

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DE L'APPLICATION DU VOL D'OIES SAUVAGES (VOS) COMME ALTERNATIVE DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'ÉRADICATION DU PROBLÈME DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE EN HAÏTI

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE FINALE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

RUTHERFORD TCHARLENDIS PIERRE

DÉCEMBRE 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

À ma directrice de recherche, Michèle Rioux, pour son attention constante à mes réflexions sur ce mémoire, notamment lorsqu'il a fallu le diriger vers une perspective originale. Sa méthode d'orientation, basée sur des questions pertinentes liées aux différents aspects du texte, est un exemple remarquable de constructivisme. Cette approche me permet de découvrir par moi-même les faiblesses dans certains arguments et me donne, tout au long du processus, un sentiment de maîtrise de mes idées.

À mon ami Ernst Lemonier, qui mérite amplement une fière chandelle pour cette réussite académique. Dans le brouillard de doutes et de désespoir qui obscurcissaient la destination de mes ambitions, il a joué le rôle d'un véritable samaritain en donnant un nouvel élan à mon destin. Je tiens surtout à exprimer ma profonde gratitude envers lui pour la confiance constante qu'il accorde à mes rêves, ainsi qu'à ceux de chaque membre du Mouvement des Politologues Engagés pour la Renaissance d'Haïti (MONPERHA).

Merci du fond de mon cœur...

DÉDICACE

« À mon père, Oduis Pierre, et au Docteur Henri Robert Sterlin, deux âmes qui ont quitté ce monde pour l'Orient éternel. Ils restent pour moi une source d'inspiration infinie, illuminant l'océan de mon avenir.

À ma mère, Éliette Cimat, pour qui je consacre les dernières gouttes d'encre de cette dédicace : une véritable combattante, une remarquable débrouillarde ayant toujours placé les besoins de ses quatre enfants avant les siens. Les mots ne sauraient exprimer pleinement combien je suis fier de l'avoir comme mère, une femme dont le nom est gravé à jamais dans le marbre de mon cœur.

À tout le reste de ma famille, en particulier mes trois petits frères et mes grands-parents. Je souhaite adresser une mention spéciale à ma grand-mère, Darlimène Vixamat, mon « aube salvatrice », dont l'amour inconditionnel ne se cache jamais. Ses prières me nourrissent et m'apportent toujours une grande paix. »

IN MEMORIAM

Si j'étais amené à commettre un acte répréhensible pour le bien de l'humanité, je choisirais de détruire la mort. Je l'écarterais du chemin de la vie, rendant ainsi l'avenir plus sûr pour tous, puisque ni tristesse ni douleur ne pourraient plus affecter les vivants.

Ah oui, si je disposais de ce pouvoir, je m'efforcerais de faire disparaître cette force sombre qui entraîne nos êtres chers et inoubliables dans un sommeil éternel ! Malheureusement, cette tâche semble hors de portée en raison de notre condition de simples mortels !

Derrière la grande porte des ténèbres, innocents et coupables font la file. La mort ne fait aucune différence : elle fait passer certains par toutes les étapes de l'existence, de l'enfance à la vieillesse, tandis qu'elle emporte d'autres dès leur jeune âge.

Adorable papa, Odius Pierre, en ce moment crucial marquant une étape importante dans mon parcours universitaire, je ressens plus que jamais la douleur de ton absence. À présent, j'essaie d'imaginer combien tu serais fier de me voir réaliser le rêve pour lequel je te voyais autrefois trop sévère avec moi. Malheureusement, tu es parti avant ce succès tant désiré, même si j'entends chaque jour ta voix résonner dans ma tête. Sans merci, la mort effaça ton sourire dans les miroirs de mon âme, un coup dur asséné par le choix impitoyable du destin.

Dr Henri Robert Sterlin, mon âme endolorie salue ton départ. D'où tu te trouves maintenant, je te prie de recevoir cet hommage en guise de remerciement pour tous tes accomplissements dans ma vie intellectuelle. En tant que mentor, tu m'as insufflé une ambition infinie d'être toujours à la recherche de la sagesse : une sorte de folie d'entrer, coûte que coûte, dans ton antre du savoir garni d'esprit critique et de panache.

De la mort, le présent des humains témoigne d'un passé ambulant. Preuve en est de ceux et celles qui sont partis avant et qui me marqueront à jamais.

Que la terre accueille vos âmes en paix !

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
DÉDICACE.....	IV
IN MEMORIAM.....	V
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	X
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	XI
RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS	XIV
ABSTRACT AND KEYWORDS	XV
INTRODUCTION.....	1
1. Problématique, revue de littérature et question de recherche	1
PREMIÈRE PARTIE	13
CADRE CONCEPTUEL, CADRE THÉORIQUE ET THÈSE DE RECHERCHE, MÉTHODOLOGIE, LIMITES ET PERTINENCES.....	13
SECTION I. CADRE CONCEPTUEL, CADRE THÉORIQUE ET THÈSE DE RECHERCHE	13
1. Cadre conceptuel	13
1.1. Développement économique	13
1.2. Sécurité publique.....	14
2. Cadre théorique	15
2.1. Théorie du vol d'ois sauvages	15
2.1.1. Protectionnisme	17
2.1.2. Libéralisme économique.....	18
2.2. Théorie néo-marxisme.....	21
2.2.1. Approche du système-monde	21
2.2.2. Approche de la dépendance.....	22
2.3. Théorie du réalisme	23
3. Thèse de recherche	24

SECTION II. MÉTHODOLOGIE, LIMITES ET PERTINENCES	25
1. Méthodologie : descriptive, prescriptive et déductive	25
1.1. Stratégies de collecte et de sélection des données	28
2. Limites et pertinences.....	29
2.1. Limites de la recherche.....	29
2.2. Pertinence scientifique.....	31
DEUXIÈME PARTIE	32
TOUR D’HORIZON SUR L’HISTOIRE DU PROBLÈME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUR L’HISTOIRE DU PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN HAÏTI.....	32
SECTION 1. HISTOIRE DU PROBLÈME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D’HAÏTI DE 1804 À CE JOUR.....	32
1. Coûts de l’indemnité de l’indépendance et occupation financière	32
2. Sources internes et externes du problème de développement économique d’Haïti.....	34
2.1. Analyse de la structure du commerce d’Haïti.....	34
2.1.1. Politique commerciale rachitique et accords commerciaux de libre-échange	34
2.1.2. Entre déséquilibre de l’échange commercial et velléité de domination néocolonialiste et néo-impérialiste : une volonté libérale comprimée dans les rapports bilatéraux traditionnels.....	36
2.2. Importation, exportation et Balance commerciale ; Investissement direct étranger (IDÉ).....	39
2.2.1. Marché national et produits étrangers : Importation, exportation et Balance commerciale .	39
2.2.2. Investissement direct étranger (IDÉ).....	45
3. Industrialisation en Haïti comme une importation politique développementiste déconnectée aux réalités socioéconomiques	48
3.1. Industrialisation de l’agriculture ou agriculturalisation de l’industrie ?.....	48
3.2. Tournant des années 80 avec les programmes d’ajustements structurels (PAS).....	50
SECTION 2. HISTOIRE DU PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN HAÏTI DE 1986 À CE JOUR.....	53
1. Facteurs sociaux et politiques de l’émergence des brigades de vigilance	53
1.1. Brigade de vigilance, sa définition sociale et politique en Haïti	53

1.2.	Facteurs sociaux et politiques de son émergence au cours des années 1986.....	55
2.	Institutions publiques haïtiennes face au problème de la sécurité publique.....	56
3.	Mutation des brigades de vigilance en banditisme.....	57
3.1.	Enracinement social et propagation du banditisme en Haïti.....	58
3.1.1.	Sources du banditisme dans l’histoire et typologies.....	58
3.1.2.	Facteurs de déclin institutionnel et apparition conjoncturelle des bandes.....	59
3.1.3.	Facteurs d’inégalités économiques et sociales, de pauvreté et de chômage.....	63
TROISIÈME PARTIE.....		66
IMPLANTATION DU VOL D’OIES SAUVAGES ET RÉALITÉ DU SYSTÈME MONDE ACTUEL ..		66
SECTION I. DISCOURS DE SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT ET QUÊTE DE PUISSANCE		
DÉFENSIVE.....		66
1.	Discours développementiste et de sécurité (publique) dans le maintien des rapports de dépendance au sein du système-monde d’économie capitaliste.....	66
2.	Vers un discours de développement nouveau comme phase d’accroche d’une alternative économique pour Haïti périphérique.....	70
3.	Puissance entre volonté et nécessité.....	71
4.	Émancipation politique internationale.....	73
4.1.	Politique commerciale ouverte.....	73
4.1.1.	Révision des accords anciens commerciaux, nouveaux accords commerciaux et réciprocité commerciale.....	73
5.	Vers l’indépendance commerciale, financière, technologique et militaire.....	75
5.1.	Nouvelles alliances politiques et économiques (périphérie-périphérie, périphérie -semi-périphérie).....	76
5.2.	Nouvelles coopérations en matière de défense et de technologie (périphérie-centre).....	80
SECTION II. IMPLANTATION DU VOL D’OIES SAUVAGES.....		81
1.	Analyse des contextes nationaux et internationaux de l’émancipation économique nipponne par le « vol d’oies sauvages » à l’ère Meiji.....	81
1.1.	Contextes internationaux.....	84

2.	Tour d’horizon des cycles de production en « vol d’oies sauvages »	86
2.1.	Analyse fondée sur le passage du protectionnisme (éducateur) à la libre concurrence	86
2.2.	Du cycle primaire de « développement endogène » au cycle de transition au « développement exogène »	88
2.2.1.	Cycle primaire du développement endogène	88
2.2.2.	Cycle de transition au développement exogène	92
3.	Analyse des contextes politico-systémiques de la faisabilité du « vol d’oies sauvages »	94
3.1.	Question de système politique et de régime politique dans le « vol d’oies sauvages »	94
3.2.	Volonté politique et reflexes exclusivistes	95
4.	Regard sur l’avenir : entre volonté sociétale, méfiance et xénophobie	96
	SECTION III. NEXUS VOL D’OIES SAUVAGES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	98
1.	Rapport entre développement économique et sécurité publique	98
2.	Le « VOS » comme un atout à l’établissement de la sécurité publique : les questions d’emploi et de chômage	99
3.	Nexus « sécurité publique » et stabilisation de la croissance économique	101
	CONCLUSION	104
	BIBLIOGRAPHIE	113

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1. Fréquence mensuelle de 2008 à 2023 des importations de biens en Haïti présentées en millions de dollars

Figure 2. Taux de variation des importations de biens en Haïti entre 2014 et 2024

Figure 3. Cartographie du contrôle territorial de la capitale Port-au-Prince par les bandes armées

Table 1. Commerce extérieur d'Haïti: Importations et exportations de biens et services en millions USD

Table 2. Exportations haïtiennes par produit : substitution des produits agricoles par des produits manufacturés

Table 3. Évolution de l'IDÉ par rapport au taux de croissance du PIB de 1980 à 2005

Table 4. Principales destinations des exportations haïtiennes

Table 5. Exportations et importations haïtiennes de 2009 à 2014

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ADPIC	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés Au Commerce
AEC	Association des États de la Caraïbe
APCBC	Accord de Partenariat Commercial pour le Bassin des Caraïbes
ASEAN	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BINUH	Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti
BM	Banque Mondiale
BOID	Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale
BRH	République d'Haïti
BRICS	Bésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
BSC	Business Source Complete
CARICOM	Communauté de la Caraïbe
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Économique Européenne
CIMO	Corps d'Intervention et de Maintien de l'Ordre
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
EconLit	Economic Literature
ERC	Crédit pour la Reprise Économique
FAd'H	Forces Armées d'Haïti
FAS	Facilité d'Ajustement Structurel
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé

FMI	Fonds Monétaire International
IBC	Initiative concernant le Bassin des Caraïbes
IBSS	International Bibliography of the Social Sciences
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDÉ	Investissement Direct Étranger
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IP	Investissement de Portefeuille
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MIC	Accord sur les Mesures concernant les Investissements et le Commerce
NPF	Clause de la Nation la plus Favorisée
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OÉA	Organisation des États Américains
OFATMA	Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité
OI	Organisation Internationale
OIC	Organisation Internationale du Café
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUVEH	Groupe d'Observateurs des Nations Unies pour la Vérification des Élections en Haïti
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut

PMA	Pays les Moins Avancés
PNB	Produit National Brut
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RNDDH	Réseau National de Défense des Droits Humains
SWAT	Special Weapons And Tactics
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
USGPN	Unité de Sécurité Générale du Palais National
VOS	Vol d'Oies Sauvages
WEF	Forum Économique Mondial
WPSA	Western Political Science Association
ZLEA	Zone de Libre-Échange des Amériques

RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

La question du développement économique est l'une des principales préoccupations des dirigeants politiques haïtiens depuis l'indépendance du pays. Cependant, force est d'admettre que malgré de nombreuses recherches menées et de plans d'action multisectoriels élaborés par des experts chevronnés, des hommes politiques et diverses organisations nationales et internationales, l'équation du développement économique d'Haïti demeure un mystère. En dépit de cela, un ensemble de défis politiques et sociaux s'infiltrant progressivement dans cette brèche d'incertitude, ce qui rend encore plus complexes la voie et les moyens vers un changement de cap dans le développement du pays. Cela s'explique par la crise de sécurité publique qui sévit actuellement dans tout le pays, mais aussi par l'effondrement systématique des institutions publiques, malgré la présence de l'ONU, et par l'invasion du pays par des organisations internationales non gouvernementales. Ces derniers points mettent l'accent sur des facteurs externes qui interpellent le rôle joué par Haïti et sa place au sein de ce système-monde d'économie actuelle. Ils sont aussi indissociables de l'équation du développement économique haïtien. Dans ce mémoire, nous cherchons à comprendre comment le modèle en développement économique en « vol d'oies sauvages » peut constituer à la fois une alternative de développement économique et un outil pour éradiquer le problème de sécurité publique en Haïti. Ce modèle — mis en pratique à l'ère meiji, qui correspond au règne de l'empereur Mutsuhito (1867-1912) au Japon — est basé sur le développement d'une économie par des cycles de production successifs. Il va de pair avec un projet d'émancipation politique internationale s'appuyant sur des alliances stratégiques multilatérales. Cela sort du cadre traditionnel restrictif des relations bilatérales entretenues avec les pays occidentaux. Ce mémoire, à la fois descriptif, prescriptif et déductif, est rédigé à la lumière de la théorie du néo-marxisme (examinée à travers les perspectives du système-monde et de la dépendance), ainsi que de la théorie du réalisme des relations internationales.

Mots-clés : vol d'oies sauvages, développement économique, sécurité publique, néo-marxisme, approche du système-monde, approche de la dépendance, réalisme

ABSTRACT AND KEYWORDS

The issue of economic development has been one of the main preoccupations of Haiti's political leaders since the country's independence. However, it has to be admitted that, despite a great deal of research and multi-sectoral action plans drawn up by seasoned experts, politicians and various national and international organizations, the equation for Haiti's economic development remains a mystery. Despite this, a series of political and social challenges are gradually seeping into this breach of uncertainty, making the path and means towards a change of course in the country's development even more complex. This is due not only to the public security crisis currently raging throughout the country, but also to the systematic collapse of public institutions, despite the presence of the UN, and the invasion of the country by international non-governmental organizations. These last points highlight external factors that call into question the role played by Haiti and its place within the world system of today's economy. They are also inseparable from the Haitian economic development equation. In this dissertation, we seek to understand how the "wild goose flight" model of economic development can be both an alternative for economic development and a tool for eradicating the problem of public safety in Haiti. This model - put into practice during the Meiji era, corresponding to the reign of Emperor Mutsuhito (1867-1912) in Japan - is based on the development of an economy through successive production cycles. It went hand in hand with a project for international political emancipation, based on multilateral strategic alliances. This goes beyond the traditional restrictive framework of bilateral relations with Western countries. This descriptive, prescriptive and deductive dissertation is written in the light of neo-Marxist theory (examined through world-system and dependency perspectives), as well as realist international relations theory.

Keywords: wild goose flight, economic development, public safety, neo-Marxism, world-system approach, dependency approach, realism

INTRODUCTION

1. Problématique, revue de littérature et question de recherche

Depuis l'indépendance d'Haïti, la question de développement économique est l'une des premières préoccupations des anciens révolutionnaires et nouveaux acteurs politiques du pays. À cette époque, il s'agit d'assurer la survie de cette jeune nation composée d'anciens et nouveaux libres. En réalité, à l'époque, faire de l'économie le centre de gravité des décisions politiques était une condition sine qua non pour pouvoir bâtir de nouvelles infrastructures économiques. Puisque les anciennes infrastructures, qui symbolisaient ensemble l'ordre colonial et l'esclavagiste, ont été incendiées pendant la guerre de l'Indépendance¹ en 1804. Il s'agit d'un embrasement sommaire qui — mettant en charpie le cadre complet du système d'exploitation humaine — laisse derrière un pays dans une condition de développement désarrimée de tout repère structurel historique. Depuis, force est de constater que, malgré les nombreux changements de gouvernement successifs, aucun d'entre eux n'a réussi à établir dans le pays un plan de développement économique solide. Et qu'en dépit d'un nombre considérable de recherches et de plans d'action multisectoriels, l'équation du développement économique d'Haïti reste encore inconnue. Pourtant, ces recherches et ces plans de développement — réunissant chercheurs chevronnés, politiques et représentants d'organismes nationaux et internationaux — sont vraisemblablement très sophistiqués et proposent des solutions détaillées pour presque tous les secteurs économiques cruciaux². Alors, avec un problème de développement économique insoluble, la seule déduction plausible est que l'économie haïtienne

¹ Autrement dit, aucune infrastructure économique importante n'était épargnée des stratégies de combat pour la liberté. Lesquelles stratégies — exprimant une hargne vindicative — visaient une rupture sans équivoque avec la passée. Où suivant le slogan « *koupe tèt boule kay* », le message était qu'il fallait incendier toutes les maisons (infrastructures) et décapiter tous les colons.

² Au cours des dernières décennies, Haïti a connu de nombreuses initiatives destinées à dynamiser son développement économique, mais beaucoup n'ont pas réussi à atteindre les résultats escomptés. Ces échecs sont souvent attribués à des facteurs tels que la corruption, l'instabilité politique, les catastrophes naturelles et le manque de coordination entre les acteurs locaux et internationaux. Parmi les programmes notables figurent : le « Plan de reconstruction post-Tremblement de Terre (2010) », lancé par la communauté internationale avec pour objectifs de reloger les sinistrés, de reconstruire les infrastructures et de revitaliser l'économie haïtienne (Jabouin, 2010) ; le « Plan de Développement du Parc Industriel de Caracol (2012) », financé principalement par les États-Unis, qui visait à revitaliser l'industrie, attirer des investissements étrangers et augmenter l'emploi dans les zones de traitement des exportations (ZTE) (Shamsie, 2014 : 79-96) ; et le « Plan directeur du Tourisme » des années 1990 annoncé par le Secrétariat d'État du Tourisme et le PNUD, ainsi que le projet de développement touristique de l'Île-à-Vache (IAV) en 2013, tous deux ayant pour but d'accroître les revenus touristiques et de créer des emplois dans ce secteur (Sarrasin et Renaud, 2014 : 27-28).

fonctionne en mode mutationnelle³ depuis 1801, laissant planer une incertitude quant à l'avenir économique du pays. Dans cette brèche d'incertitude, un ensemble de défis politiques et sociaux s'enchaîne, rendant ainsi plus complexes les voies et les moyens à emprunter pour changer le cours de l'histoire du développement du pays.

Comme beaucoup d'entre nous peuvent en juger, il est normal que les plans de développement économique élaborés depuis 1804 soient limités et qu'ils ne puissent pas être appliqués dans leur intégralité. Toutefois, il devrait être possible de trouver l'un de ces plans — ou au moins une partie d'entre eux — qui correspondent aux besoins du pays. Au contraire, force est d'admettre que la réalité du développement économique du pays diffère largement de notre image idéalisée. Ce qui nous amène à nous interroger sur les causes profondes de cet échec récurrent dans la mise en œuvre de ces divers plans. Et là, autant que l'on cherche à comprendre le pourquoi, autant qu'il est devenu nécessaire de souligner le fait que les politiques économiques et commerciales adoptées par les gouvernements sont plutôt incluses dans un processus d'adaptation à des politiques de développement élaborées au sein des laboratoires des organisations internationales que d'être le reflet d'une vision économique autodéterminée⁴. À cette problématique, la seule réponse sur laquelle tous les Haïtiens — allant des membres de la société civile aux décideurs politiques⁵ — s'entendent mieux est que : le pays souffre d'une dépendance

³ Un cycle de mutation que Gérard Pierre-Charles divise en quatre étapes, à savoir : 1) l'étape fondationnelle de déstructuration et de réaménagement (1801-1820) qui est marquée par la déstructuration de l'ordre colonial capitaliste-esclavagiste et du réaménagement de la nouvelle économie post-esclavagiste, mercantiliste, d'économie naturelle ; 2) l'étape de structuration et d'essor de l'économie patrimoniale agro-exportatrice (1820-1915) est marquée par la combinaison des résurgences et des pratiques précapitalistes, « avec les apports de l'économie et du marché mondial, faisant de l'agriculture d'exportation et du commerce import-export l'axe de la croissance et de l'organisation sociétale » ; 3) l'étape d'expansion du capital externe et de modernisation (1915-1986) qui sous-entend que malgré l'expansion du capital externe et la modernisation en marche — ce qui met au premier plan l'exportation des produits agricoles — au cours de cette période, cela n'arrive pas à défaire les structures socio-économiques archaïques et à promouvoir le développement ; l'étape de désarticulation structurelle et de dégradation sociale (de 1986 à nos jours), une période marquée par une crise permanente qui s'accélère au sein d'un système vrillé par des inconséquences intestines, en étant sous les coups de boutoir de la mondialisation néolibérale (Pierre-Charles, 2004 : 58-65).

⁴ Depuis 1986, Haïti oriente sa politique commerciale vers un libéralisme encadré par une législation commerciale et d'investissements désuète — notamment par l'opération des réformes qui font de son économie l'une des plus ouvertes de la Caraïbe et de l'Amérique Latine. Cette orientation commerciale ne repose sur aucun texte législatif servant de référence en matière de concurrence, de normalisation ou de mesures commerciales correctives contingentes. En plus du fait qu'Haïti n'est signataire d'aucun accord plurilatéral, mais cherche plutôt à se conformer aux engagements multilatéraux — comme celui relatif à l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane — qui ne garantissent qu'un accès préférentiel et non un statut privilégié au sein du système commercial multilatéral (OMC, 2003 : 33-55; OMC, 2015 : 6-18).

⁵ Les turbulences politiques successives, le putsch et l'assassinat constituent des épreuves qu'un décideur politique doit affronter lorsqu'il tente d'ignorer les enjeux géopolitiques auxquels est constamment confronté le pays. Bien qu'ils

géopolitique qui empêche les dirigeants de maintenir des relations libres et ouvertes avec d'autres pays que les États partenaires traditionnels⁶.

Différents chercheurs tentent d'expliquer le problème du développement économique d'Haïti et de trouver une solution jusqu'à présent inconnue. Chez Frantz Douyon, nous identifions cinq explications qui mettent en lumière les racines mêmes du problème du développement économique d'Haïti. Premièrement, celui-ci est lié à un héritage colonial d'exploitation : où le pays hérite d'un environnement dégradé et marqué par la déforestation, des montagnes nues et stériles et des plaines privées d'eaux de source et d'eaux courantes. Deuxièmement, il est lié à un héritage des guerres de l'Indépendance. Dans ces conflits, les structures productives coloniales — telles que les systèmes d'irrigation, les cafétérias, ou les plantations — ont été détruites lors de la lutte contre le système d'exploitation coloniale. Ces événements représentent dès le départ des obstacles majeurs que devra surmonter cet état naissant pour relancer son économie par le biais de l'agriculture (2004 : 39-42). Troisièmement, il prend sa source dans la structure organisationnelle de la société haïtienne après 1804. Cette dernière évolue à partir d'un manque de contrat social — par l'intermédiaire duquel devraient se former des liens socioaffectifs entre les individus formant le corps social — et aboutit à la scission du pays en deux. D'un côté, les anciens libres et les descendants de privilégiés dans le système esclavagiste ; de l'autre, les nouveaux libres et les descendants de victimes des inégalités coloniales. Quatrièmement, ce problème est lié aux conséquences de l'indemnité d'indépendance de 12 000 000 de francs — soit dix fois le revenu annuel du pays — que le pays acceptait de payer à la France⁷. Aussi s'ajoute-t-il l'embargo commercial et diplomatique imposé par les États-Unis d'Amérique sur Haïti pendant plus de vingt

constituent des facteurs importants dans la réalité politique du pays, ces enjeux ne peuvent pas masquer le manque de patriotisme de certains leaders politiques haïtiens. Ce qui fait qu'ils n'ont pas d'intérêt à privilégier les intérêts d'Haïti.

⁶ Les relations diplomatiques et commerciales d'Haïti sont influencées par des facteurs géopolitiques complexes, notamment les intérêts divergents des différents acteurs internationaux. Cela empêche Haïti d'échapper au contrôle politique et économique que les États-Unis exercent par l'entremise des organisations internationales et des missions de paix onusiennes sur place depuis 1991. Il est de l'avis de toute la société haïtienne que le projet libéral occidental est un échec dans ce pays. Toutefois, l'impératif de créer un nouveau modèle politique et économique qui sorte du cadre d'interventionnisme étranger traditionnel est sujet à des rivalités entre les grandes puissances (Larose, 2021). Rivalités qui existent déjà entre la Chine et les États-Unis, comme en témoigne leur échange virulent au sein de l'Assemblée générale des Nations unies réunie sur le cas d'Haïti (Rater, 2021).

⁷ Ce qu'on considère comme une double dette : le fait que le pays ait été obligé de souscrire des emprunts auprès des banques françaises pour payer à la France, en guise de reconnaissance de son indépendance, acquise pourtant par les armes (Douyon, 2004 : 100). Cela constitue un scandale financier pour Haïti.

ans⁸. Ce cycle d'endettement, couronné de malversations perpétrées par des banques françaises et américaines, marque le début d'une ère de colonisation financière dont le pays continue à souffrir les conséquences⁹. Cinquièmement, il pourrait s'agir d'un problème psychologique, lié au fait que la structure mentale collective de la société haïtienne est influencée par le vaudou. Cela pourrait ainsi expliquer l'échec des modèles de développement économique dans ce pays, alors qu'ils rencontrent du succès ailleurs (Douyon, 2004 : 46-153).

Cesdites explications font état des déprédations constantes à l'œuvre, causées par des influences étrangères. Ces dernières entraînent des difficultés dans le développement économique du pays et accentuent des défis majeurs. Tels que : la sous-éducation de la population, qui bat son plein sur le pays depuis 1804 ; le problème d'accès aux soins de santé de base qui met en péril le droit à la vie des citoyens ; le taux élevé de chômage dans la population, qui touche principalement les jeunes et dont la sévérité est plus grande ; l'explosion démographique sortant du cadre de contrôle de l'État ; l'incapacité de création de richesses ; l'affaiblissement systématique des institutions étatiques ; une dégradation constante de l'environnement ; la paupérisation croissante de la population ; l'exode accéléré de cerveaux pénalisant profondément toutes les visions économiques émancipatrices du pays ; la dépendance quasi totale du pays vis-à-vis de l'extérieur qui engendre entre autres la perte considérable de souveraineté nationale. Ainsi, l'État haïtien est contraint de soumettre au verdict de la communauté internationale, quand il est question de boucler des budgets nationaux, de réaliser des élections et d'assurer la sécurité du territoire et des citoyens. Et l'exclusion sociale qui s'accroît dans le pays (Pierre et al., 2010 : 10-30).

C'est dans le croisement de ce déclin économique et social, et de la dépendance quasi générale qui en découle, qu'Haïti se retrouve subtilement et graduellement dans le joug d'un

⁸ Ne voulant pas reconnaître son indépendance, Haïti a vécu pendant plus de vingt ans dans l'état d'un isolement diplomatique et commercial imposé par les États-Unis d'Amérique. Ces représailles commerciales se traduisent par des obstacles à l'exportation de ses produits. Parce qu'Haïti a refusé de conclure un accord de réciprocité commerciale avec eux (les États-Unis), alors qu'elle accorde à la France des privilèges d'importation, à côté de l'indemnisation reçue par celle-ci (Douyon, 2004 : 100-102).

⁹ Par exemple, sur deux prêts contractés auprès des banques françaises s'élevant à une dette de 36 500 000 francs, Haïti « ne reçut en retour aucune liquidité, sinon dix millions de francs sous forme d'anciennes obligations. Le solde de vingt-six millions fut dissipé en commissions payées aux banquiers, en primes accordées aux capitalistes et en pots-de-vin répartis entre les favoris politiques. » (Douyon, 2004 : 107). Ce terrain de malversation était également favorable aux États-Unis. Par l'entremise de M. Farnham, ils ont pu rapiner 500 000 dollars appartenant à la République d'Haïti (Douyon, 2004 : 110).

protectorat sécuritaire et économique des organisations internationales. Cela donne l'impression que le pays ne peut rien sans l'aide étrangère, et mène à l'invasion du pays par une multitude d'organisations non gouvernementales (ONG). Lesquelles — comme le démontre si bien Sauveur Pierre Etienne dans son livre baptisé «Haïti : l'invasion des ONG» et qui compte environ 800 organisations actives, qu'elles soient légales ou illégales, dont certaines remontent aux années 1950 — sont devenues incontournables pour aborder les questions de développement du pays. Dotées de ressources financières et logistiques considérables, les ONG — soutenues par l'ONU, la Communauté économique européenne (CEE), l'Organisation des États américains (OÉA) et d'autres agences bilatérales — agissent comme des extensions ou relais des gouvernements des pays développés. À ce titre, elles mettent en œuvre des programmes politiques en matière d'aide au développement, élaborés intégralement dans les pays occidentaux, et destinés à être appliqués rigoureusement en Haïti¹⁰. En s'y installant, elles morcellent le pays en petites enclaves d'influence. Où chacune d'entre elles se donne, à cœur joie, à la mission d'appliquer à la lettre son programme, sans chercher à l'uniformiser avec ceux des autres ONG présentes sur le terrain. Aucun effort d'uniformisation n'est non plus fait avec les programmes de l'État haïtien, qui, quant à lui, voit son autorité réduite à peau de chagrin (Etienne, 1997 : 13-164).

Ces ONG ne sont en réalité que des locomotives de déstabilisation¹¹ et de distributeurs des «aides liées»¹² — vêtues d'oripeaux administratifs, de restrictions et d'obligations, elles sont destinées à l'accomplissement des projets prédéfinis par les détonateurs et à l'importation de biens moins prioritaires pour les bénéficiaires. Ce qui, somme toute, a pour effet de surestimer les valeurs réelles des aides. Lesquelles — bien que maquillées par les discours sur leurs apports dans la lutte contre la faim en distribuant des surplus de produits agricoles — ont des effets pernicieux sur le

¹⁰ Il s'agit d'un assistanat international exigeant le respect d'un protocole rigoureux dont la mise en œuvre ne peut subir aucune modification. Tel stipulait l'amendement Dirken, ratifié par le Congrès américain en 1961, selon lequel les pays qui ne respecteraient pas les exigences des compagnies américaines ou les intérêts américains se verraient exclure de l'aide des États-Unis. Ces derniers exigeaient ainsi le droit de superviser l'implémentation des différentes tâches des projets (Étienne et Holly, 2010 : 26-28).

¹¹ Dans les années 1980, des ONG étaient servies de locomotives de déstabilisation des gouvernements des pays du Tiers monde qui se regimbaient contre les ordonnances néolibérales des États-Unis (Etienne, 1997: 64)

¹² « *L'aide est dite liée quand le pays qui la reçoit, soit sous forme de dons, soit sous forme de prêts, doit la dépenser dans le pays donateur et doit ainsi acheter les biens ou les services en question, souvent au-dessus des prix du marché international. En outre des limites de plus en plus étroites ont été établies quant aux biens et aux projets pour lesquels l'aide ainsi obtenue peut être dépensée.* » (Mende, 1975 : 73).

développement des pays bénéficiaires¹³. Selon Mende, l'aide étrangère a deux objectifs réels, notamment celui d'entretenir une politique protectionniste basée sur le financement des exportations des pays développés. Elle utilise aussi divers stratagèmes pour vider les entrepôts des pays donateurs et éviter l'accumulation de frais de stockage. Dans les deux cas, elle favorise la satisfaction des désirs colonialistes sous couvert d'une image salvatrice¹⁴. De plus, elle constitue une sorte de trame maquillée du néocolonialisme ; c'est une arme d'entremêlement des dépendances politiques et économiques des pays récipiendaires, qui sert à assurer le contrôle systématique des donateurs ; et un moyen d'expression de la volonté de puissance des donateurs (Mende, 1975 : 69-93).

C'est dans ce contexte de préconditionnement de l'aide étrangère au développement qu'il faut inscrire les obstacles rencontrés par le président François Duvalier lorsqu'il a tenté de contrôler et de canaliser les appuis financiers étrangers vers des projets estimés de plus grandes utilités pour le pays, plutôt que ceux prescrits par les bailleurs de fonds internationaux (Diederich et Burt, 1971 : 148). En effet, entre 1962 et 1973, le gouvernement haïtien a dû puiser dans ses propres ressources pour financer son programme économique et politique, c'est-à-dire sans l'aide financière des organisations internationales. Ce n'est qu'avec l'adoption, par Jean-Claude Duvalier, des mesures d'ouverture de l'économie haïtienne au libéralisme économique que la situation a évolué. Cette ouverture impliquait un assouplissement des règles économiques afin de garantir les intérêts des acteurs étrangers. Par exemple, « [...] *le rapatriement incontrôlé des profits, la franchise douanière pour les matières premières et les machines importées* [...] » (Étienne et Holly, 2010 : 26-28). À partir de cette ouverture libérale, les institutions dites de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) s'engouffrent. En s'alliant, elles imposent aux pays en développement des politiques d'ajustement structurel (PAS), comme une poudre de perlimpinpin économique. Celle-ci allait précipiter le désarroi général de la vie sociale, politique, économique, financière et institutionnelle du pays (Théodat, 2009 : 71 ; Florida, et Redon, 2019 : 177-119 ; Fréguin et Devienne, 2006 : 628 ; Cadet, 1996 : 27-56). Alors que les contrecoups des PAS — arrimées aux autres problèmes structurels de développement économique connus depuis l'indépendance — continuent à fragiliser les structures

¹³ Les effets non désirés de l'aide peuvent entre autres être expliqués par sa contribution au retard de l'augmentation de la production ou des réformes agraires des bénéficiaires (Mende, 1975:74).

¹⁴ « *L'aide a souvent eu pour objectif de favoriser le financement des exportations des pays développés sans que cela ait beaucoup de rapport avec les objectifs de développement des pays bénéficiaires* » (Mende, 1975:92).

sociales, politiques et économiques du pays, un climat d'insécurité publique sans précédent va s'étendre sur le pays à la chute de la dictature des Duvalier en 1986. Où les actes de pillages, de lapidations et de lynchages perpétrés contre des partisans de l'ancien régime constituaient une solution légitime pour apaiser la soif de vengeance de la population. Cette dernière était en colère parce qu'elle avait vécu trop longtemps sous le joug d'un régime ne se ménageant pas quant à l'usage des moyens sévères pour réprimer tout mouvement de contestation populaire (Ferguson, 1987 : 121-123 ; Leconte, 1999 : 288). S'ensuivait alors une série de coups d'État militaires, qui ont entraîné deux embargos imposés par l'Organisation des États américains le 8 octobre 1991 et par l'Organisation des Nations unies le 3 juin 1993. Selon The New York Times, ces embargos entraînaient des conséquences humaines considérables, comme une mortalité infantile mensuelle pouvant atteindre 1 000 décès et l'apparition de nouveaux cas de malnutrition estimée à 100 000. Ils intensifiaient le phénomène du « boat-people » — où la population est contrainte de quitter massivement le pays en raison de la pauvreté et de l'instabilité politique. Bien qu'à l'époque, elle ait été victime de la perception selon laquelle elle était porteuse de maladies contagieuses aux États-Unis (Verlin, 2014 : 30–32).

Au fond, l'objectif de ces isolements commerciaux — mettant en péril les bases d'une économie en voie de modernisation, selon le professeur Leslie François Manigat¹⁵ (Manigat, 2018) — était de rendre Haïti plus susceptible à l'intervention étrangère. C'est ainsi que se concrétise l'ambition des Nations unies, nourrie depuis 1981, d'occuper le pays. Cette ambition s'est matérialisée par le déploiement continu de dix missions onusiennes depuis 1990, allant des ONUVEH au BINUH. Des missions de maintien de la paix qui ne font, en réalité, qu'aggraver le problème de sécurité en Haïti au lieu de l'améliorer, voire de le résoudre. Par exemple, l'épidémie de choléra, les vols, les viols collectifs et personnels, le trafic de stupéfiants et la diffusion illégale d'armes à feu dans les quartiers populaires constituent des exactions perpétrées par l'ONU (Boyard, 2020 : 133-148 ; Pouligny-Morgant, 1998 : 140-147). Tous ces déboires plongent encore davantage le pays dans une crise de sécurité publique tous azimuts, entraînant ainsi un effondrement graduel des institutions publiques. Cela se manifeste par la multiplication spectaculaire des bandes criminelles, qui pervertissent le pays à travers des affrontements armés, des actes d'assassinat, des kidnappings, des viols et des vols... (Avril, 2004 : 169-242). En outre, des exécutions

¹⁵ La vidéo est disponible sur YouTube

extrajudiciaires et des disparitions forcées sont perpétrées au sein du cercle vicieux des luttes pour le pouvoir. Ces exactions se sont intensifiées après la dissolution de l'Armée d'Haïti en décembre 1995 — ce que décrit Saint-Louis comme la mort de l'État originel —, laissant alors place à une police nationale de plus en plus vaincue par les forces de l'insécurité (Daudet et Cahiers du CEDIN, 1996 : 74-86 ; Saint-Louis, 2010 : 147-158 ; Adélaïde-Merlande, 2002 : 130-132). Ces bandes criminelles, composées de jeunes hommes âgés de 15 à 30 ans et issus de milieux défavorisés, sont financées par des hommes d'affaires et des hommes politiques. Elles mènent des guerres sanglantes pour s'approprier des territoires, causant des dommages matériels et humains dans la population. De cette manière, ces bandes deviennent de véritables micropouvoirs qui remettent constamment en question l'autorité publique. Néanmoins, elles sont perçues par la communauté internationale et une partie de l'opinion publique haïtienne comme des groupements communautaires et des associations politiques, en fonction de leur implication dans les activités sociales et culturelles dans les zones où les services publics ne se trouvent pas (Kolbe et Hutson, 2006 : 864-873 ; Kolbe et Al., 2010 : 281-297 ; Kolbe et Muggah, 2011 : 229-260 ; Kolbe et Al., 2012 : 1-12 ; Marcelin, 2015 : 230-255 ; Lafortune, 2016 : 4-52). Ainsi, progressivement, le pays se trouve dépassé par une crise de sécurité publique qui, revendiquant avec fracas un droit de siège permanent dans la société et suivant tranquillement sa voie, malgré la présence des institutions internationales, constitue un enjeu majeur pour le développement économique et pour la souveraineté du pays. Dans la mesure où elle permet de maintenir le pays dans une situation de dépendance et d'occupation politique.

À part les précédentes considérations fondées sur des sources externes au problème de développement économique du pays, Rose Nesmy Saint-Louis examine ce dernier à partir de sources internes. Il constate que l'économie haïtienne est axée sur l'importation et qu'elle s'est engagée dans une culture de dépendance financière, malgré la succession de chefs d'État qui ont occupé la plus haute magistrature du pays depuis 1804. Selon lui, ce ne sont pas les chefs d'État qui posent problème, mais plutôt la machine politique qui les engendre, ainsi que le système sociopolitique qui la maintient en vie. Cette machine fait naviguer l'économie du pays entre la croissance faible, la stagnation et la croissance négative ou encore la décroissance. Ceci fait partie d'un cycle normal pour lui, qui considère qu'il y a une relation entre la décroissance et l'inégalité, et entre la croissance et la justice socioéconomique. Sa vision du développement correspond à celle d'un progrès socioéconomique par une croissance forte et durable. Après avoir mis l'accent sur la

dégradation générale de l'économie du pays et sur les critiques dirigées vers un ensemble de narratifs entourant faussement la véritable cause du problème, Nesmy présente un plan d'émancipation économique en sept (7) E, à savoir : l'Envie, comme source d'un patriotisme économique ; l'État, comme développeur ; l'Éducation, comme base de toute croissance économique forte et soutenue ; l'Énergie, au cœur d'une gestion étatique essentielle ; l'Entrepreneur, comme créateur d'entreprises viables et d'emplois ; l'Entreprise, qui doit être encouragée dans diverses sphères ; et l'Environnement, dont les enjeux doivent être pris en compte (Saint-Louis, 2010 : 189-295).

A fortiori, ces constatations et ces solutions envisagées sont encadrées par une vision d'Albert Béville qui définit le sous-développement en fonction des critères suivants : l'instabilité et la pleine dépendance de l'économie ; le déséquilibre entre l'accroissement de la population et celui de la richesse ; le faible revenu national, ce qui entraîne un manque d'investissements ; et la juxtaposition de secteurs économiques avec une disparition du marché intérieur, etc. Et que les principales causes sont entre autres : la sujétion des classes paupérisées, l'absence de mobilité sociale et la monopolisation des profits commerciaux par des petits privilégiés ; et la domination politique directe ou indirecte, où l'expansion du capitalisme occidental aggrave les déficiences structurelles de l'économie. Pour lui, la croissance accélérée — considérée comme une exigence du développement encadré par l'industrialisation — constitue la solution aux inégalités entre les pays développés et les pays sous-développés. Pour y parvenir, il y a des conditions politiques fondamentales à respecter ; elles sont décrites à travers trois options : 1) l'option politique (l'indépendance), qui sous-entend la liberté pour un État de définir la destinée économique de son pays. Autrement dit, la capacité souveraine d'un État de définir par des lois « *son régime économique interne et ses relations extérieures, quant à son régime foncier, son système fiscal, sa réglementation douanière* », sans quoi aucun ambitieux objectif de développement économique conforme à ses besoins n'est réalisable. 2) L'option historique (l'Unité), qui vise la solidarité entre les pays sous-développés comme un paratonnerre de protection contre la domination des pays développés. Cela mène à la création d'un marché économique, financier et monétaire commun, et à l'apparition de « *“pôles de développement transnational”* ». 3) L'option sociale (le collectivisme), qui se fonde sur le fait que le développement économique nécessite une masse d'investissements — provenant des capitaux préalablement accumulés — qui soient orientés vers

l'industrie ou l'agriculture. De plus, les pays sous-développés sont affectés par la faiblesse, sinon l'inexistence, du capital accumulé. Pour pallier cette situation, il faut donc créer ce capital (s'il n'existe pas), le mobiliser et l'activer (si celui-ci existe déjà). Cette opération, fortement appuyée sur des sources internes (1960 : 20-48).

Bien qu'il ne soit pas représentatif de tous les aspects du portrait brossé par Béville, ce tableau nous permet toutefois de percevoir une certaine écriture de l'histoire du développement économique du Japon sous l'ère meiji, ou l'empereur Mutsuhito, de 1867 à 1912. Cette période est caractérisée par de profondes transformations sociales, politiques et même structurelles et systémiques, qui débute par un ras-le-bol de la population contre le système politique dominant et une volonté d'épanouissement. Ce qui favorisait l'émergence d'une élite politique qui se chargeait volontiers des revendications sociales en mettant progressivement en place les bases d'une réforme inspirée par la modernité démocratique occidentale. Cette dernière allait révolutionner le mode d'organisation traditionnel de l'État et de la société japonaise. Ces changements étaient concrétisés par : l'ouverture et la réorganisation du commerce extérieur, et l'assainissement des finances ; l'adoption d'un nouveau calendrier grégorien ; la réforme de l'armée et de l'éducation ; la privatisation de certaines industries privées et la construction d'autres usines modernes et d'entreprises ; la contrainte financière imposée à certaines familles financières, dans le but d'accumulation des capitaux par l'État, constitue une condition essentielle au démarrage de l'industrialisation à des fins de conquête et au maintien de l'indépendance politique et de l'autonomie judiciaire et douanière ; la réforme fiscale ; et la multiplication de discussions avec toutes les puissances mondiales (la Russie, la Chine, les États-Unis, l'Angleterre, la France), etc. (Akamatsu, 1968 : 279 – 354 ; Mutel, 1970 : 51 – 171). C'est à partir de ce courant de modernisation du Japon que le modèle de développement dit « Vol d'oies sauvages (VOS) » est apparu. Il s'agit d'une stratégie de développement économique par cycles de production. Développé et théorisé par des économistes japonais, ce modèle tend vers une intégration rapide d'une économie au commerce mondial, à la suite de grandes réformes structurelles à la fois politiques, sociales et commerciales (Régnier, 2007 : 73-96 ; Chaponnière et Lautier, 2014 : 83-103.). Cette réforme vise principalement les structures mentales et spirituelles de la société japonaise (Pierre-François, 2016 : 63-96).

Cette littérature, qui s'articule autour du problème de développement économique d'Haïti, examine les diverses sources internes et externes de celui-ci. Elle brosse le portrait d'un échec historique dans le domaine du développement économique du pays, tout en déterminant des stratégies pour stimuler certains secteurs de croissance. Ce qui, dans l'ensemble, constitue un excellent travail, d'un point de vue typiquement économique. Cependant, tous ces travaux réunis — mis à part celui de Béville, qui offre un regard d'ensemble sur les cas des pays étiquetés de pays sous-développés — ne proposent pas une solution de développement rigoureusement élaborée en fonction de la position occupée par Haïti au sein du système-monde d'économie actuel. Un angle de vue qui, pourtant, mérite d'être exploré comme une substance fondamentale dans la confection d'un plan d'émancipation économique réaliste pour le pays. C'est à partir de ce vide non exploité, dans lequel s'hébergent de nombreuses interrogations et où les enjeux géopolitiques réels sont essentiellement ignorés, que ce mémoire examine comment le « VOS » pourrait servir de modèle alternatif au développement économique tout en servant d'instrument pour combattre le problème de sécurité publique qui sévit actuellement dans le pays. Ce modèle, qui a été si efficacement adapté au contexte japonais entre 1867 et 1912, s'appuiera sur les leçons tirées du passé du développement économique d'Haïti et se conformera aux réalités qui définissent les rapports entre les États mondiaux. À cela, l'intention ici est d'appliquer un modèle économique — conçu selon les principes d'un système politique impérial (celui du Japon) — dans un pays (Haïti) dont le système politique et l'organisation institutionnelle sont démocratiques. Cette démarche repose sur l'idée qu'une politique économique et commerciale, aussi bien structurée soit-elle, ne suffit pas à garantir le développement d'un pays, à moins qu'elle ne soit soutenue par une force qui détermine la capacité d'atteindre les résultats escomptés. Autrement dit, une bonne politique économique ne suffit pas par elle-même ; il faut également des ressources, des moyens et la puissance pour la mettre en œuvre avec succès. D'où l'une des raisons justifiant le choix du « VOS », qui n'est pas simplement d'ajouter une alternative au large catalogue de modèles de développement existants. L'idée est d'examiner comment le « VOS », qui propose un développement économique par cycles de production, permet à l'État d'être un développeur essentiel, notamment au début de chaque cycle. L'abordant ainsi, ce modèle ne cherche pas à rompre avec le libéralisme économique ni à se détourner des partenaires commerciaux traditionnels, contrairement à ce que pourrait revendiquer une alternative économique de type nationaliste et protectionniste pur. Il vise davantage à développer des alliances économiques et politiques au-delà du cadre traditionnel. Cette stratégie de

multiplication d'alliances permet à Haïti de regrouper les intérêts diversifiés des pays faisant partie des pôles politiques et idéologiques différents, afin de tirer profit de chaque alliance. Le plus important est que le « VOS » tente d'introduire un protectionnisme à la première phase de chaque cycle de production, pour ensuite laisser ce soin au libre-échange une fois que les industries émergentes seront matures.

En réalité, derrière cette stratégie en « VOS », nous cherchons principalement à identifier les causes profondes du problème de développement économique d'Haïti, qui sont ancrées dans les structures internes (sociale, politique et économique) ainsi que dans le système-monde d'économie actuel. En ce sens, ce projet vise à creuser le cœur du problème en mettant l'accent sur les acteurs, les types et les systèmes de rapports ainsi que sur les principaux obstacles rencontrés. Il tente aussi d'expliquer comment les rapports centraux-périphériques entretenus au sein du système-monde actuel favorisent la perpétuation du problème de développement économique du pays, et comment la crise de la sécurité publique s'est associée avec le temps à ce problème. Ce, dans le but de définir de nouvelles stratégies de développement économique en « VOS » qui permettent de contourner ou d'éviter les embûches récurrentes auxquelles peut faire face Haïti (un pays périphérique du système-monde d'économie actuel). Bref, tous ces précédents aspects d'opérationnalisation du « VOS », qui alimentent l'objectif du mémoire, découlent de notre question de recherche, formulée comme suit : quelles sont les stratégies à adopter pour que le « Vol d'oies sauvages » devienne un modèle alternatif au développement économique d'Haïti, tout en contribuant à l'éradication du problème de sécurité publique ?

PREMIÈRE PARTIE

CADRE CONCEPTUEL, CADRE THÉORIQUE ET THÈSE DE RECHERCHE, MÉTHODOLOGIE, LIMITES ET PERTINENCES

SECTION I. CADRE CONCEPTUEL, CADRE THÉORIQUE ET THÈSE DE RECHERCHE

1. Cadre conceptuel

Notre thématique de recherche s'articule autour des concepts centraux tels que le développement économique, la sécurité publique et le vol d'oiseaux sauvages, qui, quant à lui, fait corps avec les autres théories présentées dans ce mémoire.

1.1. Développement économique

La notion de développement peut adopter des acceptations particulières ou diverses selon les contextes. Elle est parfois utilisée pour décrire un état et parfois un processus — par exemple, lorsqu'elle prend le sens de bien-être, de progrès, de justice sociale, de croissance économique, d'épanouissement personnel ou même d'équilibre écologique (Rist, 2013 : 33-60). Au sein de ces connotations, on trouve des éléments relatifs à la dimension qualitative et quantitative du concept de développement. Ainsi, en l'inscrivant dans une perspective de changement qualitatif, Vivien s'inspire de François Perroux pour le définir comme : « [...] *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global* » (Perroux, 1974 : 191 ; Vivien, 2003 : 7). Sur le plan quantitatif, la notion de développement (économique) se confond parfois avec la croissance (économique). Parfois, celle-ci peut être considérée comme la variable explicative de l'existence de celui-là. Sur ce, citons Rostow, qui énumère les cinq étapes que doit suivre un pays pour qu'il puisse se développer économiquement : la société traditionnelle, les conditions préalables au démarrage, le démarrage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse (Rostow, 1975 : 13-32). Il s'agit ici d'une conception quantitative du développement (économique), qui se fonde entre autres sur des considérations techniques et technologiques, sur l'accumulation annuelle des richesses produites par un pays et sur celle produite par ses agents économiques (les ménages,

les entreprises, les administrations publiques). Cette conception est d'actualité et s'inscrit dans la vision de l'OCDE (OCDE, 2008 : 83-97). Dans ce contexte, le développement fait référence à un phénomène social global ou encore à une croissance pluridimensionnelle tendant vers un processus de changements sociaux à long terme. Ces changements sont technologiques et humains (en tenant compte des intérêts diversifiés et des rapports de pouvoir entre les individus). Il désigne aussi des modes de calcul économique extratemporel qui mettent de l'avant des stratégies visant entre autres l'industrialisation, l'aménagement urbain et l'ouverture extérieure (Comeliau, 1996 : 17-33 ; Raffinot, 2015 : 5-15).

Par ailleurs, à travers cette vision à la fois qualitative et quantitative du développement, Séné partage l'idée de la Banque mondiale selon laquelle un tel développement économique, social et durable est impossible sans État. En effet, si l'État est plus présent dans une économie centralisée (protectionnisme), en économie libérale, il exerce un contrôle général sur l'ensemble des mouvements de l'économie nationale et intervient pour maintenir l'équilibre en cas de chocs causés par le marché. En soutenant surtout la propriété privée qui constitue la clé de voûte du fonctionnement naturel du marché (Sene, 2016 : 124-138).

1.2.Sécurité publique

La « sécurité publique » ou sécurité en général désigne l'absence de tout sentiment de vulnérabilité face à tout danger réel dans l'espace public (David, 2002 : 9-22). Elle est un bien universel et collectif destiné à tous les citoyens, dont l'État (moderne) — détenteur ultime du monopole de la violence légitime — constitue son principal garant (Treiber, 2016 : 1-33). Pour assurer cette sécurité, il s'engage à établir une société basée sur la paix et la justice en assumant la responsabilité d'allier sûreté, citoyenneté et État (Roché, 2001 : 87-91). Autrement dit, cette dernière — bien qu'elle appartienne à tous les citoyens — n'existe que grâce à l'État. Celui-ci s'efforce de mobiliser des institutions telles que la police, l'armée et la justice afin de préserver l'harmonie au sein de la société, bien entendu dans les limites fixées par les règles de droit (Conan, 1988 : 82 ; Baudry et Chassagnon, 2012 : 2039). Ce qui n'est possible qu'à travers des actions publiques définies au sein des politiques de sécurité visant à prémunir l'espace public des menaces et de la peur qui sont susceptibles de mettre en péril les valeurs centrales de la société (Battistella, 2009 : 508 ; circulaire, 2002 : 46-48). Au fond, la prestation de ce bien public n'est autre qu'une

contrepartie d'impôts et d'obéissance donnée en amont à l'État par les citoyens — lesquels acceptent collectivement de céder l'ensemble de leurs libertés individuelles respectives (c'est-à-dire la souveraineté de chaque membre du corps social) à cette entité qui a pour mission de les protéger contre l'agression, la délinquance, la violence d'une manière générale (Viguier, 2008 : 241-250).

2. Cadre théorique

Ce mémoire explore l'application de la théorie du vol d'oies sauvages (VOS), un modèle de développement économique oscillant entre protectionnisme et libéralisme. Il s'appuie également sur les théories du néo-marxisme (via les approches du système-monde et de la dépendance) et du réalisme des relations internationales. Ce dernier sert de cadre d'analyse pour étudier les enjeux mondiaux liés à l'existence des États, en fonction de leur rôle dans le système économique mondial ou de leur position géopolitique, qui se traduit par des rivalités de pouvoir sur les territoires et les populations qui y vivent (Cattaruzza, 2019 : 26-55).

2.1. Théorie du vol d'oies sauvages

Le vol d'oies sauvages (VOS) est un modèle de développement économique qui a été développé au début du XXe siècle (dans les années 1920) par des économistes japonais dans un contexte d'expansion coloniale. Au début des années 1960 — soit 40 ans plus tard —, un autre économiste japonais, nommé Kaname Akamatsu, a théorisé le même modèle. Celui-ci prône une modernisation accélérée par l'industrialisation, avec les yeux rivés sur une insertion rapide sur le marché mondial. Ce qui se concrétise par l'acquisition de connaissances scientifiques et technologiques de l'extérieur tout en effectuant des réformes internes dans le mode de gouvernance (Régnier, 2007 : 73-96). Selon Chaponnière et Lautier, en plus de l'importation d'équipements et de technologies avancées et de la diversification des productions, le VOS cherche également à favoriser l'intégration internationale par l'exportation.

Ce modèle de développement économique se réalise en trois grandes étapes : 1) l'importation organisée d'un bien de consommation courante auprès de pays développés ; 2) la production du bien pour le remplacement du marché local, grâce à des équipements et technologies importées de l'étranger ; 3) l'exportation des surplus afin de les mettre en compétition avec les

biens manufacturés par les pays plus avancés. Nous pouvons ajouter une quatrième étape : la diffusion graduelle de la spécialisation industrielle vers d'autres pays ou la délocalisation graduelle des industries lourdes — affectées à cette production — dans des pays à plus faible coût de production. En effet, lorsqu'un produit passe par toutes ces étapes, cela signifie que le cycle s'achève. Un nouveau cycle démarre alors avec l'importation d'un autre produit pour produire des biens plus modernes et ayant davantage de valeur ajoutée. À l'image du Japon, qui a réussi à décoller grâce aux produits textiles (l'habillement), ensuite viennent la mécanique, les véhicules, puis enfin l'électronique. Cette stratégie d'industrialisation rapide — projetant vers la croissance continue et le rattrapage — exige des « transformation[s] de la structure des emplois, des qualifications, des revenus, de la localisation des produits, etc. ». Chaponnière et Lautier mettent l'accent sur l'origine interne des investissements et des ressources mobilisées dans le cadre du « VOS ». À cela, les investissements directs étrangers (IDÉ) sont relégués à un niveau inférieur. À l'instar du Japon, qui — quant à l'ouverture aux IDÉ — jadis privilégiait une politique sélective. Il allait toutefois de soi que ces derniers (IDÉ) étaient d'une grande ampleur dans l'industrialisation des pays de l'Asie de l'Est et qu'ils favorisaient l'entrée triomphale de la Chine dans le « VOS ». Toutefois, cela ne diminue en rien leur influence négative sur la balance commerciale, qui résulte de la proportion importante d'importations engendrée et le niveau de profits et redevances rapatriées. Par ailleurs, le « VOS » suggère à l'État de s'évertuer à construire des centres de recherche, à subventionner l'innovation, à renforcer la recherche fondamentale, à mettre en place des politiques d'incitations au retour des cerveaux, à adopter des politiques douanières et fiscales favorisant l'importation des machines ou tout autre bien d'équipement nécessaire à l'industrialisation. Ce qui peut aller jusqu'à des exceptions exclusives de droits de douane, pour une certaine période. Cette stratégie n'est toutefois pas appréhendée à sa juste valeur par les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA) et de l'Amérique latine, qui imposent des taxes significatives sur l'importation de ces biens. À comparer aux pays de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui préconisent une taxation graduelle ou bien croissante en fonction de l'importance de l'industrialisation au fil du temps (Chaponnière et Lautier, 2014 : 83-103). En fait, le « VOS » oscille entre deux politiques économiques : le protectionnisme visé en amont pour

la protection des industries naissantes¹⁶ (List et Richelot, 1857 : 141), et le libéralisme projeté en aval après le constat de maturité de ces industries, permettant ainsi d'investir le terrain dans la concurrence du marché mondial.

2.1.1. Protectionnisme

Le protectionnisme est une politique économique qui consiste à appliquer par un gouvernement un ensemble de mesures visant à faire obstacle au libre jeu de la concurrence, qu'il s'agisse de la ralentir ou de la contraindre. Il désigne, dans ce sens, toutes les interventions de l'État dans les échanges entre le pays et l'extérieur, c'est-à-dire soit sous forme de restrictions visant à empêcher l'importation de biens et de services, soit sous forme de mesures visant à augmenter la part du marché extérieur. Ces mesures incluent des aides à l'exportation (Guillochon, 2001 : 3-7 ; Goyette, 2006 : 15). Ces mesures protectionnistes peuvent se diviser en deux catégories. Il y a d'une part les barrières tarifaires qui consistent à imposer des droits de douane sur les biens importés — ce qui entraîne une augmentation du coût de ces biens sur le marché local. D'autre part, les barrières non tarifaires qui se concrétisent notamment par : le contingentement visant la fixation des limites maximales d'un produit importé ; l'implantation des barrières techniques et réglementaires à travers des accords bilatéraux ; l'instauration des normes, des formalités administratives, des règles de sécurité et d'environnement pour décourager l'importation ; les accords bilatéraux de restriction volontaire des échanges ; la subvention des biens à l'exportation visant à réduire les coûts des entreprises nationales ; et le dumping monétaire et social (Bouët, 1998 : 12-20).

Cette politique économique comporte des avantages comme des inconvénients. En ce qui concerne les avantages, elle favorise — du point de vue économique — notamment le développement et la protection des industries naissantes menacées par la concurrence étrangère, déloyale ou faussée, et la relocalisation des entreprises délocalisées, la protection de l'emploi, la reconquête du marché local, l'accès à des marchés mondiaux oligopolistiques, etc. D'un point de vue social et juridique, cette politique vise à défendre les intérêts des agents économiques,

¹⁶ Selon List, le droit en faveur de l'industrie doit être assez fort pour protéger celles dont l'existence est menacée par la concurrence étrangère. Effectivement, il faut des règles invariables pour préserver les industries existantes et protéger l'industrie nationale dans son tronc et dans ses racines (l'industrie naissante) (List et Richelot, 1857 : 141).

notamment des agriculteurs, des entreprises en difficulté, des consommateurs, etc. En matière d'inconvénients, cette politique économique engendre entre autres trois types, notamment au niveau national, des entreprises et du monde du travail. Sur le plan national, elle entraîne un manque de dynamisme de l'économie, un risque de vieillissement du système de production, un retard technologique, le ralentissement du progrès technique et la pénalisation de la compétitivité hors prix, à court, à moyen et long termes. Du côté des entreprises, elle provoque la diminution de l'activité par le manque de débouchés externes, la baisse éventuelle des profits et investissements, ainsi qu'un manque d'incitation causé par l'affaiblissement de la concurrence. Au plan social, il peut entraîner une perte de pouvoir d'achat des ménages, l'accentuation des inégalités entre ceux qui ont une propension forte à consommer et ceux qui ont une propension forte à épargner, et la limitation des options de choix offertes aux consommateurs (Guillochon, 2001 : 26–67).

2.1.2. Libéralisme économique

Se fondant sur sa source latine, « liber », qui signifie « libre », le libéralisme est un concept intrinsèquement lié au principe de la liberté. En effet, avant de s'associer au concept d'économie — pour défendre notamment l'idée de l'initiative privée —, le libéralisme s'était déjà identifié à la philosophie politique. Si vrai qu'au départ, autrement dit au cours des XVI^e et XVII^e siècles, il était la clé de voûte des mouvements opposés aux contraintes traditionnelles imposées par la religion et le despotisme. Ces contraintes usurpaient la liberté et l'autonomie d'action, de pensée et de conscience des individus, mais aussi la liberté de définir leur existence selon leur propre raison et leur propre jugement. C'est sur ce plan que se situent les contributions des deux libéraux classiques en particulier, à l'image de Thomas Hobbes et John Locke (Liebich, 1985 : 14–113). Néanmoins, il a fallu attendre que le terme fasse son apparition dans la langue française pour voir celui-ci acquérir trois sens principaux — une subdivision qui, sur le plan conceptuel et analytique, est difficilement saisissable selon Liebich (1985 : 13). Le premier sens concerne la liberté individuelle, morale et culturelle de l'homme, selon le libéralisme moral ; le second correspond au libéralisme politique, traduisant la liberté de conscience, de parole ou de réunion ; enfin, le troisième sens du terme correspond au libéralisme économique, soit celui de la liberté d'entreprendre, d'embaucher, d'échanger, en deçà et au-delà des frontières nationales. C'est sur la base de cette vision contemporaine que le marché est né (Dostaler, 2009 : 43-44).

Par ailleurs, Paul R. Krugman, quant à lui, en appelle à un libéralisme mesuré à l'aune des nouvelles réalités des échanges mondiaux. C'est-à-dire qu'il n'est plus soumis à l'orthodoxie libérale classique du commerce international — notamment en ce qui concerne le modèle d'Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS)¹⁷ et la théorie des avantages comparatifs¹⁸ —, selon laquelle le commerce international gravite autour du principe de l'équilibre général (de rendements constants) et de la concurrence parfaite. Cette vision traditionnelle est révolue, autrement dit elle est supplantée par de nouvelles approches qui construisent le commerce international autour de l'idéal des rendements croissants et de la concurrence imparfaite. En même temps, Krugman démonte ce qu'il considère comme des clichés¹⁹ trompeurs véhiculés par les discours de la droite comme de la gauche sur le commerce international. Il contredit l'idée selon laquelle le commerce international est un jeu à somme nulle (parce que les échanges mutuels bénéficient à tous les partenaires) et l'idée selon laquelle la concurrence internationale mène à la faillite des États²⁰. À la différence des libéraux traditionnels, il ne s'oppose pas à ce que des mesures protectionnistes puissent être adoptées dans l'intérêt du pays (Krugman, 1998 : 195 - 215 ; Coissard, 2009 : 15).

En ce qui concerne les avantages, il faut souligner que cette vision (à savoir celle des rendements croissants et de la concurrence imparfaite) s'inscrit dans certains mérites traditionnellement attribués au libéralisme économique tout en désapprouvant d'autres. Elle

¹⁷ C'est un modèle qui est communément appelé « théorie des dotations factorielles » et élaboré par Bertil Ohlin, Eli Heckscher et Paul Samuelson. Ce modèle sous-entend que « chaque pays gagne à s'ouvrir en se spécialisant à l'exportation dans les biens qui utilisent, pour leur production, les facteurs pour lesquels il dispose d'une dotation abondante, en termes relatifs. » (Guillochon, 2001 : 27).

¹⁸ Cette théorie soutient que « chaque pays doit se spécialiser dans la production des biens qui supportent les coûts comparatifs [ou relatifs] les plus faibles, par rapport à l'étranger, et importer le reste. » (Guillochon, 2001 : 27).

¹⁹ Des clichés trompeurs que Krugman appelle la « théorie POP du commerce international » qui se fondent sur des idées erronées, selon lesquelles : le commerce international est une activité à part entière soumise à ses propres principes, alors qu'il est une activité commerciale comme les autres, soumise aux mêmes principes ; les pays se livrent une concurrence comparée à celle que livrent les entreprises entre elles, ce qui est faux ; la productivité est bonne parce qu'il permet de faire face à la concurrence internationale, alors qu'elle ne fait que permettre à un pays d'augmenter sa production et la consommation ; « la concurrence internationale est une lutte pour la conquête des secteurs à [forte valeur ajoutée] », ce qui est faux ; la concurrence pèse sur l'emploi et les salaires, alors qu'en réalité celle-là n'a aucune incidence majeure sur ceux-ci, dans la mesure où tout problème d'emploi relève du domaine de la macroéconomie ; l'État doit soutenir les entreprises internationales face à la concurrence étrangère, ce qui ne change absolument rien d'envergure majeure sur le marché international, car en soutenant une branche face à la concurrence, l'État enlève des ressources d'autres branches nationales (Krugman, 1998 : 117–224).

²⁰ Même si le niveau de la productivité, sa technologie et la qualité des produits d'un pays sont inférieurs par rapport aux autres pays, il sera toujours en mesure d'échanger et de tirer profit des échanges extérieurs. Car, quelque faible que puisse être sa productivité par rapport à ses partenaires, le pays trouvera une gamme de produits pour lesquels un avantage comparatif est assuré (Krugman, 1998 : 101–103).

s'adhère, par exemple, aux postulats libéraux de la baisse des prix par l'accroissement de la concurrence, de la création de nouveaux débouchés par l'ouverture des frontières, de la multiplication du choix des consommateurs et du développement économique par l'innovation des entreprises et l'amélioration de la qualité des produits. Cependant, quant à la question de l'amélioration de la compétitivité nationale, Krugman la considère comme un mérite vidé de son contenu²¹. Dans la mesure où elle présente l'idée selon laquelle le commerce international est un jeu à somme nulle et fait l'analogie entre les pays et les entreprises — alors qu'il n'existe aucune donnée statistique montrant qu'un pays peut faire faillite, contrairement à une entreprise (Krugman, 1998 : 17-36).

S'agissant des inconvénients, Krugman privilégie l'idée de « dumping réciproque », c'est-à-dire un échange à double sens pour le même produit. Cela constitue en effet une nouvelle norme régissant le commerce international (qui découle du système de la concurrence imparfaite s'étendant sur le commerce mondial) plutôt que le dumping comme problème inhérent au libéralisme économique (Coissard, 2009 : 24). Pour ce qui est de la délocalisation des entreprises et de la baisse des salaires des travailleurs locaux — généralement considérés comme deux des inconvénients de la libre importation (la raison d'être même du commerce international, du libéralisme économique ou du libre-échange) —, Krugman les perçoit plutôt comme des problèmes liés aux structures internes des pays. Et que la substitution des forces productives par la mécanisation²² de la production ou l'industrialisation constitue l'une des explications du problème d'emploi (Krugman, 1998 : 59-60). Sans pour autant contredire le fait que le libéralisme comme doctrine économique est instable et s'ébranle à la moindre crise — perdant alors tout son sens. Une doctrine qui est également critiquée pour ses illusions dans la pratique, notamment le fait que son postulat de libre concurrence n'a jamais existé. Dans la mesure où elle ne divorce pas avec l'interventionnisme de l'État — qui peut consister à fixer de nouvelles règles ou à changer la donne (Bénies, 2008 : 83-90). À telle enseigne que même les plus fervents défenseurs de cette doctrine

²¹ Car, selon Krugman, la « compétitivité est un mot vide de sens lorsqu'il est appliqué aux économies nationales ». Laquelle est pourtant une obsession dangereuse pouvant fausser les politiques économiques d'un pays. Dans la mesure où la notion de productivité vend l'idée selon laquelle le commerce international est un jeu à somme nulle et fait l'analogie entre un pays et une entreprise — alors que la notion de faillite n'existe pas pour le premier (en tout cas il n'y a aucune donnée statistique qui le prouve), mais existe pour la seconde (Krugman, 1998 : 17 – 36).

²² Ce qui tend à pénaliser les travailleurs moins qualifiés – lesquels sont mis de côté par l'implantation de haute technologie (Krugman, 1998 : 60).

court-circuitent son fonctionnement en adoptant des mesures protectionnistes, à l'image des États-Unis ou du Japon. Le dernier, bien qu'il soit l'une des premières économies de marché du monde, donne du fil à retordre à la liberté d'investissement et d'exportation (Krugman, 2000 : 103-113). Le libéralisme économique comporte plusieurs autres inconvénients. Par exemple, il augmente les risques pour la santé des consommateurs et entraîne une augmentation de la pauvreté et des inégalités économiques et sociales (Vérez, 2016 : 33-42).

2.2. Théorie néo-marxisme

Trois théories entrent en interaction à travers ce travail. D'une part, la théorie du vol d'ovies sauvages (VOS) s'appuie sur deux autres courants économiques et politiques, à savoir le protectionnisme et le libéralisme économique. D'autre part, la théorie du néo-marxisme est étudiée à partir d'approches telles que celle du système-monde et de la dépendance. Finalement, le réalisme des relations internationales.

2.2.1. Approche du système-monde

Selon l'approche du système-monde, le monde actuel est constitué d'une économie-monde composée de nombreuses entités politiques reliées par des relations mutuelles au sein d'un système interétatique. Au sein de cette économie-monde, une variété de cultures et de groupes humains, de confessions, de langues et de modes de vie distincts les uns des autres s'unissent à travers la division du travail. Ce système-monde est capitaliste, et il repose sur l'accumulation illimitée du capital, renforcée par des mécanismes structurels qui punissent tous les opposants ou les personnes n'adhérant pas à cette logique.

Dans ce système-monde, il y a d'une part un centre constitué de pays développés et industrialisés — principalement les États occidentaux, omniprésents dans toutes les activités commerciales du monde. Ce sont à la fois ceux qui recourent le plus souvent aux mesures protectionnistes, en dépit des discours favorisant l'ouverture des marchés, et ceux qui s'érigent en rempart contre toutes les mesures proportionnelles à leurs comportements protectionnistes. D'autre part, il y a des périphéries, qui sont les pays sous-développés, non industrialisés et du Sud. Finalement, il y a des semi-périphéries qui, sous la protection d'États (entités administratives de la gouverne) impliqués dans les activités du marché mondial, arrivent à maintenir un équilibre relatif

entre les produits du centre et les produits des périphéries. Elles tentent quant à elles constamment de s’émanciper en se rapprochant progressivement du centre. Bien entendu sous la pression des pays centraux qui voient leur part de marché réduite au profit des pays semi-périphériques (Wallerstein, 2009 : 43-69 ; Furtado, 1971 : 53-65).

À cet effet, l’approche du système-monde tend vers une rupture avec l’universalisme occidental, qui — basé sur la promotion d’une trajectoire uniforme de croissance économique, d’une expansion du marché capitaliste mondial et d’un archétype de système politique (démocratie) — vise à pérenniser une domination sans partage des pays du centre sur le reste du monde (Gills, 2013 : 28-39). Bref, il s’agit d’un système-monde qui tourne autour de l’impérialisme et qui est organisé selon des rapports de force entre les centres et les périphéries. Au sein de celui-ci s’institue une culture de déplacement continu du capital accumulé dans les périphéries vers le centre (Bidet, 2007 : 57-80).

2.2.2. Approche de la dépendance

Au sein de ce système-monde, des rapports de dépendance se sont développés entre les pays du centre et les pays périphériques. Cette dépendance est un phénomène global qui regroupe des dépendances particulières (commerciale, financière, technologique, militaire, etc.) et s’installe au cœur de toutes les structures sociales. Elle se caractérise par un ensemble de liens noués entre les structures internes et la domination externe. Ce sont ces structures internes — en tant que mécanismes de reproduction de cette dépendance à l’intérieur — qui assurent la pérennité de celle-ci (dépendance). Dans ce contexte, les sous-systèmes ou encore les périphéries sont devenus dépendants en raison même de leurs positions au sein du système de dépendance globale. À cela, il est à relater que les mécanismes traditionnels de la dépendance — souvent expliqué par la stagnation de l’agriculture destinée au marché intérieur, l’exportation des produits primaires non diversifiés, les politiques d’industrialisation adoptées, et les fonctions de l’État nécessitant une quête continue de financements extérieurs — sont révolus. Autrement dit, ils sont actuellement renforcés par de nouveaux mécanismes, comme les investissements faits par les pays centraux dans l’économie des périphéries, par l’entremise des corporations multinationales. C’est sur cette base, ou encore par le truchement d’une connexion interne-externe donnant naissance à un mouvement

de l'extérieur vers l'intérieur qu'il faut cerner le mode de fonctionnement de l'impérialisme moderne (Peixoto, 1977 : 601–629).

En effet, après la Seconde Guerre mondiale, et en particulier avec le mouvement de décolonisation porté par la lutte pour l'autodétermination des peuples, l'ancien système de dépendance coloniale nord-sud s'effondre. Cependant, cette émancipation n'a pas permis d'atteindre l'objectif de déconnexion économique et de développement autonome. Au contraire, les pays périphériques se retrouvent plongés dans un système de domination renouvelé. Bien que la décolonisation et l'indépendance politique aient permis au Sud périphérique de rejoindre le nouveau système international et de participer à la deuxième vague de mondialisation lancée par le centre, dont les États-Unis en premier chef, cela ne constitue que la première étape d'un processus à double vitesse. Dans la mesure où elle ouvre simultanément la voie à un grignotage juridico-politique progressif, symbolisant une nouvelle figure de la domination des périphéries par le centre²³ (Deblock, Regnault, 2006 : 7-51).

2.3. Théorie du réalisme

Selon ce courant de pensée, le système international est anarchique, dans la mesure où il n'existe aucune autorité centrale capable d'empêcher les États-nations territorialement organisés — qui sont les principaux acteurs internationaux, sans oublier les organisations interétatiques et les entités non étatiques²⁴ — de recourir à la violence armée. Ces principaux acteurs internationaux représentent des groupes de conflit cherchant constamment à maximiser leurs intérêts nationaux,

²³ Ce qui sert aux pays du centre, comme les États-Unis, qui affichent un attachement au multilatéralisme, à se faufiler dans le régionalisme par le truchement des accords bilatéraux diversifiés. Cette stratégie leur permet d'étendre leur hégémonie sur les pays du Sud en imposant leurs propres règles juridiques conçues pour protéger les intérêts de leurs firmes installées presque partout dans le Sud. En témoigne notamment le Chapitre 11 de l'Accord de libre-échange américain (ALENA), lequel accorde aux firmes privées — se sentant menacées dans leurs intérêts commerciaux — le droit de poursuivre les États et de contester leurs lois nationales. De plus, les dispositions sur la protection de la propriété intellectuelle et les droits des investisseurs, caractéristiques de nombreux accords bilatéraux, sapent graduellement la souveraineté juridique et politique des pays périphériques (Deblock, Regnault, 2006 : 7-51)

²⁴ Selon les réalistes, les organisations interétatiques et les entités non étatiques ont également leur importance au sein du système international. Elles ne sont pas autonomes, et n'agissent au mieux que par l'entremise des États. Dans ce sens, l'existence et l'effectivité de ces acteurs secondaires ainsi que celle du droit international dépendent de la conformité à l'égard des intérêts des grandes puissances (Battistella, 2015 : 125 ; Jeangène Vilmer, 2020 : 24-25).

qui sont définis en termes de puissance²⁵, compte tenu des contraintes du système international. Cette théorie soutient également que les acteurs du système sont rationnels et qu'ils ne soumettent qu'à la loi de la défense de leurs propres intérêts — qui sont plus souvent en conflit qu'en harmonie avec ceux d'autres acteurs — par l'entremise de la politique extérieure. Si, par la voie pacifique, celle-ci (la politique intérieure) n'arrive pas à assurer l'intérêt national, alors la guerre devient un arbitre. La politique étrangère correspondant au « high politics » est placée au-dessus de la politique intérieure considérée comme relevant du « low politics ». Il va sans dire que l'opinion publique interne exerce une influence significative sur l'orientation diplomatique de ces acteurs (Battistella, 2015 : 123-125 ; Jeangène Vilmer, 2020 : 24-25). De ce fait, l'équilibre des puissances est le seul moyen — à défaut de garantir la paix — pouvant assurer un système international stable, même s'il demeure fragile. Selon le fait qu'il y a un choc constant des volontés dans les relations entre les États souverains, qui prétendent pouvoir se déterminer librement (Aron, 1966 : 59 ; Battistella, 2015 : 124).

À titre justificatif, ces trois théories — le modèle du vol d'oies sauvages (VOS), le néo-marxisme et le réalisme en relations internationales — se complètent pour analyser les dynamiques globales et locales. Le VOS propose une stratégie pour sortir de la dépendance, axée sur l'acquisition de technologies et l'intégration dans l'économie mondiale. Le néo-marxisme explique la position périphérique d'Haïti et l'impact des structures de domination sur son développement. Le réalisme, quant à lui, met l'accent sur les rapports de puissance, les alliances stratégiques et la quête de puissance défensive pour assurer la souveraineté d'Haïti. Ensemble, ces théories permettent de formuler une stratégie cohérente pour le développement économique, la sécurité publique et l'émancipation politique d'Haïti, en tenant compte des réalités internationales.

3. Thèse de recherche

Ce mémoire soutient la thèse que le modèle du « Vol d'oies sauvages » (VOS) pourrait constituer un modèle alternatif pour le développement économique d'Haïti, appuyé par une stratégie de quête de puissance (défensive) pour l'émancipation politique du pays dans le système

²⁵ La puissance se définit comme étant la capacité d'une entité politique à imposer sa volonté aux autres. Elle peut être défensive ou offensive. La première correspond à la capacité d'une entité politique à ne pas se laisser imposer la volonté des autres. La seconde correspond à la capacité d'une entité politique à imposer sa volonté aux autres (Aron, 1966:58).

international. Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est crucial de multiplier les alliances stratégiques multilatérales, permettant ainsi de sortir des contraintes des relations bilatérales traditionnelles. Cette approche comporte deux dimensions : externe et interne. Sur le plan externe, l'objectif est de nouer des alliances avec des puissances économiques, militaires et nucléaires dans une approche multipolaire, afin de protéger Haïti contre d'éventuelles représailles lors de la prise de décisions souveraines influençant son économie et son commerce. Cela a également pour but de protéger les ressources financières et naturelles d'Haïti contre les prédatations liées au système-monde d'économie actuel. Sur le plan interne, les alliances permettront d'acquérir les connaissances, technologies et techniques nécessaires pour appliquer les cycles de production du VOS, contribuant ainsi à l'indépendance économique et à la souveraineté d'Haïti face aux enjeux mondiaux.

SECTION II. MÉTHODOLOGIE, LIMITES ET PERTINENCES

1. Méthodologie : descriptive, prescriptive et déductive

Dans toute recherche scientifique, la méthode sert à concilier la problématique, qui résulte de la perception du chercheur et de la réalité observée, avec l'angle d'analyse et les objectifs du travail. À partir de là, la méthode choisie doit être compatible avec les différentes étapes du processus de recherche et avec les finalités des chercheurs l'ayant développée. Ce croisement entre l'origine de la méthode et son utilisation nous conduit à sélectionner celle qui convient le mieux au contexte de ce mémoire. Cette démarche exige d'abord que nous clarifiions ce que nous souhaitons accomplir concrètement dans le traitement de notre problématique de recherche (dessus, 2002 : 113-130). Dans ce mémoire, nous procédons en deux étapes :

D'une part, nous analyserons d'abord le problème du développement économique d'Haïti, en identifiant ses caractéristiques principales et les conditions qui le favorisent, en mettant l'accent sur ses causes internes et externes pour anticiper ses conséquences futures. Ensuite, nous aborderons la question de la sécurité publique en Haïti. Cette analyse s'appuiera sur la théorie néo-marxiste, notamment le concept du système-monde et de la dépendance, qui permet de considérer les problèmes économiques d'Haïti non pas isolément, mais comme faisant partie d'un système global où les pays périphériques, comme Haïti, dépendent des pays centraux. Ce système-monde

repose sur la dépendance des pays périphériques envers les pays centraux dans les domaines commercial, financier, technologique et militaire, entraînant un transfert constant de capital accumulé dans les périphéries vers le centre. Ainsi, chaque pays est à sa place et dans son rôle, peu importe où il se trouve. Dans ce contexte, le développement économique perpétuel d'Haïti peut être compris comme étant directement lié à sa position au sein de ce système mondial.

À ce stade, nous avons choisi comme indicateurs du problème du développement économique : d'abord, les indemnités versées par Haïti à la France en échange de la reconnaissance de son indépendance l'ont placée dans un régime d'occupation financière. Ensuite, la volonté libérale illimitée d'Haïti qui s'est retrouvée piégée dans une structure commerciale fondée sur une politique commerciale rachitique. Comme indice, on peut mentionner que les relations bilatérales entretenues par Haïti sont caractérisées par un déséquilibre de l'échange ainsi qu'une volonté de domination néocoloniale et néoimpérialiste de ses principaux partenaires commerciaux traditionnels. Cela entraîne une occupation du marché national par des produits étrangers, ce qui cause un déficit systématique de la balance commerciale en raison d'un déséquilibre entre les importations et les exportations. Il y a également l'indice de la baisse constante des investissements directs étrangers. Enfin, l'échec de l'industrialisation en Haïti qui est causé par l'adoption de politiques « développementistes » néolibérales. Celles-ci, importées de toutes pièces, sont déconnectées des réalités socioéconomiques du pays. Pour ce qui est du problème de la sécurité publique en Haïti, les indicateurs choisis sont les suivants : les facteurs sociaux et politiques de l'émergence des brigades de vigilance au cours des années 1986 ; la fonction occupée par les institutions publiques haïtiennes face aux enjeux de sécurité publique ; et la mutation des brigades de vigilance en banditisme, dont l'indice est l'enracinement social et la propagation du banditisme. Cet indice prend en compte les facteurs de déclin institutionnel et d'apparition conjoncturelle des bandes, ainsi que les facteurs d'inégalités économiques et sociales, de pauvreté extrême et de taux élevé de chômage dans la population.

D'autre part, nous proposerons une solution optimale, c'est-à-dire un ensemble de stratégies visant à améliorer la performance dans la résolution du problème du développement économique. Cette deuxième étape du processus s'articulera principalement autour de l'application de la théorie du « Vol d'oies sauvages », qui est un modèle de développement économique dont la pertinence pour Haïti repose sur sa capacité émancipatrice. Selon le fait qu'elle favorise une intégration

progressive d'Haïti dans l'économie mondiale tout en évitant, par le biais du protectionnisme éducatif, tout affrontement direct et prématuré avec les grandes économies sur le terrain de la libre concurrence. Cette étape sera abordée en tenant compte de la théorie du « réalisme » selon laquelle le monde actuel est constitué d'un côté d'États puissants, occupants et colonisateurs, et d'un autre côté d'États impuissants, occupés et serviles. Ainsi, aucun État de la deuxième catégorie ne peut atteindre sa pleine émancipation et son autonomie s'il ne dispose pas d'une capacité militaire et/ou nucléaire égale à ses ambitions. Plus importants encore, les États qui font partie de la catégorie des puissants ne renonceront jamais volontiers à leur emprise sur les autres, tant qu'il n'existe pas une force qui les y oblige. Par conséquent, pour que le « Vol d'ois sauvages » soit un succès en tant qu'option alternative souveraine, il faut nécessairement y ancrer dans son sein un plan de quête de puissance (défensive) comme seule option de survie de l'État haïtien périphérique ou du Sud, au sein du système international anarchique. Ce sera possible grâce à un jeu d'alliances multivariées et multilatérales, ancrées dans une diplomatie politique et militaire qui couvre les deux pôles idéologiques antagonistes du monde — avec les États-Unis, d'un côté, et la Russie (ou le BRICS, dans le contexte de monde multipolaire en gestation), de l'autre. Il s'agit ici d'une manifestation de la volonté de puissance haïtienne visant à éviter qu'Haïti devienne le pré carré d'une idéologie géopolitico-économique au détriment d'une autre. Comme le Japon l'a fait à l'ère meiji en adoptant une stratégie d'alliances multiples, comme vecteur de redéfinition de sa position au sein du système-monde.

À cette étape, nous examinons comment mettre en place le « VOS », compte tenu de la réalité du système-monde actuel. Pour y arriver, nous procédons de trois manières : en premier lieu, cela se fait principalement par l'analyse du discours qui lie « développement économique » et « sécurité publique » selon le point de vue des organisations « développementistes » internationales. Cet exercice permet de comprendre les effets de ce discours sur le maintien des relations de dépendance dans le cadre du système économique capitaliste mondial et de souligner la nécessité d'un discours de « développement économique » nouveau, comme phase d'accroche d'une alternative économique pour un Haïti périphérique. Nous abordons ensuite la question de la puissance en termes de volonté et de nécessité d'une émancipation politique internationale. Cela mène à l'impératif d'adopter une politique commerciale plus ouverte par une révision des accords commerciaux existants et la signature de nouveaux traités basés sur la réciprocité. Il est aussi

important d'insister sur l'importance d'une indépendance nationale sur les plans commercial, financier, technologique et militaire. Ceci implique notamment de créer de nouvelles alliances avec d'autres périphéries et semi-périphéries, ainsi que de développer davantage de coopérations en matière de défense et de technologies (de type « périphérie-centre »). En deuxième lieu, nous abordons les différentes phases du processus d'implantation du « VOS », qui suit une analyse des contextes nationaux et internationaux de l'émancipation économique japonaise pendant l'ère meiji. Dans cette section, nous examinons comment passer du protectionnisme (éducateur) à la libre concurrence, à travers deux cycles de production subdivisés en étapes, à savoir : un cycle primaire de « développement endogène » et un cycle de transition vers un « développement exogène ». Cela fait suite à une analyse des contextes politico-systémiques de la faisabilité du « VOS ». Nous y discutons des aspects de système politique et régime politique, ainsi que de volonté politique et des réflexes exclusivistes de la société. Enfin, nous traitons de la question de volonté sociétale, de méfiance et de xénophobie en jetant un regard sur une perspective d'avenir. En troisième lieu, nous faisons un parallèle entre le « VOS » et la sécurité publique. Nous faisons alors le point sur le lien entre le développement économique et la sécurité publique ; sur le « VOS » comme un atout pour établir la sécurité publique, en touchant les questions d'emploi et de chômage ; et sur le rapport entre la « sécurité publique » et la stabilisation de la croissance économique.

En résumé, la première étape de notre démarche consiste à analyser les problèmes originels et récurrents qui entravent le développement économique d'Haïti. Cela implique un exercice de description, puisque tout exercice d'analyse est d'usage et d'origine descriptifs. À la deuxième étape, nous procédons à une évaluation — un exercice qui est d'usage et d'origine prescriptifs. C'est dans ce contexte que la combinaison des méthodes descriptive et prescriptive est choisie et justifiée dans ce mémoire.

1.1.Stratégies de collecte et de sélection des données

Pour la collecte des données, nous avons choisi une approche mixte combinant des données quantitatives et qualitatives. Cela implique de rassembler à la fois des récits narratifs qualitatifs et des données chiffrées. L'approche qualitative permet d'observer et d'analyser un système social complexe dans un contexte spécifique à travers une démarche inductive, mais sa validité interne des résultats est limitée à des contextes particuliers. En revanche, l'approche quantitative suit une

démarche déductive, permettant des généralisations, mais sans fournir d'explications sur le fonctionnement et la signification individuelle des faits, ni sur les mécanismes ou les causes des phénomènes observés. C'est pourquoi une approche mixte, dans le contexte de ce mémoire orienté hypothético-déductif, descriptif et prescriptif, s'avère pertinente (Baumard et Ibert, 2014 : 105-128 ; Baumard et Al., 2014 : 261-296 ; Royer et Zarlowski, 2014 : 168-196 ; Castro, 2020 : 66-70). Ce mémoire sera principalement basé sur une analyse qualitative des données secondaires, où les contenus numériques viendront soutenir certains arguments qualitatifs. Les données proviennent de la littérature scientifique sur les concepts centraux, leurs indicateurs, les thèmes connexes et les théories, ainsi que de livres, articles, revues scientifiques, sites Web et rapports. Nous utiliserons également des données issues de la littérature grise et institutionnelle, telles que les rapports de l'ONU, de l'IHSI, ainsi que des ressources documentaires provenant de bibliothèques et de bases de données en ligne (IBSS, WPSA, EconLit, BSC, etc.). Avant de collecter ces données, nous avons élaboré un plan de concepts, qui nous permet d'identifier les concepts connexes à associer aux concepts centraux. Par exemple, pour le terme « développement économique », nous avons sélectionné des termes connexes tels que : croissance économique, essor, expansion, progrès économique, accords commerciaux, balance commerciale, importation, exportation, politique commerciale, industrialisation, inégalités économiques et sociales, pauvreté, et chômage. En ce qui concerne « la sécurité publique », nous l'avons lié à des concepts comme : insécurité, banditisme, criminalité organisée, gangs, brigades de vigilance et bandes criminelles. Le terme « vol d'oies sauvages » ainsi que d'autres théories sont étudiés de manière distincte. Il convient de noter que le nom « Haïti » est associé à tous ces concepts.

Les critères de sélection incluent une liste de documents abordant le développement économique haïtien et des concepts connexes depuis 1804, ainsi que ceux traitant de la sécurité publique et de concepts associés, couvrant la période de 1986 à aujourd'hui.

2. Limites et pertinences

2.1. Limites de la recherche

Ce mémoire présente des limites et des défis, tant sur le fond que sur le plan spatio-temporel. Sur le fond, les principales limites découlent de notre intention de prescrire à Haïti — un pays

démocratique avec un système politique basé sur une alternance quinquennale du pouvoir —, un modèle de développement économique qui a été expérimenté au Japon entre 1867 et 1912, sous le régime impérial et autoritaire de Mutsuhito. Ces limites engendrent automatiquement des défis dans l'applicabilité de ce modèle de développement économique qui doit d'abord son succès à un régime qui s'étend sur plusieurs décennies ; ensuite, au mode d'organisation institutionnelle (où le monarque révolutionnaire et autoritaire dispose d'un appareil répressif obligeant tout le monde à lui obéir) ; enfin, à son évolution et à sa mutation en d'autres versions modernes ou occidentalocentrées de la société politique et du système sociopolitique (la démocratie). Il s'agit d'un modèle de développement conçu à des fins politiques et géopolitiques dans une configuration système-monde où le Japon cherche à accroître sa puissance territoriale et mondiale. Haïti, par contre, ne considère cette question de puissance que dans un contexte défensif. Le Japon emprunte la voie du « VOS », se dirigeant vers les Occidentaux quant aux acquisitions des techniques, des technologies et des savoirs. Cette trajectoire est difficile à suivre par Haïti, qui possède un statut de pays périphérique dans le système-monde d'économie actuel. De plus, son statut est attribué par l'impérialisme occidental, allié du Japon. De ce fait, pour acquérir les connaissances, les technologies et les compétences requises à la mise en œuvre du « VOS », Haïti devra faire des choix qui découleront des alliances stratégiques (par exemple avec les BRICS et autres) et adopter une vision souveraine d'un monde multipolaire.

Comme d'autres limites de fond, cette étude ne s'articulera pas autour d'un nombre important de données quantitatives. Les contenus chiffrés qui y seront intégrés ne subiront pas d'analyse quantitative. Cette lacune constitue un talon d'Achille important pour cette recherche qui s'ouvre sur le champ de l'économie politique (sous-champ de la science politique).

Bien que le but soit d'être complet en ce qui concerne l'histoire d'Haïti, ce mémoire comporte tout de même certaines limites temporelles et spatiales. D'un point de vue temporel, il cherche à scruter certains faits déterminants et explicatifs du problème de développement économique d'Haïti depuis la création de l'État en 1804 jusqu'à aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'un récit d'événements successifs ; plutôt, les faits sélectionnés seront sélectifs et serviront une raison critique. D'un point de vue spatial, ce mémoire présente une vision globale couvrant les dix départements géographiques d'Haïti. Toutefois, il y a une exception spatio-temporelle lorsqu'il est

question d'aborder la problématique de la sécurité publique en Haïti : la période allant de 1986 à nos jours ainsi que la région métropolitaine de Port-au-Prince sont principalement concernées.

2.2. Pertinence scientifique

Malgré ces limites et défis, ce mémoire s'inscrit dans le domaine de la science politique pour plusieurs raisons. Il cherche d'abord à aborder les principaux problèmes politiques, économiques, sociaux et institutionnels auxquels Haïti, en tant que pays périphérique dans le système-monde, est confronté dans sa trajectoire de développement économique. Ce travail remet en question les rapports existants entre les États du monde, ce qui confère une certaine validité à cette analyse pour tout autre pays périphérique dans le système économique mondial actuel. En d'autres termes, il s'applique à tout pays soumis aux mêmes règles, qu'elles soient tacites ou formelles, régissant les relations entre les centres et les périphéries. Bien que cette recherche se concentre initialement sur un contexte haïtien spécifique (social, politique, économique, géographique et systémique), ses implications peuvent s'étendre à d'autres contextes similaires.

Ensuite, ce mémoire propose un projet de réorganisation de la vie économique et sociale haïtienne, visant principalement à résoudre le problème de la pauvreté croissante qui fragilise l'ensemble de la population, en particulier les jeunes. Ces derniers, confrontés au chômage généralisé et à des incertitudes quant à leur avenir, se tournent souvent vers l'insécurité publique pour améliorer leur situation, bien que de manière temporaire. Par ailleurs, de nombreux jeunes diplômés choisissent de quitter le pays, fuyant l'insécurité ou cherchant de meilleures opportunités à l'étranger.

Enfin, ce mémoire propose une vision novatrice par rapport à la majorité des littératures sur le développement des pays périphériques du système-monde. Il soutient que tout projet de développement économique, tel que le « VOS », doit reposer sur une volonté de puissance (défensive), afin d'acquérir l'autonomie nécessaire à l'orientation économique souhaitée. En effet, le système international, dans sa forme actuelle, manque de règles protégeant les États désireux de s'autodéterminer, laissant ces derniers vulnérables à l'agression des puissances armées et nucléaires.

DEUXIÈME PARTIE

TOUR D'HORIZON SUR L'HISTOIRE DU PROBLÈME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SUR L'HISTOIRE DU PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN HAÏTI

SECTION 1. HISTOIRE DU PROBLÈME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'HAÏTI DE 1804 À CE JOUR

1. Coûts de l'indemnité de l'indépendance et occupation financière

Pour comprendre comment les dirigeants politiques haïtiens parviennent à accepter de payer en 1825 une indemnité pour la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, il est important d'analyser le contexte social et politique intérieure après 1804. Cette indemnité a été exigée de manière hostile, et elle s'inscrit dans le cadre d'une guerre postcoloniale visant à étouffer dans l'œuf le projet de société souveraine qu'Haïti se veut d'entreprendre à cette époque. À cet effet, les tensions ethniques et sociales — en plus de fragiliser encore davantage cette jeune économie — constituent un excellent prétexte aux attaques extérieures. En réalité, il s'agit d'un antagonisme fondé sur des divergences majeures, liées à la division de l'espace social selon des critères d'épiderme (mulâtre et nègre) et de rang préindépendantiste (ancien libre et nouveau libre). Après la mort du père de la patrie, Jean-Jacques Dessalines, la situation sociale se détériore davantage. Le chaos qui en résulte entraîne une fragmentation de l'intérêt économique au sein des différents blocs politiques : dont celui mené par Alexandre Pétion dans le Sud, et celui dirigé par Henri Christophe dans le Nord. Cette scission du nord et du sud donne naissance à deux ordres politiques, sociaux et économiques au sein d'une même société (Bruneau et Cornevin, 1980 : 46).

Dans la foulée, le pays se trouve sous les coups de boutoir d'une « colonisation financière » impitoyable, commencée par la France et poursuivie par les autres puissances occidentales, avec les États-Unis en tête (Douyon, 2004 : 101–113). Cettedite colonisation s'opère par la transformation d'Haïti en une colonie commerciale placée sous le contrôle de son ancienne métropole et dont l'objectif principal est d'empêcher l'épanouissement de cette ancienne colonie. Ces attaques financières débutent avec la signature, en 1825, d'une ordonnance présignée par le roi

de France, Charles X, sous la pression des quatorze navires de guerre ancrés dans la baie de Port-au-Prince. Cette ordonnance oblige Haïti à verser une somme de 120 millions de francs-or, ce qui équivaut à quatre fois le budget annuel du royaume de France et dix fois le revenu annuel du pays. À cela s'ajoute le montant de 30 millions de francs empruntés en France pour payer la première tranche de l'indemnité, une opération qu'on décrit comme une « double dette ». Même si le poids de cette dette est considérable pour l'avenir d'Haïti, il ne s'agit là que de la première étape de la prédation française. En effet, la France bénéficie du privilège de ne pas avoir à payer la moitié des droits exigés aux navires étrangers, ce qui accuse à Haïti un déficit annuel moyen d'environ 281 000 gourdes sur une période de dix ans. De plus, en 1900, la France a imposé au pays un traité autorisant les compagnies françaises à être exemptées de taxes supplémentaires lors de leurs importations. Ce pillage constant met le pays à genoux financièrement et ne semble pas près de prendre fin, puisqu'à défaut d'éviter un plein contrôle de la France, les États-Unis occupent rapidement les places laissées²⁶. Mécontents des privilèges dont jouit la France grâce à sa stratégie de menace, ceux-ci optent pour des représailles commerciales contre Haïti. À l'exemple de la limite du crédit imposée par les exportateurs étatsuniens (de 60 à 90 jours) ; de la menace de suspendre l'entrée en franchise du café et du cuir haïtiens ; et d'autres mesures protectionnistes visant ces produits, en réaction au refus d'Haïti d'accepter l'Accord de réciprocité commerciale avec les États-Unis. De plus, par l'intermédiaire de la Navassa Phosphate Company, les États-Unis s'emparent d'une partie du territoire haïtien (La Navase²⁷), afin d'exploiter une ressource naturelle

²⁶ Cette passation s'effectue par la force des enjeux politiques présents sur le territoire national. Il n'y a donc pas eu de clause incluant un traité signé entre la France et les États-Unis à cet effet. Elle s'inscrit plutôt dans le logiciel idéologique d'expansion de la zone d'influence de l'impérialisme étatsunien en gestation. Il s'agit d'un « empire informel » qui entrave continuellement la souveraineté grâce à des méthodes d'intimidation qui découlent d'une coercition militaire et économique exercée sur l'État central haïtien, ce qui réduit son pouvoir. Un résumé de Robert Robinson, cité par Michael Mann, permet de comprendre ce que représente concrètement cet empire : « *‘‘Coercition ou diplomatie exercée afin d'imposer des conditions de libre-échange à une société plus faible, contre sa volonté ; prêts étrangers, soutien militaire ou diplomatique pour affaiblir des États en échange de concessions économiques ou d'une alliance politique ; intervention directe ou influence du secteur commercial sur la politique intérieure d'États plus faibles au nom d'échanges internationaux et d'intérêts stratégiques ; enfin, appropriation par des banquiers et des commerçants étrangers de certains secteurs économiques d'un État plus faible.’’* » (2008 : 20-39).

²⁷ L'île de La Navase, mentionnée pour la première fois dans la Constitution haïtienne de Toussaint Louverture en 1801, puis réaffirmée dans l'article 2 de la Constitution haïtienne de 1874, se situe à environ 25 miles marins (40 kilomètres) au sud-ouest de la ville de Jérémie et à 37 miles marins (60 kilomètres) de la pointe ouest d'Haïti. Couvrant une superficie de 1300 acres, soit environ 5,26 km², elle a été confisquée et rebaptisée « Navassa Island » par les États-Unis à la suite de l'invasion menée par le capitaine Peter Duncan et Edward Cooper en 1857, grâce au Guano Islands Act, adopté par le Congrès des États-Unis l'année précédente. L'objectif de cette opération était de s'emparer de plus d'un million de tonnes de guano provenant principalement des excréments d'oiseaux marins — un engrais naturel riche en phosphate, principalement vendu à l'époque par le Pérou à environ 50 dollars la tonne. Cette ressource revêt une grande importance dans le domaine agricole (Chery, 2013).

(le guano), très prisée au 19^e siècle pour l'agriculture, et d'étendre leur influence géopolitique, non seulement dans l'océan Atlantique, mais aussi dans l'océan Pacifique. Ce territoire est depuis occupé illégalement par ces derniers. Pour avoir refusé d'accepter l'accord commercial proposé par les États-Unis à la suite de la conférence panaméricaine de 1889, les États-Unis suspendent l'exemption tarifaire sur le sucre, les mélasses et le café haïtiens. Cela constitue une violation évidente de la clause de la nation la plus favorisée (NPF), un principe du droit international et du commerce international qui exige qu'un pays accorde à un autre pays le même traitement avantageux qu'il offre à tous les autres pays dans des accords commerciaux similaires (OCDE, 2006). Toutefois, ce n'est qu'à partir de l'occupation militaire de 1914 que les États-Unis portent les plus durs coups à l'économie haïtienne. Notamment, en extorquant cinq cent mille dollars (500 000) appartenant à Haïti au moyen de sa marine de guerre, et en mettant une pression considérable sur les différents présidents de l'époque, comme Philippe Sudre Dartiguenave et Louis Borno, afin qu'ils souscrivent des emprunts auprès des banques étatsuniennes. C'est le cas de l'emprunt de seize millions de dollars (16 000 000) contracté en 1922 au nom d'Haïti auprès de la National City Bank, dont les négociations ont été menées par un fonctionnaire étatsunien, Mc. Ilhenny, sans la participation haïtienne. De cet emprunt, Haïti reçoit seulement quatorze millions sept cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-trois dollars (14 755 253), tandis que la National City Bank encaisse quatre cent quarante et un mille trois cent vingt et un dollars et douze cents (441 321,12), soit le profit réalisé dans cette opération. Ces exemples illustrent les dommages financiers causés par la France et les États-Unis à Haïti, qui s'appauvrit graduellement en raison des dettes qui ne servent pas ses intérêts (Barros, 1968 : 421 ; Moral, 1961 : 34 ; Douyon, 2004 : 100-113).

2. Sources internes et externes du problème de développement économique d'Haïti

2.1. Analyse de la structure du commerce d'Haïti

2.1.1. Politique commerciale rachitique et accords commerciaux de libre-échange

La politique commerciale correspond à l'intervention d'un État ou d'un gouvernement dans le commerce international de son pays. Cette intervention peut se manifester sous une forme protectionniste ou libérale (Guillochon et Al., 2020 : 127). Selon John Maynard Keynes, il existe trois façons de concevoir une politique commerciale : soit de manière discrétionnaire et sans

référence à des règles commerciales reconnues internationalement (unilatéralisme) ; soit comme une négociation commerciale entre plusieurs États aboutissant à l'élaboration de règles communes (multilatéralisme) — cette négociation prend en compte les positions de tous les pays impliqués dans cet accord général, mais elle comporte une certaine lenteur quant au consentement personnel de chaque État. Ou encore, une politique commerciale peut être incluse dans un accord commercial, négocié de gré à gré entre deux pays (bilatéralisme). Cette approche présente l'avantage d'être rapide à mettre en place. Toutefois, elle entraîne une incohérence entre les accords bilatéraux conclus par un pays, favorise la discrimination commerciale et engendre un déséquilibre dans les négociations entre deux parties prenantes à un tel accord (Schwob, 2015 : 62).

En effet, depuis le lendemain de 1986 et dans une ouverture totale, Haïti côtoie diverses organisations à vocation libérale et est cosignataire d'une panoplie d'accords commerciaux à différents niveaux (multilatéraux, régionaux, préférentiels et bilatéraux). Pour ce qui est des accords multilatéraux, Haïti est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1996. Toutefois, à ce jour, elle n'a toujours pas adopté une législation conforme aux dispositions-cadres de l'OMC — telles que les règles d'origine, de subventions et mesures compensatoires, le dumping, les sauvegardes, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, etc. Elle est partie prenante de l'Accord international sur le café (OIC), prorogé en 1994, de l'Accord international sur le cacao (OICC), du Fonds commun pour les produits de base, de l'Accord international sur le blé ainsi que de l'Accord international sur le sucre. En ce qui concerne les accords régionaux, elle est devenue le 15^e État membre de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM) en juillet 1999. Depuis le sommet de Bridgetown (Barbade) du 10 mai 1997, elle appuie le projet de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) qui a été créée en 2005. Signataire de la quatrième Convention de Lomé du 15 décembre 1989, Haïti adhère à l'Association des États de la Caraïbe (AEC), une organisation économique favorisant une coopération intrarégionale. En matière d'accords préférentiels, elle est signataire de l'Initiative concernant le bassin des Caraïbes (IBC), de l'Accord de partenariat commercial pour le bassin des Caraïbes (APCBC), du Protocole d'entente entre le Canada et les pays les moins avancés (PMA) et de l'Accord de Cotonou. Quant aux ententes bilatérales, Haïti souscrit à la « clause de la nation la plus favorisée » (NPF) ; elle ratifie l'Accord sur les mesures concernant les investissements et le commerce (MIC) ; elle applique la valeur de Bruxelles, en ce qui a trait à l'évaluation en douane ;

elle adhère à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (Guero-Marester, 2002 : 33-84 ; Taglioni, 1997 : 147-167 ; OMC, 2003 : 10-12).

2.1.2. Entre déséquilibre de l'échange commercial et velléité de domination néocolonialiste et néo-impérialiste : une volonté libérale comprimée dans les rapports bilatéraux traditionnels

Étant très tôt coincée entre le néocolonialisme français et l'impérialisme étatsunien²⁸, Haïti est prise dès sa création dans les rets d'un libéralisme économique dans sa forme la plus crue. Cela s'explique notamment par les conséquences combinées de l'influence respective de la France et des États-Unis (depuis 1915, lors de l'occupation) sur les marchés financier et commercial haïtiens. Cette situation empêche le pays d'avoir une économie axée sur la production de biens. Cela favorise la féodalisation de l'économie haïtienne au profit d'une classe de bourgeois compradors qui, possédant un monopole sur les importations et les exportations, placent leurs profits commerciaux réalisés dans des banques étrangères. En outre, les capitaux étrangers dominant le commerce extérieur, ce qui entrave le développement d'un capitalisme industriel et commercial. En effet, même si le libéralisme économique peut sembler séduisant lorsqu'il est envisagé au-delà des frontières, il est connu en Haïti pour ses conséquences dévastatrices. Cela s'explique par le fait qu'il a été introduit comme outil de déprédation externe, facilitant ainsi l'accroissement des inégalités économiques entre les différentes couches sociales. D'où l'effet est de comprimer toute forme de volonté libérale haïtienne dans les relations bilatérales traditionnelles. En parlant des conséquences du libéralisme économique, il y a lieu de mentionner entre autres le problème démographique et la pauvreté extrême qui l'accompagne. Dans une situation de détresse causée par

²⁸ Deux raisons justifient le choix que nous faisons du terme « étatsunien », à la fois comme gentilé et comme adjectif. La première s'appuie sur la réflexion d'André Racicot, selon laquelle le mot « américain » qui qualifie en son sens véritable les habitants du continent américain ne saurait servir à désigner seulement les habitants d'un seul pays, les États-Unis (Racicot, 2013). La deuxième raison s'explique par notre désir de nous distancer du globalisme idéologique que représente le terme « Américain », lorsqu'il est utilisé pour désigner uniquement les habitants des États-Unis. Cela fait disparaître subtilement les autres nations américaines, dont les histoires sont très différentes de celles des États-Unis, tout en légitimant l'impérialisme étatsunien. Par exemple, la doctrine de Monroe (« L'Amérique aux Américains »), baptisée le 2 décembre 1823 par James Monroe, et la doctrine du « Big Stick », aussi appelée « politique du gros bâton », prônée par Theodore Roosevelt et fondée sur des négociations pacifiques accompagnées de menaces militaires, sont deux exemples de politiques révélatrices de l'ambition d'expansionnisme perpétuelle des EUA (Rossignol, 2023 : 1-5 ; Granjon, 1982 : 298-308).

la dégradation de leurs conditions de travail sous la concurrence ultralibérale, les paysans sont contraints de migrer vers la ville. Ce phénomène d'exode rural entraîne une augmentation constante de la population urbaine. Cette dernière est estimée à environ trois millions d'habitants, ce qui représente un tiers de la population totale — laquelle comprend la moitié de la population ayant très peu ou pas d'accès aux services essentiels — vivant dans les bidonvilles et les quartiers défavorisés. En seulement cinquante ans, entre 1950 et 2006, la population haïtienne est passée d'environ trois à plus de huit millions d'habitants (8 308 504, selon les statistiques de l'IHSI). Un taux de natalité relativement élevé, s'établissant entre 32,7 et 36 pour mille par an ; une baisse marquée de la mortalité qui se situe entre 9,6 et 12 pour mille, selon les données fournies par l'IHSI ou la Banque mondiale ; et une croissance naturelle annuelle allant de 23 à 24 pour mille par an (Théodat, 2009 : 78). S'ajoute à ces statistiques désastreuses l'obsession des élites haïtiennes de s'expatrier depuis les années 1960 en raison de la désespérance ([70 000 Haïtiens résident, sans doute, à New York ; il y a plus de médecins haïtiens à Montréal qu'en Haïti]). À cette perte considérable de capital humain s'ajoutent : une baisse de l'espérance de vie de la population à 40 ans ; un taux de mortalité variant entre 21 et 22 décès pour 1 000 personnes (de 1960 à 1963) ; une chute du revenu annuel moyen par habitant (de 40 dollars ÉU) et un accroissement du taux d'analphabétisme (de 85 %) ; une sous-alimentation et une misère physiologique générale (Barros, 1968 : 422 ; Banque mondiale, n. d.).

Il s'agit d'un déclin qui, modelé sur un libéralisme à grande échelle, s'est accéléré sans relâche au cours des dernières années, entraînant ainsi une détérioration significative du niveau de vie de la population, et plus particulièrement de celle des plus pauvres, qui tombent toujours plus dans une pauvreté extrême. En effet, le lendemain des années 2000 marquent le début du XXI^e siècle haïtien, qui est caractérisé par un effondrement dramatique du pouvoir d'achat de la plupart des citoyens et par une augmentation du chômage et du sous-emploi (Montas, 2005 : 18-20). Ce cas illustre que, malgré son statut de pays considéré comme l'un des plus libéraux au monde, Haïti a été désignée en 2005 comme étant le pays le plus pauvre des Amériques. Cela s'explique entre autres par son classement de 153^e sur 177 pays selon l'Indicateur de développement humain du PNUD ; de plus, plus de la moitié de la population haïtienne n'arrive pas à se nourrir adéquatement, et 80 % de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté (Fréguin et Devienne, 2006 : 621). En 2008, avec un PNB par habitant estimé à environ 400 \$ par

an, Haïti est classé comme étant le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental. Plus de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar ÉU par jour, alors que 80 % ont moins de deux dollars par jour (Théodat, 2009 : 65). Cette situation explique l'émergence d'une insécurité alimentaire qui touche le cœur de la population, créant ainsi des situations d'émeutes galopantes. Tel est le cas au printemps 2008, où la hausse des prix des denrées de première nécessité a entraîné des actes de violence, des pillages et la mort de dizaines de personnes en raison de la hausse des prix des denrées de première nécessité (Théodat, 2009 : 67). En effet, en raison de cette détérioration économique accélérée, le pays devient de plus en plus dépendant des aides internationales. À ce stade, il faut mentionner les aides que le pays reçoit sous forme d'aide institutionnelle visant à améliorer les services au public et à assurer la sécurité alimentaire pour la population civile, par exemple 409 millions de dollars ÉU en 1995, 193 millions en 2000 et 100 millions en 2008 (Théodat, 2009 : 68-76). Toutefois, force est d'admettre que, mis à part le fait de transformer progressivement le pays en une république d'ONG et d'organisations internationales (OI) (des pourvoyeuses d'aide), cette culture de la manne financière n'empêche pas pour autant la détérioration du pays. Ce dernier est toujours considéré comme le plus pauvre des pays d'Amérique latine et l'un des plus pauvres au monde. En témoignent un faible produit intérieur brut par habitant (1575 dollars PPA de 2011 en 2012) ainsi qu'un faible indicateur de développement humain (Haïti se situe à la 161e place sur 186 pays selon l'indice de développement humain du PNUD, selon un rapport de la Banque mondiale publié en 2012 (World Bank, 2012). Bref, tout cela s'accompagne d'une inflation majeure qui ronge constamment l'économie du pays. Par exemple, en 2022, le taux d'inflation s'est établi à 41,6 %, soit 8,4 fois plus qu'en 2001 (OMC, 2003 : 7).

Alors qu'Haïti subit quotidiennement les contrecoups d'une expérience ultralibérale qui détruit son économie, qui plonge sa population dans la pauvreté et qui vassalise ses structures sociales et politiques, les États-Unis en profitent pour consolider et étendre leur emprise sur le marché local. En effet, depuis 1823, Haïti figure au septième rang dans le classement des exportations étatsuniennes, c'est-à-dire parmi les pays qui absorbent le plus de produits étatsuniens. De 1994 à 2022, cette conquête du marché haïtien est quasiment acquise par les États-Unis, qui sont devenus la première source d'approvisionnement du pays (environ 70 % des importations d'Haïti), tandis que seulement 15 % des importations haïtiennes proviennent de l'ensemble de l'Union européenne durant la même période (OMC, 2003 : 8). Ce qui est alarmant dans cette

domination commerciale, c'est qu'après avoir livré sur un plateau d'argent son marché aux États-Unis, Haïti devient dépendante de 25 % du total des aides alimentaires accordées par ces derniers aux pays en développement (Fréguin et Devienne, 2006 : 628).

Face à l'emprise du marché haïtien par les États-Unis, favorisée par le libéralisme économique, il convient de noter que cette posture impériale et monopolistique pourrait refléter la véritable nature des relations que les États-Unis entretiennent avec les Caraïbes dans leur ensemble. Il s'agit d'une politique commerciale interventionniste visant à faire du marché caribéen un espace stratégique d'exportation des produits étatsuniens. Cette politique est renforcée par une diplomatie du dollar, qui, en tant que monnaie de référence pour les échanges, permet aux États-Unis d'exercer un contrôle total sur les circuits financiers des pays comme le Honduras, le Nicaragua, la République dominicaine et Haïti (Manigat, 1969 : 665-657).

2.2. Importation, exportation et Balance commerciale ; Investissement direct étranger (IDÉ)

2.2.1. Marché national et produits étrangers : Importation, exportation et Balance commerciale

Les exportations représentent la valeur totale des biens et/ou services destinés à l'étranger, tandis que les importations correspondent à la valeur totale des biens et/ou services en provenance de l'étranger. En ce qui concerne la balance commerciale, elle est un élément de comptabilité nationale basé sur les statistiques douanières des biens et services, servant à répertorier les flux d'échanges commerciaux. Il s'agit également d'un indicateur économique mesurant la différence entre la valeur des biens et/ou services exportés et importés par un pays. Cette différence représente un solde, qui peut être soit positif (c'est-à-dire que la valeur des exportations est supérieure à celle des importations, ce qui correspond à ce que l'on appelle un excédent commercial), soit négatif (c'est-à-dire que la valeur des exportations est inférieure à celle des importations, ce qui correspond à un déficit commercial). En effet, lorsqu'on constate un solde négatif dans la balance commerciale d'un pays, cela signifie qu'il vit au-dessus de ses moyens, puisqu'il consomme et investit plus que ce qu'il produit en richesse. Par conséquent, les emprunts auprès d'agents externes ainsi que la vente d'actifs détenus à l'extérieur constituent notamment des stratégies de compensation pour combler l'écart causé par le déséquilibre entre les exportations et les importations. Ce déséquilibre

engendre en même temps une forte pression sur la devise nationale, qui peut être sujette à une dévaluation constante. En fait, cela se produit lorsque le pays en question n'est pas en mesure de financer ou d'attirer les financements nécessaires pour générer un niveau de revenu national élevé permettant une consommation élevée (Marie et Anaïs, 2010 : 12-13 ; Journal du Net, 2019 ; Insee, 2016).

En effet, la balance commerciale d'Haïti connaît un déficit récurrent, alimenté par l'écart croissant entre les exportations et les importations, une tendance qui perdure depuis plusieurs années²⁹ (voir table 1). Cela conduit à une dévaluation constante de la gourde et l'augmentation importante de la masse monétaire globale, qui est passée de 13,365 1 milliards à 25,718 6 milliards de gourdes, soit une hausse de 48,1 % durant l'exercice 1994-1995. De plus, on note une dépréciation de 25 % de la gourde par rapport au dollar américain pendant l'exercice 2020-2021. L'inflation annuelle a quant à elle atteint 44,2 % en 2023 (Marie et Anaïs, 2010 : 12 ; Bernadin, 2021 ; Banque mondiale, n. d.). Tout cela découle du fait qu'Haïti s'engage dans une voie d'un libéralisme économique qui ne prend pas en compte la capacité de chaque pays à assumer le poids de la liberté que cette orientation implique. Or, son économie fonctionne déjà selon les directives d'une politique commerciale rachitique et inadaptée aux réalités actuelles des échanges commerciaux. C'est ainsi que le marché haïtien se transforme en un champ de concurrence dans lequel le système agricole, qui présente déjà une diversité et une quantité limitée de produits issus d'une structure de production archaïque, est le premier à en subir les conséquences (Théodat, 2009 : 71). En fait, il ne s'agit pas d'une concurrence qui peut être considérée comme une force stabilisatrice faisant un lien entre le prix de vente et le coût de production ni comme une force uniformisatrice des taux de profit de l'industrie, au sens des classiques comme Adam Smith, David Ricardo, John S. Mill et Karl Marx. Elle (cette concurrence) se rapproche plutôt des néoclassiques quant à son sens de la structure du marché qui gravite autour d'une vision de compétition ou de rivalité (Fèvre, 2019 : 25-27). À défaut de dire que la concurrence qui existe en Haïti prend la forme d'un monopsonne contrarié [si nous considérons la faible présence des produits de l'UE [15 %] et

²⁹ Étant donné qu'Haïti importe beaucoup plus qu'elle n'exporte, elle se trouve exposée à un important déficit commercial structurel. Selon les données de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2022, le pays a exporté des marchandises pour une valeur de 1,3 milliard USD et en a importé pour 4,6 milliards USD (+13,4 % et +7,3 % en glissement annuel, respectivement). Cette même année, il a exporté 105 millions USD de services et en a importé 682 millions USD. Selon la Banque mondiale, la balance commerciale du pays était négative de 22,1 % du PIB en 2022 (contre 22,9 % l'année précédente) (AD'OCC, n.d.)

d'autres pays dans l'importation du pays], il est possible d'affirmer qu'il s'agit d'un monopole bilatéral sous la coupe des États-Unis, dont leurs produits dominent le marché haïtien à cause de leurs supériorités sur les autres (70 % dans les importations d'Haïti). De toute façon, d'un sens à l'autre, la conclusion est la suivante : un petit groupe d'entreprises de l'oligopole occidental s'entendent pour se partager le marché national, ce qui leur permet d'augmenter leurs profits grâce à des stratégies de collusion. Cela limite ainsi l'entrée de nouvelles entreprises concurrentes sur le marché (Gabszewicz, 2003 : 38-40 ; Federspiel et Sadourny, 2019 : 152-159).

Le déficit de la balance commerciale et la concurrence qui plante le système de production national en favorisant l'occupation du marché national par des produits étrangers, bref tout cela porte un coup fatal à la compétitivité d'Haïti, qui n'a cessé de s'éroder au cours des dernières années. D'après le rapport annuel de 2017-2018 du Forum économique mondial (WEF) sur la productivité de l'économie de 137 pays, Haïti se situe à la 128e place (Schwab, 2017: IX). D'après le rapport annuel de 2017-2018 du Forum économique mondial (WEF) sur la productivité de l'économie de 137 pays, Haïti se situe à la 128e place (Schwab, 2017: IX). L'année suivante, selon le rapport de 2018 de 140 pays, elle est passée à la 138e place dans le classement des pays ayant la productivité la plus basse — derrière figurent le Yémen (139e) et le Tchad (140e) (Schwab, 2018 : XI). En 2019, elle occupe toujours la 138e place, devançant la République démocratique du Congo (139e), le Yémen (140e) et le Tchad (141e). Néanmoins, avec un score de compétitivité de 36,3 sur 100, elle se retrouve à la dernière place parmi les économies de la région Amérique latine et Caraïbes (Schwab, 2019 : IX — XIII). Ce manque de productivité — qui s'appuie sur des indicateurs couvrant des domaines comme les institutions, les infrastructures, la stabilité macroéconomique, l'éducation, l'efficacité des marchés et l'innovation — résulte de la disproportion dans les échanges commerciaux avec d'autres pays qui affecte l'économie du pays. Ainsi s'explique la progression dans la diversification et le volume des importations, qui représentent au fil des années des millions de dollars pour l'économie haïtienne (Trading Economics, s.d. ; Statista Research Department, 2023). Par exemple, entre 1829 et 1913, les importations du pays comprenaient une gamme de produits manufacturés, tandis que, à cette époque, les exportations haïtiennes étaient principalement composées de produits naturels. Les exportations manufacturées du pays étaient si faibles qu'elles étaient presque insignifiantes (Joachim, 1982 : 192-193). Cette tendance est inversée aujourd'hui parce que les importations du

pays sont destinées depuis plusieurs décennies à répondre aux besoins alimentaires de la population. Cette situation s'explique par l'affaiblissement continu du secteur agricole dans le bilan des exportations haïtiennes, laissant grimper en flèche les produits manufacturés dans ces dernières (voir table 2).

Table 1. Commerce extérieur d'Haïti: Importations et exportations de biens et services en millions USD

Indicateurs du commerce extérieur	2019	2020	2021	2022	2023
Importations de biens (millions USD)	4.182	3.549	4.304	4.622	3.996
Exportations de biens (millions USD)	1.202	885	1.130	1.282	896
Importations de services (millions USD)	641	574	612	644	0
Exportations de services (millions USD)	531	152	118	106	0
Importations de biens et services (croissance annuelle en %)	5	-18	2	5	n/a
Exportations des biens et services (croissance annuelle en %)	-2	-38	23	2	n/a
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	-3.318	-2.879	-3.474	n/a	n/a
Commerce extérieur (en % du PIB)	45	34	37	37	n/a
Importations de biens et services (en % du PIB)	34	27	30	29	n/a
Exportations des biens et services (en % du PIB)	11	7	7	7	n/a

Agence de Développement Économique, n.d. <https://export.agence-adocc.com/fr/fiches-pays/haiti/echanger-3#>

Table 2. Exportations haïtiennes par produit : substitution des produits agricoles par des produits manufacturés



Haïti Economie, 2018

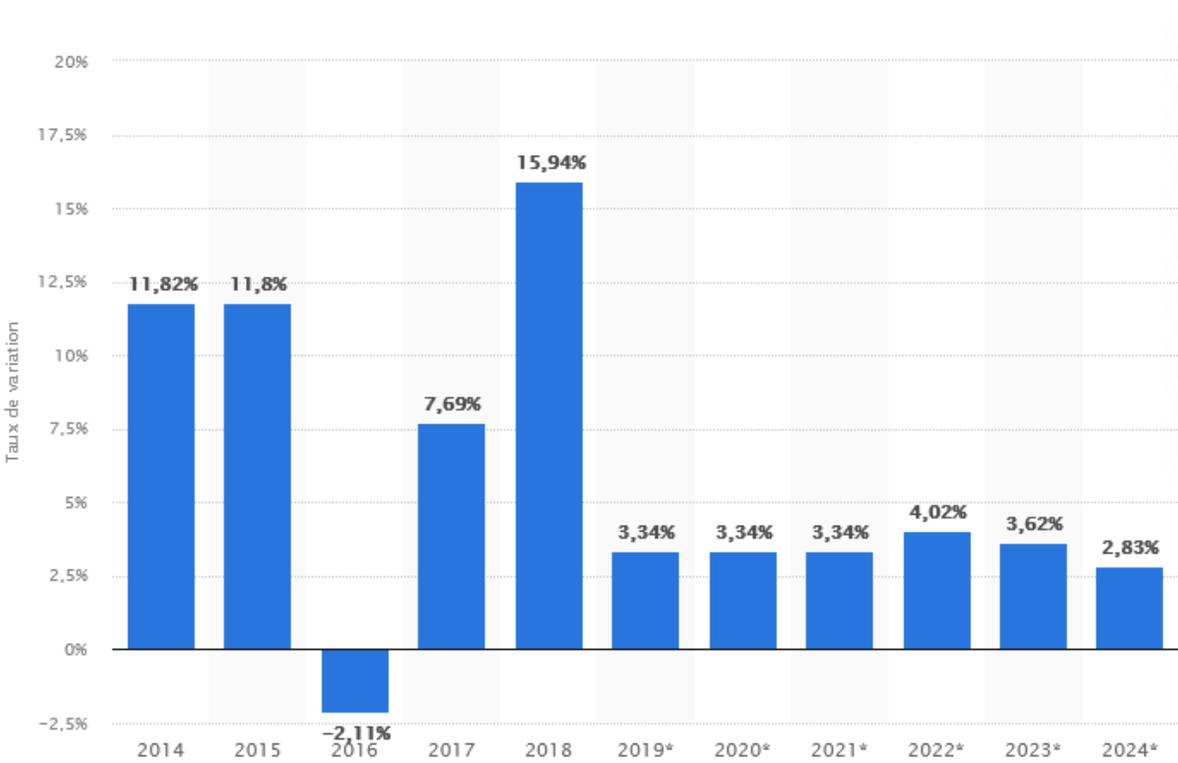
Selon les estimations de la Banque de la République d'Haïti, les principales importations dans le pays entre 1994 et 2018 étaient le riz, le pétrole, la viande, les voitures, le lait et le blé. Leur valeur est passée de 653 millions USD en 1995 à 4,7 milliards USD en 2018 (Florida et Redon, 2019 : 119). Pour ce qui est du seul riz, les importations ont augmenté considérablement, passant de moins de 10 000 tonnes annuellement de 1980 à plus de 310 000 tonnes en l'an 2000. C'est-à-dire qu'en seulement vingt ans, la quantité de riz importé a donc été multipliée par plus de trente. Cette importation — provenant principalement des États-Unis — ruine la culture du riz en Haïti, jetant ainsi dans la pauvreté environ 93 000 familles qui vivent de cette activité. Nous parlons donc d'un secteur de l'agriculture haïtienne qui permettait à environ 52 000 petits producteurs ainsi qu'à une main-d'œuvre agricole d'environ 200 000 travailleurs de vivre. Sans compter les 400 meuniers et 300 grossistes... (Fréguin et Devienne, 2006 : 628 ; Théodat, 2009 : 77). En effet, avec l'augmentation des importations, en particulier celles relatives aux produits agricoles (ce qui, entre 1995 et 2005, représente 30 % du total qui est reparti à environ 210 millions USD en 1995, 280 millions USD en 1999 et 444 millions USD en 2005), divers contre-effets apparaissent, comme la transformation des industries de productions et transformation en sociétés commerciales telles que : les industries des secteurs de l'agro-industrie, de la métallurgie et de la production de farine, de sucre, de produits en aluminium. Il y a aussi la baisse des exportations agricoles (par exemple, en 1995, les exportations agricoles sont évaluées à 49,61 millions USD pour ensuite passer à seulement 32,42 millions USD en 2000). De plus, en raison d'un déséquilibre enregistré entre les exportations (évaluées à 1 172,7 milliards USD) et les importations (évaluées à 4 523,32 milliards USD), le déficit commercial qui en résulte est passé de 3,23 en 2021 milliards USD à 3,35 milliards USD en 2022 (Théodat, 2009 : 73 ; OMC, 2003 : 6 ; BRH, 2022). Bref, deux graphiques illustrent la fréquence mensuelle des importations entre 2008 et 2023, dont le plus faible volume est estimé à 81,82 millions USD, alors que le plus élevé est estimé à 315,47 millions USD. (Voir figures 1 et 2)

Figure 1. Fréquence mensuelle de 2008 à 2023 des importations de biens en Haïti présentées en millions de dollars



Source: tradingeconomics.com | Banque de la République d'Haïti

Figure 2. Taux de variation des importations de biens en Haïti entre 2014 et 2024



© Statista 2023

Statista Research Department, 2023

Par ailleurs, plusieurs autres cas servent à expliquer l'effondrement de la production nationale et son déclasserment dans les exportations haïtiennes — dont la production du café constitue un exemple pertinent. Autrefois considérée comme une marque incontestée de la notoriété de la production haïtienne, elle (production caféière) n'a pas permis au pays d'être compté parmi les 44 pays exportateurs ni parmi les sept pays importateurs réunis au sein de l'Organisation internationale du café en 2018. À ce propos, certaines estimations permettent de mieux comprendre l'effondrement progressif de cette production clé au fil des ans : de 1820 à 1850, l'exportation annuelle du café se situait autour de 500 000 sacs, soit environ 60 kg par sac ; entre 1850 et 1880, c'était 667 000 sacs annuels en moyenne ; entre 1915 et 1934, le café représentait plus de 50 % des exportations haïtiennes ; en 1955, ce chiffre était de 740 000 sacs (soit plus de 44 000 tonnes) ; en 1980, la production annuelle de café s'élevait à 35 000 tonnes. Elle était de 30 000 tonnes en 1998, de 27 000 tonnes en 2003 et de 20 000 tonnes en 2010 (Florida et Redon, 2019:122).

2.2.2. Investissement direct étranger (IDÉ)

L'investissement direct étranger (IDÉ) correspond à un processus de dénationalisation des sphères de la production et de l'investissement, et d'intégration du système d'échange international. On commence à parler d'IDE lorsqu'une entité non résidente (c'est-à-dire une entreprise dont le siège social se situe dans un pays autre que le pays hôte) détient au moins 10 % du capital social d'une entreprise résidente. Dans ce sens, tout capital inférieur à 10 % investi par une telle entité est considéré comme un investissement de portefeuille (IP) (Levasseur, 2002 : 105). Il existe deux types d'IDE correspondant à deux modalités d'implantation à l'étranger : les investissements *greenfield*, aussi appelés investissements en « rase campagne », qui sont basés sur la création d'une unité de production, et les investissements *brownfield*, qui sont basés sur l'acquisition d'une unité de production existante (Levasseur, 2002 : 106). L'IDÉ peut jouer un rôle important dans le développement économique d'un pays puisqu'il constitue une source importante de capitaux pouvant servir à financer de nouveaux projets, créant ainsi des possibilités d'emploi. De plus, ils permettent d'améliorer les infrastructures en construisant de nouvelles installations ou en agrandissant celles qui existent déjà, d'introduire de nouvelles technologies et de faire progresser les connaissances grâce aux entreprises étrangères. Cela entraîne l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des entreprises nationales, favorise une concurrence accrue sur le marché intérieur et facilite la réduction des prix et l'amélioration de l'efficacité (« Investissement direct à

l'étranger [IDE] », s.d. ; « Les Investissements directs étrangers [IDE] », n.d.; Grannage, 1984 : 7-8 ; OCDE, 2008 : 1-26). L'IDÉ peut également avoir un effet positif sur les performances des exportations du pays hôte (Fayou, 2018 : 1-3).

Tous ces susdits points forts, idéalement connus par l'IDÉ, font l'objet de critiques croissantes lorsqu'on le considère sous l'angle d'une analyse marxiste ou néomarxiste de l'impérialisme, et plus précisément suivant l'approche de la dépendance. Par exemple, en raison de la dépendance technologique des périphéries, les centraux parviennent à accumuler les capitaux récoltés dans ces pays par le truchement de firmes étrangères installées au sein de ces pays dans le contexte de l'IDÉ. Cela se traduit par une fuite de bénéfices vers les pays d'origine des investisseurs ou par un rapatriement des profits par les entreprises étrangères — ce qui entraîne souvent une diminution des avantages économiques du pays hôte. Selon une étude — réalisée dans 72 pays entre 1970 et 1990 — portant sur l'impact de la mondialisation sur la distribution des revenus, en se concentrant sur l'influence de l'IDÉ, celui-ci entraîne à court terme une augmentation du taux de croissance. Toutefois, à long terme, la pénétration des sociétés multinationales provoque un ralentissement de l'économie des pays périphériques (Bussman et al., 2002 : 2). La simple présence de ces dites sociétés, qui sont généralement localisées dans des enclaves (zones franches), engendre une augmentation des inégalités de revenus dans les pays périphériques. En effet, les emplois qu'elles génèrent ne représentent qu'une faible part de la main-d'œuvre dont les revenus sont supérieurs à la moyenne nationale, ce qui exclut toujours une grande partie de la population pauvre. De plus, les inégalités économiques s'enracinent également par la pratique de ces firmes qui concentrent leurs investissements dans les régions urbaines, laissant ainsi les régions rurales moins développées (Mainguy, 2004 : 65-89). À cela, le principal risque encouru par un pays hôte est de devenir trop dépendant des IDÉ au point de perdre son autonomie de développement économique. Cela tend à affecter négativement sa souveraineté nationale, car les politiques économiques et commerciales du pays deviennent tributaires des firmes multinationales. De plus, les IDÉ peuvent occasionner d'autres inconvénients, tels que l'exploitation abusive des ressources naturelles du pays hôte par les entreprises étrangères, causant ainsi d'importants dommages environnementaux. En outre, étant donné qu'il est possible pour les investisseurs étrangers de retirer leurs capitaux à tout moment, les IDÉ peuvent déclencher des crises économiques. Bref, ce type d'investissement présente un haut niveau de volatilité qui engendre une instabilité économique ; il peut aussi mener

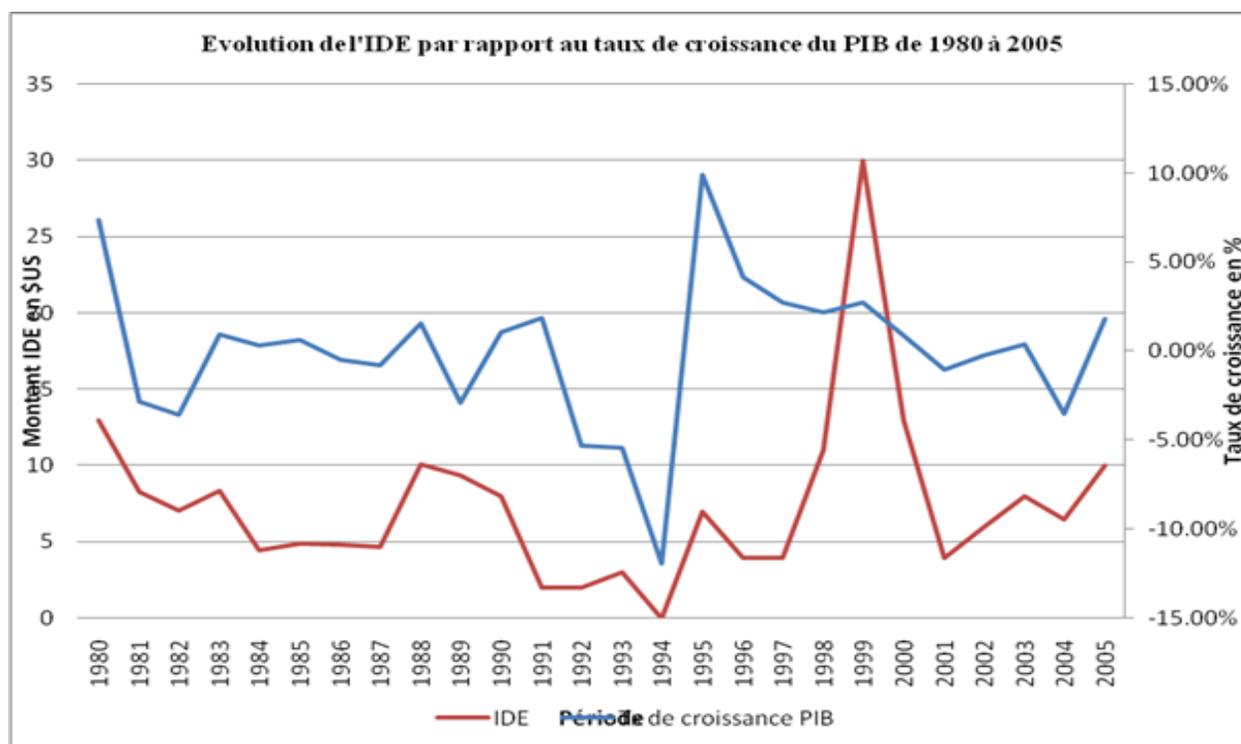
à la perte d'emploi dans la population locale, puisque les compagnies étrangères ont la possibilité d'automatiser certaines tâches ou encore de privilégier l'embauche de travailleurs provenant de leur pays de résidence (« Investissement direct à l'étranger [IDE] », 2019 ; Barraza, 2023 ; « Quels sont les avantages et les inconvénients des investissements directs étrangers ? », n.d.).

Par ailleurs, en faisant un parallèle entre les objectifs poursuivis par les firmes étrangères par l'entremise de l'IDÉ et ceux poursuivis par les gouvernements des pays bénéficiaires des IDÉ, on constate qu'il existe une différence fondamentale à prendre en compte par ces derniers (les pays hôtes) lorsqu'ils s'engagent, notamment, dans la voie du développement économique durable. Par exemple, les entreprises étrangères qui s'implantent sur le court ou moyen terme privilégient les pays dont le taux de croissance est élevé, offrant une certaine sécurité quant à l'exploitation des ressources naturelles, à l'acquisition d'une main-d'œuvre peu coûteuse et à l'ouverture et la flexibilité d'un marché. En revanche, les gouvernements projettent leurs actions vers le long terme, notamment par l'entremise des stratégies suivantes : diversification et stabilisation des sources de financement du développement ; accroissement des ressources budgétaires ; promotion de l'essor de l'emploi ; développement des infrastructures sociales et économiques ; protection de l'environnement ; promotion d'une localisation équilibrée des activités pouvant optimiser les effets d'agglomération, etc. Ce pour quoi les États, qui se disent des développeurs, doivent maîtriser le flux des IDÉ et les canaliser vers des secteurs économiques clés, préalablement définis dans un plan de développement économique à long terme. Car, à défaut d'être l'élément déclencheur du processus de développement économique d'un pays, l'IDÉ peut néanmoins être un levier puissant pour intensifier sa croissance économique (Minda et Nguyen, 2012 : 69-91).

Depuis les années 1980, la part de l'investissement direct étranger (IDÉ) dans l'économie haïtienne suit un cycle d'instabilité de plus en plus inquiétante. Cette instabilité entraîne une diminution importante du PIB haïtien depuis plusieurs années. Elle est due aux crises politiques et économiques qu'a connues Haïti à compter de cette période, notamment après la chute du régime des Duvalier en 1986, suivie des embargos commerciaux imposés au pays entre 1991 et 1993, ainsi que d'autres crises politiques. Selon les données fournies par la Banque de la République d'Haïti (BRH), le flux d'IDE passe de 13 millions USD en 1980 à 10 millions USD en 1988, puis devient insignifiant en 1994. En 1999, il connaît une augmentation de 30 millions USD avant de baisser à 4 millions en 2001, puis de remonter à 10 millions en 2005. Quant au PIB, il est passé de

2 803,04 millions USD en 1980 à 701,99 millions de dollars ÉU en 1994. Cela correspond à une augmentation de 9,9 % en 1995 et à une diminution de 3,51 % en 2004 (Calice, 2022 : 3-4 ; Marie et Anaïs, 2010 : 13) (voir table 3). Donc, ce déclin constant de l'IDÉ en Haïti — qui s'inscrit dans un contexte de troubles politiques et humanitaires — se confirme à travers divers rapports, notamment celui de la CNUCED pour 2021. Ce rapport indique une baisse significative de l'IDÉ entre 2019 et 2020, faisant d'Haïti le seul pays des PMA d'Amérique latine et des Caraïbes dont les entrées d'IDE ont chuté de 60 % pour atteindre 30 millions USD en 2020, alors qu'en 2019 elles s'élevaient à 75 millions USD (UNCTAD, 2021 : 62-83).

Table 3. Évolution de l'IDÉ par rapport au taux de croissance du PIB de 1980 à 2005



Banque de la République d'Haïti, citée dans : Calice, 2022 : 4

3. Industrialisation en Haïti comme une importation politique développementiste déconnectée aux réalités socioéconomiques

3.1. Industrialisation de l'agriculture ou agriculturalisation de l'industrie ?

Selon une étude de Paul Bairoch, basée sur l'influence de l'agriculture sur la conjoncture industrielle (à travers une comparaison de l'évolution du produit brut issu de l'agriculture à celle

du produit brut issu de l'industrie manufacturière), le démarrage industriel n'est possible que si une corrélation acceptable s'établit entre le niveau de productivité agricole et la croissance industrielle. En l'inscrivant dans un contexte national, cette étude propose un nouvel angle d'analyse permettant d'expliquer l'échec de l'industrialisation en Haïti. Celle qui a eu une incidence considérable sur la subsistance du secteur agricole haïtien, qui, bien qu'essentiel à la viabilité de l'économie haïtienne, disparaît progressivement de la production annuelle de richesse du pays, communément appelée produit national brut (PNB).

En effet, une enquête des Nations unies sur l'établissement des industries haïtiennes, réalisée en 1971, et les statistiques publiées par l'OFATMA nous permettent de comprendre le processus de cette disparition progressive et rapide de l'agriculture. Cela commence avec la mise en place d'une politique industrielle favorisant l'implantation d'industries nationales concentrées principalement dans l'aire métropolitaine de la capitale ainsi que dans d'autres villes comme Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes, Jacmel, Jérémie, Hinche et Port-de-Paix. Il est vrai que la plupart des industries, surtout celles qui se sont établies hors de la région métropolitaine de Port-au-Prince, ont contribué à la transformation de la production agropastorale (ce qui a été fondamental pour la survie de l'agriculture haïtienne). Cependant, ce processus repose sur une politique d'industrialisation antirurale qui n'a fait qu'affaiblir encore davantage le secteur agricole haïtien, qui a toujours été la chasse gardée des paysans ruraux. Cela représente en fait un effondrement du secteur agricole causé par une politique de concentration industrielle dans la région métropolitaine, où le taux est de 85 % pour les entreprises et de 80 % pour les salariés de l'industrie. Cette concentration a principalement favorisé le secteur manufacturier, qui compte 30 000 emplois dans la région métropolitaine de la capitale. Elle rend par conséquent inévitable le problème de la pollution de l'air et de l'eau dans les zones fortement urbanisées avoisinant les industries. Sans pour autant nier le problème de sécurité routière qu'elle engendrait en raison de la fréquentation massive et quotidienne d'ouvriers, créant ainsi un embouteillage permanent (Prats, 1978 : 145-155).

Alors que le secteur agricole représente une part importante de la population haïtienne, les investissements publics destinés à ce secteur sont influencés par des associations de planteurs. Ces associations se présentent comme des détentrices du pouvoir politique agricole, mais leurs demandes formulées auprès des autorités centrales ne tiennent généralement pas compte des

besoins réels en matière d'innovation du secteur qu'elles sont censées représenter. Or ces besoins auraient dû être abordés à partir d'une meilleure compréhension de la nature particulière ou de la spécificité de cette agriculture haïtienne « de montagne et de type familial pauvre ». Cela implique donc une innovation qui sortirait du cadre conventionnel de la mécanisation des opérations culturales pour mettre l'accent sur une vision de l'agriculture haïtienne où l'être humain, l'animal et la machine seraient les trois principales sources d'énergie. Malheureusement, ce diagnostic immanent du secteur agricole haïtien, qui devrait permettre de cibler les vrais besoins et d'y répondre par des mesures adéquates, n'est jamais une priorité dans la politique de développement de la communauté internationale en Haïti. Les agriculteurs ruraux y sont alors ignorés. Pour illustrer ce point, entre 2000 et 2005, l'aide à l'agriculture et au développement rural ne représentait que 2,5 % de l'ensemble de l'aide au développement accordée par Haïti. Ce déclin relatif de l'agriculture par rapport aux autres secteurs clés du développement économique haïtien pourrait être lié à la stratégie d'industrialisation par substitution aux importations adoptée par le pays au début des années 1960. Une stratégie qui, au lieu d'aboutir à une industrialisation complète et finie, a abouti dix ans plus tard à la transformation du secteur industriel haïtien en un secteur de sous-traitance internationale. Ce dernier accueille une main-d'œuvre à bas coût servant, conjointement avec la politique d'exemption tarifaire pour les produits importés et la réduction des tarifs douaniers imposés sur les produits manufacturés destinés à l'exportation, à attirer les IDÉ. De cette manière, il draine progressivement une grande partie du capital humain autrefois liée à l'agriculture. On parle alors d'« agriculturalisation » de l'industrie, qui a atteint son apogée dans les années 1980 avec l'implantation des Programmes d'ajustement structurel (PAS). Là où l'inverse — c'est-à-dire l'industrialisation de l'agriculture par cette mécanisation innovante susmentionnée — s'avère pourtant être la voie nécessaire (Paul et Valcin, 2023 : 167-183 ; Fatton Jr., 2014 : 41-58 ; Camille, 2015 : 10).

3.2. Tournant des années 80 avec les programmes d'ajustements structurels (PAS)

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) sont des politiques économiques conjointement initiées par deux institutions de Bretton Woods, à savoir le FMI et la Banque mondiale. Avant d'être étendus à l'ensemble des pays se trouvant sous le régime de l'aide financière internationale, le but de ces programmes a été de résoudre le problème de la solvabilité des pays endettés touchés par la crise économique et financière récurrente ainsi que par les

problèmes de dégradation de l'environnement international causés par le double choc pétrolier, l'inflation et les fluctuations des prix des matières premières. En Haïti — comme dans d'autres PMA touchés par ces politiques à vocation néolibérale —, les objectifs mis de l'avant ont été la croissance économique et le rétablissement des dynamiques de développement fragilisées par l'interventionnisme étatique et l'intégration dans l'économie mondiale par une ouverture au commerce international. Basés sur la quête de la compétitivité selon l'idée des avantages comparatifs, ces programmes visent, lors de leur mise en œuvre, un premier volet constitué d'une phase de stabilité et d'une phase d'ajustement structurel. Le premier volet est accompagné d'un second, qui s'appuie sur une série de mesures telles que la dévaluation, la libéralisation des prix, l'ouverture des frontières et la privatisation, entre autres. Les deux volets combinés visent à assurer l'équilibre budgétaire, celui du commerce extérieur ainsi que celui des paiements (Dujardin et al. 2003 : 503-513). En réalité, ces programmes, conçus dans les laboratoires néolibéraux occidentaux et qui ignorent entièrement les particularités et les besoins d'ajustement des économies nationales, ont été utilisés comme politiques économiques par les gouvernements haïtiens à compter de 1980. Cela ne représente rien d'autre qu'une soumission aux exigences imposées par les bailleurs de fonds internationaux. À telle enseigne que, malgré ses réticences à l'égard de la mise en œuvre des prérogatives des Institutions de Bretton Woods (IBW), le gouvernement de l'époque a tout de même accepté de nommer Mr Clean, un représentant des IBW, au poste de ministre des Finances. En effet, très tôt intégrée à cette voie néolibérale échafaudée à travers les PAS, Haïti s'y est engagée profondément, notamment en signant plusieurs accords au lendemain de la chute du régime des Duvalier en 1986. Un régime axé sur une politique protectionniste qui a été mise en place dans les années 1950 par François Duvalier afin de contrer une économie en mauvaise posture, visant ainsi à protéger l'agriculture haïtienne face à la concurrence étrangère (notamment en imposant des taxes de 50 % sur les importations de produits alimentaires [Fréguin et Devienne, 2006 : 626]). Parmi ces accords, on compte : en 1986, dans le cadre du programme de la Facilité d'ajustement structurel (FAS), un programme d'aide de trois ans est signé avec le FMI ; un crédit pour la reprise économique (ERC) — complété par des crédits bilatéraux de la part de l'USAID — est accordé par la Banque mondiale. En août 1994, un programme d'urgence et de redressement économique est signé à Paris avec les IBW, en prévision de la fin de l'embargo et du retour à l'ordre constitutionnel qui a été interrompue à la suite du coup d'État de Jean-Bertrand Aristide le 30 septembre 1991. En octobre 1996, un nouvel accord de Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) est signé à

Washington avec le FMI. Ces accords — qui sont fondés entre autres sur l'application des réformes commerciales, fiscales, monétaires et financières... inspirées par les stratégies de développement néolibérales du « consensus de Washington » et imposées de gré ou de force à Haïti — attribuent depuis à l'économie haïtienne le statut d'économie la plus ouverte des Caraïbes et l'une des économies les plus ouvertes au monde. À cela, les conséquences des PAS s'avèrent désastreuses : la transformation d'Haïti en pays importateur et dépendant de l'extérieur ; l'effondrement systématique de la production locale ; la privatisation des entreprises publiques haïtiennes et la réduction des budgets — déjà maigres — de la plupart des institutions publiques (Pecos Lundy, 2006 ; Florida, et Redon, 2019 : 177-119). En ce qui concerne la production agricole, même si elle a déjà fait face à des difficultés d'exportation, elle est contrainte de faire face à une concurrence étrangère impitoyable. Les marchés agricoles et de services — déjà en situation de délaissement — se retrouvent alors livrés à eux-mêmes, à la suite de la disparition alarmante des licences d'importation et de l'abaissement considérable des tarifs douaniers de « 50 % sur le riz des années 70 à 3 % ; de 50 % sur le haricot à 0 % ; de 50 % sur le maïs à 15 % » (Théodat, 2009 : 71 ; Florida, et Redon, 2019 : 177-119 ; Fréguin et Devienne, 2006 : 628). Tous ces facteurs conduisent à l'abandon des agriculteurs haïtiens (en particulier les riziculteurs), ainsi qu'à l'appauvrissement des populations rurales et urbaines. Ils contribuent aussi au réveil brutal du spectre de l'endettement, dont la croissance est continue dans le pays : par exemple, en 1982, la dette totale du pays est estimée à 396 millions USD (Cadet, 1996 : 27-56) ; en 2004, elle atteint 1,2 milliard USD — cette somme se divise en 214 millions USD provenant du Club de Paris et du FMI, 447 millions USD de la Banque interaméricaine de développement (BID) et 295 millions USD auprès du Venezuela (Marie et Anaïs, 2010 : 14). En 2021, la dette extérieure d'Haïti a augmenté de 12,3 % en termes nominaux pour passer de 2,3 milliards USD à 2,6 milliards USD (Bernadin, 2022).

Bref, au lieu de parler d'atteinte des résultats escomptés, les PAS laissent plutôt un prix à payer à l'avenir du pays, puisque : l'économie n'est pas compétitive, le secteur privé n'est pas dynamique, la croissance durable n'est pas relevée ni maintenue, les exportations n'ont pas été multipliées, le revenu demeure en baisse, la balance commerciale reste en déficit et la sécurité alimentaire n'est pas assurée (Pecos Lundy, 2006).

SECTION 2. HISTOIRE DU PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN HAÏTI DE 1986 À CE JOUR

1. Facteurs sociaux et politiques de l'émergence des brigades de vigilance

1.1. Brigade de vigilance, sa définition sociale et politique en Haïti

La notion de « brigade de vigilance » décrit un phénomène social et politique qui revêt différentes significations, lorsqu'on la considère à travers le prisme de l'histoire des faits sociaux, indissociablement imbriqués dans un ensemble d'évènements politiques en Haïti (Burdeau, 1979 : 11-32). Chacun de ces sens permet de situer ce phénomène à une étape particulière de l'évolution de la société haïtienne. Dans un premier sens, le phénomène de brigades de vigilance est aussi ancien que l'histoire d'Haïti, puisqu'il fait partie intégrante des luttes sociales et politiques qui ont caractérisé ce pays depuis sa création. Bien évidemment, lorsqu'on l'identifie au concept du « militantisme », qui se définit comme « l'empressement à combattre, l'expression de la force dans la poursuite d'un objectif, et la combativité ou l'agressivité en faveur d'une cause politique ou sociale par l'utilisation de méthodes violentes » (Longuenesse, 2018 : 83-88). Dans un deuxième sens, ce phénomène peut être considéré comme du « vigilantisme social » : c'est-à-dire comme un mouvement social organisé, composé de citoyens ordinaires qui s'engagent volontairement à assurer leur propre sécurité et celle de leurs collectivités par l'usage ou la menace de l'usage de la violence, tout en transgressant la loi (Simonneau, 2016 : 81 ; Fourchard, 2018 : 169). Vu sous cet angle, ce phénomène a déjà été en gestation depuis quelques années avant la chute du président Jean-Claude Duvalier en 1986. En effet, en 1988, ces dites brigades ont joué un rôle important dans la lutte contre l'insécurité qui prédomine à l'époque dans le pays. Bien que leur existence ait été interdite après l'adoption, par référendum, de la Constitution du 29 mars 1987, cette forme d'organisation a continué d'être appréciée par une bonne partie de la population haïtienne (Canada : Immigration and Refugee Board of Canada, 1990). Dans un troisième sens, on peut décrire ce phénomène comme du « vigilantisme politique ». Cela signifie qu'il s'agit d'un mouvement social organisé à des fins politiques. Contrairement au militantisme, où la plupart des participants partagent une conviction profonde quant à un idéal social et politique bien défini, le vigilantisme politique constitue plutôt une arme nécessaire aux instigateurs (l'initiateur ou les initiateurs) afin de mener leur combat politique. Ceux-ci, formant un noyau extrêmement restreint composé

principalement de leaders, possèdent une représentation unique de ce genre de mouvement. En revanche, les participants ordinaires constituent plutôt un groupe de personnes considérées comme des bras opérationnels, dépourvus de conscience politique quant à l'issue de ce mouvement. Ces dernières sont plutôt motivées par des slogans décrivant les rapports inégaux existant entre différentes classes sociales, faisant ainsi resurgir les blessures vécues par la classe défavorisée dont ils font partie. Ces slogans incarnent une dynamique de lutte des classes qui incite ces individus à s'engager.

Avec la dissolution des Forces armées d'Haïti (FAd'H) en 1995, soit seulement un an après le retour d'exil du président Jean-Bertrand Aristide en 1994, le phénomène de « vigilantisme politique » connaît un tournant majeur en Haïti. Ce dernier s'est transformé en une stratégie sans scrupules de combat politique et de maintien du pouvoir. En effet, en prenant la décision controversée de mettre fin aux FAd'H, Aristide tente d'éviter un deuxième coup d'État militaire. Une action plutôt logique pour un président qui, frustré par son expérience de l'exil et surtout influencé par les États-Unis, se voit dans l'incapacité de contenir le potentiel d'ingérence politique que cette structure militaire a incarné à l'époque. Il s'agit toutefois d'une décision hâtive, inconstitutionnelle, prise sans aucune politique de désarmement. Cela a rendu plus aigu le climat d'inquiétude d'Aristide, qui voit une menace permanente peser sur son pouvoir en raison de l'éparpillement dans la nature des militaires démobilisés, armés et mécontents. En fait, pour compenser cet impair politiquement incorrect, le président va pousser le bouchon encore plus loin en posant un acte ultra-extrémiste — à savoir le recours à la militarisation de jeunes des quartiers populaires (Cité-Soleil, Bel-Air, etc.) comme bouclier de protection contre tout éventuel coup d'État et surtout pour conserver le pouvoir. Ces jeunes forment des milices armées prêtes à tout pour protéger leur chef. Au fil du temps, on les a rebaptisées « Chimères » ou « Rat pa kaka », devenant ainsi des symboles de la répression politique exercée par le pouvoir de « Fanmi Lavalas ». Ils ont mené une lutte impitoyable contre l'opposition politique, en l'intimidant sur les plans mental, physique et psychologique, voire d'autres manières. Plus la force de nuisance de ces bandes s'en prend violemment aux personnes perçues comme anti-Aristide, plus elles gagnent en notoriété — au point que leurs membres n'ont pas peur de s'identifier comme des hommes de main du pouvoir. Après le départ de Jean-Bertrand Aristide en 2004, elles sont devenues une véritable

machine de terreur qui sévit principalement à Port-au-Prince (Le Monde, 2004 ; Younge et Brodzinsky, 2004 ; Rountree, s.d.).

Il faut également prendre en considération le fait que cet héritage de la terreur est bien gardé par certains autres présidents successeurs, par des autorités politiques et par des hommes d'affaires influents. C'est le cas de René Garcia Préval, de Michel Joseph Martelly, de Youri Latortue (ancien sénateur et président du Sénat), de Prophane Victor (ancien député et chef de parti), de Reynold Deeb (homme d'affaires) et de beaucoup d'autres. Ces derniers utilisent les bandes armées des quartiers populaires comme une « courroie de transmission politique », facilitant ainsi le lien entre la population défavorisée et les acteurs politiques du pouvoir. C'est une manière pour eux de conserver le pouvoir et d'avancer leurs objectifs politiques. Par conséquent, ils contribuent au renforcement de la puissance de ces bandes qui, équipées d'armes et de munitions, règnent en maîtresses et seigneurs de l'insécurité publique en Haïti (notamment le meurtre, l'enlèvement, le vol et le trafic de drogues) (Wacquant, 1994 : 96 ; Charles, 2023 ; Le Nouvelliste, 2009).

1.2.Facteurs sociaux et politiques de son émergence au cours des années 1986

À la chute du régime des Duvalier en 1986, un climat de désordre et de violence s'est établi sur le pays. La population est animée par un sentiment de vengeance en raison des 29 années de répression qu'elle a subies. Elle s'engage alors dans le pillage des biens, la lapidation et le lynchage des anciens pensionnaires ou partisans de l'ancien régime (Ferguson, 1987 : 121-123 ; Leconte, 1999 : 288). Des slogans d'exclusion — tels que « Makout pa ladan l » — résonnent partout, au milieu d'une euphorie populaire qui promet un avenir politique radieux. Pour leur part, les acteurs politiques se hâtent de rafistoler un nouveau système politico-institutionnel (démocratie), sans aucun consensus populaire conscient ni fondement solide pour que ce nouveau système puisse prendre racine dans la société, les institutions et la politique du pays. Malgré ce manque fondamental, cette orientation démocratique à l'emporte-pièce allait se consolider à travers un référendum constitutionnel le 2 mars 1987. Toutefois, il est avéré que ce bricolage démocratique était trop mal conçu pour empêcher la série de coups d'État qui s'ensuivit (Terme, 2014 : 125 ; Guillaume, 2020 : 16-17 ; Saint-Louis, 2010 : 147-158).

Dans ce contexte, les hostilités politiques d'avant les années 1957 refont surface et ouvrent la porte à la crise de sécurité publique actuelle. Vu cette situation, un phénomène de « boat-people »

a vu le jour ; il est caractérisé par une émigration massive de la population (Verlin, 2014 : 30). En conséquence, le pays est confronté à l'émergence d'associations ou de bandes de criminels qui le pervertissent par des affrontements armés fratricides et en commettant des assassinats, des enlèvements, des viols et des vols (Vergne et Laville, 2018 : 5 ; Avril 2004 : 169-242). Ainsi se dessine une crise haïtienne multidimensionnelle touchant le social, le sociétal, l'économie et la politique (Lafortune, 2016 : 52). Elle recèle un problème chronique de sécurité humaine affectant à la fois l'environnement, la santé et l'alimentation des citoyens (Kaldor et Marcoux, 2006 : 904).

2. Institutions publiques haïtiennes face au problème de la sécurité publique

La chute du régime des Duvalier a été suivie de nombreux événements témoignant d'une crise de sécurité publique à tous les niveaux. Nous parlons ici des désordres, de la violence, des pillages, des lapidations et des lynchages, mais aussi des coups d'État successifs, qui ont entraîné des embargos (l'embargo économique de 1991, mis en place par l'OÉA et la CE, comme sanction contre le régime de Raoul Cédras, en réponse au coup d'État militaire du Jean-Bertrand Aristide ; et l'embargo sur les produits pétroliers et les armes de 1993 qui a été imposé par le Conseil de sécurité de l'ONU) ayant eu de graves conséquences humanitaires — notamment une forte augmentation de la mortalité infantile, des cas de malnutrition et un phénomène d'émigration (Étienne, 2007 : 269-318 ; *Les Échos*, 1993 ; *Les Échos*, 1994 ; French, 1993 ; French, 1994). Il s'agit bien évidemment d'une série d'événements qui mène à la décadence institutionnelle, et dont les conséquences les plus irréversibles marqueront profondément les années qui s'ensuivent. À ce point, nous faisons référence au cercle vicieux de luttes pour le pouvoir qui — disparu au cours des 29 ans de règne des Duvalier — s'est réintroduit dans l'arène politique haïtienne. Ce cercle se renforce par l'insouciance des autorités publiques envers la population qui est contrainte de s'adapter à la nouvelle réalité politique et sociale. Elle se caractérise par l'indifférence de l'État à l'égard du vécu quotidien de la population, qui est laissée dans le paradoxe du « chacun pour soi, Dieu pour tous », ainsi que par un processus de démocratisation du pays qui, en situation de mort cérébrale, favorise l'effritement de la mission régaliennne des institutions étatiques. Le coup de grâce de cette déliquescence institutionnelle est donné par la dissolution de l'armée d'Haïti en décembre 1995, laissant ainsi place à une police nationale qui, désormais le seul bras armé légal du

pays, s'avoue au fil du temps vaincue par les forces de l'insécurité. Cette réalité politique et sociale est également marquée par le caractère résiduel de l'appareil judiciaire et pénal haïtien, qui — souffrant des maux de la corruption, de l'impunité et de la dépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif (Délice, 2017) — divise les citoyens en une classe d'ayants droit légitimes de la justice et une classe de citoyens lambda. Autrement dit, un système qui distribue une justice proportionnelle aux moyens financiers et économiques des justiciables. Comme l'affirme Marie Rosy Auguste, responsable des programmes au Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), « le système judiciaire met surtout en cage ceux qui ont de faibles moyens, les décapitalise et les rend encore plus vulnérables ». Bref, ce panorama reflète le climat d'insécurité qui — sur fond d'enlèvements, de viols, d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et d'assassinats répétés, etc. — règne au pays. Alors qu'il existe une demande sociale élevée de sécurité publique qui reste insatisfaite, en plus d'un système judiciaire (deux poids, deux mesures) dans lequel la population n'a aucune confiance (Daudet et Cahiers du CEDIN, 1996 : 74-86 ; Saint-Louis, 2010 : 147-158 ; Adélaïde-Merlande, 2002 : 130-132 ; Louis, 2021).

3. Mutation des brigades de vigilance en banditisme

Passé d'un vigilantisme citoyen d'autosécurisation (ou self-security)³⁰, apparu en réponse à la demande sociale élevée de sécurité publique (ce qui a été d'une grande utilité sociale en 1988), à un vigilantisme politique initié par Aristide aux fins de protection de son pouvoir, le phénomène de brigades mute graduellement dans la société. Les brigades subissent des mutations sociales qui les transforment en véritables groupes de pression, qui exigent de manière violente des espaces géographiques pour leurs opérations et une plus grande place dans l'arène politique haïtienne (Édouard et Dandoy, 2017 : 9-33). Elles tendent à récupérer la crise de sécurité publique pour en faire un instrument qui leur permettra de satisfaire leurs propres besoins criminels mesquins, au détriment de la population haïtienne. Ainsi, elles s'emparent de l'étiquette de « banditisme », qui inclut tout ce que cela comporte — y compris le grignotage continu des zones d'opération, qui est une stratégie de balkanisation ou de réseautage accéléré de la terreur —, et dont le but est de couvrir les dix (10) départements géographiques du pays. À ce moment, il explique une transition du vigilantisme au banditisme qui remet constamment en question le rôle de l'État. Dans l'ombre de

³⁰ Qui se définit par l'ensemble des moyens que les citoyens mettent à leur disposition afin d'améliorer leur sécurité personnelle, c'est-à-dire leur sureté, tout en prévenant les risques et les dangers (Face au conflit, n. d.).

tout cela, il se dresse une « connivence structurale » ou une sorte d'entente secrète gagnant-gagnant entre l'autorité publique et les bandes criminelles (suivant la même vision des bandes armées des quartiers populaires comme une « courroie de transmission politique » que nous avons évoquée précédemment). Cela laisse les citoyens seuls face à l'impératif de composer avec le mal comme mode de survie (Wacquant, 1994 : 96).

3.1. Enracinement social et propagation du banditisme en Haïti

Plusieurs facteurs contribuent à l'enracinement et à la propagation du banditisme en Haïti. On compte notamment le problème de la délinquance institutionnelle et des inégalités sociales, de la pauvreté, du chômage et des inégalités économiques qui se sont institutionnalisées dans la société depuis longtemps. Il faut d'abord identifier ce qu'on appelle le banditisme, à l'exception d'être une forme mutante de la brigade de vigilance que nous avons déjà décrite plus haut.

3.1.1. Sources du banditisme dans l'histoire et typologies

Selon Fernand Braudel, le « banditisme » est un fléau marqué par le crime, le coupage de routes, l'assassinat, l'incendie, la capture et le rançonnement des gens et le vol (Braudel, 1947 : 129-142). Ces actes sont perpétrés par des brigands qui s'établissent dans des zones où l'État est incapable d'exercer sa force de coercition. Ce sont des endroits où l'État ne peut pas contraindre physiquement les individus à travers des institutions légales et légitimes, contrairement à ce que Marx Weber conçoit par l'État moderne (Eabrasu, 2012 : 187-209 ; Fayat, n. d.). Ignorant l'existence de la loi et de l'autorité, ces groupes ou bandes d'individus armés défient les détenteurs ou les prétendus détenteurs du pouvoir en accomplissant des actes de nature violente dans l'espace public. Ils violent également le droit et l'accès aux ressources, l'ordre économique, social et politique. Dans leur constitution, ces groupes sont rarement composés de femmes (Hobsbawm, 2018 : 19-20).

En effet, l'histoire du banditisme est étroitement liée à celle des manifestations collectives occasionnelles et violentes, ce qui fait que ses origines sont multiples. Il prend naissance au moment où les collectivités antérieures à lui sont intégrées dans des sociétés plus larges, dotées d'un État et caractérisées par la division en classes. Par la suite, il subit des transformations locales et globales liées au développement du capitalisme. Finalement, il suit un « long cheminement au sein des États

et des régimes sociaux intermédiaires » (Hobsbawm, 2018 : 19-20). Les mouvements sociaux orientés contre un ordre social et politique — basé sur l'exclusion de classes sociales — peuvent donner naissance au banditisme. Ce phénomène peut également se produire à la suite de mouvements de résistance de masse contre certains changements structurels sociaux. Par exemple, dans des sociétés sans classe qui résistent à l'essor ou à des divisions de classe. De même, lorsque les sociétés de classes rurales traditionnelles résistent à l'expansion d'autres sociétés de classes urbaines ou étrangères. Les changements initiés par le développement social et économique peuvent être à l'origine du banditisme. D'autres événements sociaux et politiques peuvent non seulement engendrer le banditisme, mais aussi en favoriser l'expansion sociale et géographique. Cela inclut les situations d'instabilité ou de crise sociopolitique, de guerre civile, de pauvreté, de crise économique et de famine. On peut également citer les cas d'effondrement d'administration et de gouvernements faibles et divisés. Tout cela traduit que le banditisme ne représente pas un groupe de personnes ou une classe sociale en particulier. Autrement dit, n'importe quelle personne — toutes classes sociales et politiques confondues — peut être bandit³¹. En effet, ce sont les types d'actions posées qui déterminent le type de bandit auquel on fait face. Par exemple, un individu peut être qualifié de « bandit social » si ses actions sont perçues par la société dans laquelle il évolue comme celles d'un héros, d'un champion, d'un vengeur, d'un justicier, d'un libérateur ou encore d'un homme à admirer, à aider et à soutenir. Même s'il est considéré comme un criminel par l'État. Il peut être « brigand au grand cœur » lorsqu'il forge sa réputation en extorquant les richesses des personnes aisées pour les redistribuer aux pauvres. Et, il est « bandit d'honneur » lorsqu'il s'autodétermine le droit de se venger des affronts subis par sa famille et des torts qui touchent à son honneur. Cette personne considère que la justice officielle est inefficace. Ses actions sont guidées par sa croyance en la justice ancestrale, selon laquelle « le sang se paie par le sang » (Hobsbawm, 2018 : 21-70 ; Déjeux, 1991 : 1328-1331 ; Lombroso, 2006 : 79).

3.1.2. Facteurs de déclin institutionnel et apparition conjoncturelle des bandes

En se basant sur l'historiographie de ce phénomène de banditisme, différents exemples tirés du contexte haïtien nous interpellent quant à son enracinement social et sa propagation. D'abord,

³¹ À l'instar de certains individus (avec des passifs de brigands ou bandits) qui sont devenus rois et empereurs [comme les Empereurs Tewo Dros (Théodore) d'Éthiopie (1855-1858) et Chang Tsolin (zhang Zuolin) de Manchourie] (Hobsbawm, 2018 : 22).

cela pourrait être dû à l'effondrement systématique des institutions publiques qui assigne un rôle fantomatique à l'État haïtien. Ce dernier, gangrené par la corruption institutionnelle et le gangstérisme, n'est que l'ombre de lui-même dans ses fonctions de contrôle et d'intégration sociale. Celles-ci sont assumées à travers le fonctionnement de la famille, de l'école, de la formation professionnelle ou de l'emploi, des loisirs. Ceux que Maryse Esterle-Hedibels considère comme des vecteurs de socialisation essentiels pour les jeunes. Selon elle, « plus les jeunes sont éloignés des voies classiques d'intégration sociale, plus ils auront tendance à se regrouper en bandes, qui deviennent alors la principale forme de sociabilité qui leur soit offerte » (1996:123).

Ensuite, le banditisme peut être dû aux problèmes d'impartialité et d'égalité entre les sujets de droit, ce qui mine la confiance populaire envers le système judiciaire haïtien. À cela s'ajoutent les préjugés qui caractérisent les démarches de sécurisation de l'espace public. Ces démarches reposent sur des profilages très souvent effectués sur des critères géographiques et sociaux, ce qui pousse certains justiciables à se tourner vers les bandes qui incarneraient l'esprit de la justice pour les pauvres. Par exemple, dans les opérations menées par la police haïtienne dans les quartiers populaires, l'esprit qui anime bon nombre de policiers est qu'il faut considérer comme suspects tous les résidents des zones de misère. Cela fait en sorte que le nombre de personnes interpellées à la suite de ces opérations est toujours très élevé. Elles sont interpellées soit parce qu'elles sont présentes lors de ces opérations, de ce fait, elles sont considérées comme des proies piégées qui n'ont pas eu la chance de se sauver ; soit parce qu'elles sont tatouées ou ont des dreadlocks, tresses ; soit parce qu'elles sont trop bien vêtues (baskets, casquettes, sandales et vêtements de marque...) ; ou bien, parce qu'elles sont tout simplement trop sales. Donc, elles se retrouvent en prison, pour une durée inconnue avant le tri. Le débat est ensuite clos sur la question de savoir combien des personnes interpellées ont été relaxées le même jour ou le lendemain, combien sont restées en prison parce que leurs parents n'avaient pas d'argent pour payer un avocat, et combien de jeunes sont devenus majeurs en prison sans avoir été condamnés. D'où la responsabilité de la police nationale dans le problème de détention préventive prolongée chronique en Haïti. Ainsi, avec un taux de surpopulation carcérale qui s'élève à 316 % dans les prisons haïtiennes en 2021 et un taux de détention préventive prolongée qui est passé de 76 % en juin 2020 à 85 % en mars 2021, l'eau est mise au moulin des commerçants de la justice (BINUH, 2021 ; Lefèvre, 2021).

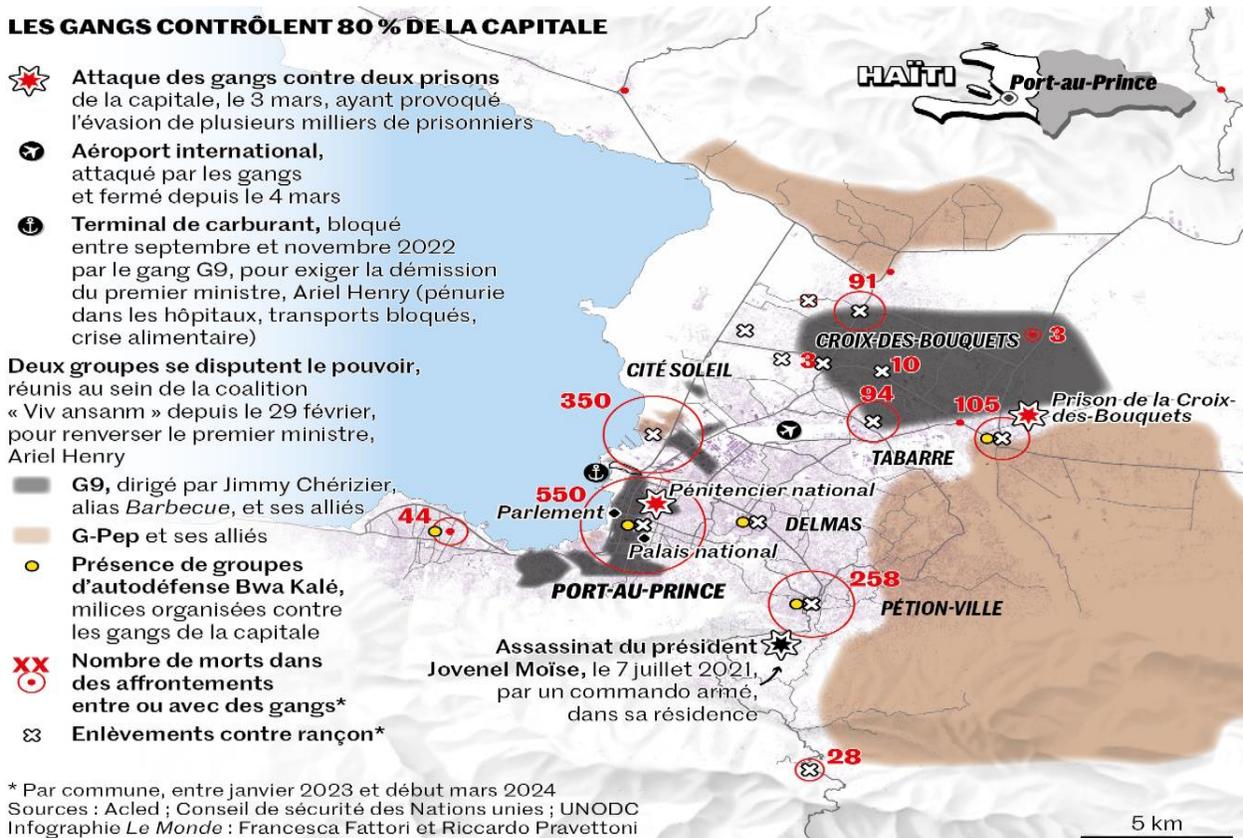
Par ailleurs, le phénomène des brigades de vigilance qui se renouvèlent à chaque période de crise sécuritaire aiguë est un autre aspect important dans l'enracinement et la propagation du banditisme en Haïti. La population, consciente de la faiblesse des institutions publiques pour assurer la sécurité ou de la complicité de l'État avec les groupes terroristes, se sent parfois obligée de prendre les armes pour se défendre. Tel est le cas du récent phénomène baptisé « *Bwa Kale* » (branche sans écorce, prononcé « bois calé »). Il s'est développé le 24 avril 2023 à Cité-Gabriel, où la population se donne à cœur joie dans la liberté de lyncher publiquement et de passer sous le supplice du collier toutes les personnes soupçonnées d'être proches des gangs. Ce mouvement a accusé plus de 150 lynchages publics au cours des premiers mois de 2023 (Côté-Paluck, 2023). Quelques années avant, entre septembre et décembre 2019, il y a eu un mouvement de contestation politique baptisé « *pays lock* » (pays « bloqué » en français), initié par l'opposition haïtienne. Ce bras de fer politique avait pour but d'accroître la pression sur le chef de l'État d'alors, Jovenel Moïse. Pour y arriver, l'opposition politique a appelé la population à rester chez elle, ce qui a plongé le pays dans le chaos et la violence. Cette stratégie a été mise en œuvre par la dissémination de barricades très bien protégées par des bandes de jeunes armés — rassemblés autour du slogan « Barricades, c'est notre avenir » — abritant aux alentours (RFI, 2020). Ce même mouvement a conduit à la création d'un groupe armé connu sous le nom de « *Kraze Barye* ». Ce groupe est dirigé par Vitelhomme Innocent — ancien leader important du « pays lock » et allié des opposants politiques comme André Michel, Néné Cassy, Frantz Elbe, John Joël Joseph (l'un des auteurs intellectuels de l'assassinat du président Jovenel Moïse), etc. — qui figure sur la liste noire des Nations Unies depuis 2023 en tant que menace pour la paix, la sécurité et la stabilité en Haïti. En effet, il compte à son actif plusieurs meurtres, viols, vols avec violence, vols de véhicules et enlèvements (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2023).

Enfin, cet enracinement et cette propagation du banditisme peuvent également être abordés sous l'angle de la délinquance institutionnelle. En novembre 2020, une bande armée de cagouleurs baptisée « *Fantôme 509* » fait son apparition en Haïti par la violence, tout en se présentant comme un groupe revendiquant l'existence d'un syndicat dans la police nationale du pays. Cette bande est composée de policiers en fonction et/ou révoqués, issus des unités spécialisées USGPN, CIMO, BOID, SWAT, dont le grand public ignore l'identité des membres. Cette bande utilise la terreur comme arme pour privatiser la paix publique, rongant ainsi la stabilité de la région métropolitaine

du pays. Pour illustrer les barbaries de ce groupe, un article du journal Le Nouvelliste affirme : « Une dizaine de véhicules incendiés, des routes bloquées, des citoyens terrorisés courant dans tous les sens pour rentrer chez eux... Le groupe Fantom 509, qui se réclame de la police nationale, a encore semé la terreur dans la capitale le vendredi 20 novembre » (Geffrard, 2020).

Bref, ces mouvements d'embrigadement conjoncturels laissent derrière eux des bases ou des bandes dont la vocation dépasse celle de la conjoncture qui les a créées. En effet, ils se constituent en des structures informelles organisées — ayant tendance à perdurer — où les membres poursuivent des intérêts mesquins autres que ceux de la communauté dans sa généralité, dont l'État devrait s'occuper. C'est pour cette raison que, aujourd'hui, les bandes armées contrôlent plus de 80 % de la capitale de Port-au-Prince. Les zones rurales, qui étaient autrefois considérées comme exemptes d'atroupement de bandes armées, se trouvent maintenant sous le coup de ce phénomène (Agence France-Presse, 2023 ; Le Monde, 2024).

Figure 3. Cartographie du contrôle territorial de la capitale Port-au-Prince par les bandes armées



Agence France-Presse (2023, 28 novembre)

3.1.3. Facteurs d'inégalités économiques et sociales, de pauvreté et de chômage

Le concept « inégalités sociales et économiques » désigne une répartition inégale des ressources entre les membres ou les classes de la société, ce qui fait naître un sentiment d'injustice, une reconnaissance d'illégitimité ou une indignation générale. Ces inégalités ne résultent ni d'un phénomène naturel ni d'une quelconque fatalité. Elles sont produites par les structures de la société et peuvent être basées sur l'avoir (ressources matérielles), le pouvoir (ressources sociales et politiques) ou le savoir (ressources symboliques). Cela couvre donc les inégalités liées au revenu et à la richesse, mais aussi celles liées à la santé, l'éducation, l'environnement, la participation politique, l'accès au pouvoir, l'accès à une alimentation saine, le logement, au travail et à l'emploi (Moulin, 2014 : 1-6 ; Bihl et Pfefferkorn, 2008:8 ;). Par ailleurs, les inégalités sociales et économiques se renforcent mutuellement (le fait d'occuper un emploi peu rémunéré augmente les risques d'être en mauvaise santé et d'habiter un logement inadéquat). Elles se cumulent (les personnes aisées sont très éduquées, vivent dans de beaux quartiers, peuvent se procurer des aliments de qualité qui les maintiennent en bonne santé et disposent d'un pouvoir politique important pour faire valoir leurs intérêts) et se transmettent de génération en génération (les enfants des pauvres auront fortement tendance à le rester, et vice-versa pour ceux des familles de milieu plus aisés) (FTQ, 2016 : 7-8). De cela, il existe autant de liens qui peuvent se tisser entre d'autres variantes des « inégalités sociales et économiques » (comme la pauvreté et le chômage) et l'insécurité publique sur fond de banditisme.

Restant sur les précédentes considérations relatives aux inégalités sociales et économiques, différentes statistiques classent Haïti parmi les pays les plus inégalitaires du monde. En 2017, selon un rapport de la Banque mondiale, elle se classait deuxième, après la Bolivie, mais devant le Brésil, l'Équateur et le Honduras, parmi les 15 pays les plus inégaux au monde. Selon un autre rapport publié en avril 2021 sur la vulnérabilité et le développement économique et social d'Haïti, 20 % des personnes les plus riches détiennent 64 % du revenu national, tandis que 20 % des personnes les plus pauvres n'en détiennent que 2 % (Saint-Fleur, 2022). En effet, ces profondes inégalités ne cessent de s'accroître au fil du temps en raison du comportement prédateur des acteurs socio-économiques, où une minorité de 3 % d'entre eux détient 80 % de l'économie, tout en surexploitant une main-d'œuvre déjà désœuvrée (Beaulière, 2016). Cela contribue à l'aggravation de l'exclusion sociale et économique dans le pays, où plus de 6 millions d'Haïtiens vivent sous le seuil de pauvreté

(moins de 2,41 \$ ÉU par jour) et plus de 2,5 millions d'autres personnes qui sont plongés dans la pauvreté extrême (moins de 1,12 \$ ÉU par jour) (Joachim, 2014 ; Haïti Économie, 2020). Bref, ce panorama illustre une croissance ininterrompue de la pauvreté de la population haïtienne, dont l'âge moyen est de 25 ans. Cette estimation montre qu'un grand nombre de jeunes sont exposés à la pauvreté en raison du taux élevé de chômage qui sévit dans le pays. Pour illustrer ce fait, selon des statistiques datant de 2012, 27 % des jeunes âgés de 10 ans et plus sont touchés par le chômage ; le taux est estimé à 61,9 % parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans et à 50 % chez ceux âgés de 20 à 24 ans. Malgré ce constat de neutralisation continue de la jeunesse haïtienne par le chômage, chaque année, 220 000 nouveaux jeunes se présentent sur le marché du travail. L'économie haïtienne est cependant incapable de créer suffisamment d'emplois pour répondre à cette demande grandissante (PREPOC, 2021 : 19-20). Bref, la société haïtienne souffre du problème des inégalités sociales et économiques structurelles qui pénalisent les jeunes, en particulier ceux des quartiers défavorisés, qui tombent dans l'engrenage d'une pauvreté aggravée par le chômage. Ce dernier se classe au premier rang des similitudes — pouvant être basées sur une histoire commune depuis l'enfance et sur des conditions socio-économiques des membres et de leurs familles — que partagent les membres ou potentiels membres adhérents des bandes armées (Esterle-Hedibel, 1996:121). Celles qui ouvrent continuellement leurs portes aux jeunes qui se tournent alors vers la consommation de drogues en raison du découragement causé par le chômage.

En résumé de cette partie, l'histoire montre que le développement économique haïtien est entravé par divers obstacles politiques, tant internes qu'externes. Ces embûches, lorsqu'elles s'entremêlent avec certains problèmes internes de sécurité publique (des problèmes dont elles peuvent être les instigatrices), font plonger l'économie du pays à un rythme effréné. En partant de la source de cesdites embûches, nous en déduisons qu'elles sont entre autres le résultat d'un cycle de déprédation extérieure menant le pays vers une occupation financière sur fond d'endettements interminables. Cette déprédation est en partie française : elle s'explique par l'obligation imposée au pays de payer une indemnité d'indépendance, une somme considérable que l'économie naissante haïtienne ne dispose pas. Elle est également étatsunienne : elle s'étend aux sanctions commerciales imposées à Haïti afin qu'elle se soumette à certaines exigences commerciales. S'ajoute à cela l'accaparement d'une partie du territoire haïtien (La Navase) en vue de l'exploitation des matières premières (guano), la pression exercée sur les présidents durant l'occupation militaire de 1914 pour

qu'ils contractent des emprunts auprès des banques étatsuniennes — ce qui a été une source de pillage financier —, ainsi que l'extorsion des avoirs du pays.

Comme sources internes, les obstacles peuvent également être attribués à la structure du commerce d'Haïti. Cette dernière s'ouvre nettement au libéralisme économique par l'entremise de la panoplie d'accords commerciaux qui y gravitent, mais elle s'articule autour d'une politique commerciale rachitique. Ainsi, la volonté libérale du pays se trouve comprimée dans les rapports bilatéraux traditionnels qui nourrissent les germes du déséquilibre de l'échange commercial et de la velléité de domination néocolonialiste et néo-impérialiste. Cela représente un coup de massue pour la balance commerciale haïtienne, qui s'écroule continuellement en raison d'un déséquilibre constant entre les importations (fortement dominées par les produits étatsuniens) et les exportations, où il y a une substitution croissante des produits locaux par les produits manufacturés. Pour couronner le tout, il existe un assèchement important de l'IDÉ qui s'ajoute aux contrecoups d'une politique « développementiste », conçue dans le laboratoire néocolonial occidental et qui promeut une industrialisation déconnectée des réalités socioéconomiques d'Haïti (c'est ce qu'ont montré les programmes d'ajustements structurels au tournant des années 80). Cela met en péril le secteur agricole haïtien, notamment en absorbant sa main-d'œuvre.

Ces embûches internes et externes au développement économique sont, par ailleurs, liées à un problème de sécurité publique qui a pris naissance au lendemain de la chute du régime des Duvalier en 1986. Ce problème est davantage attribuable à l'émergence des brigades de vigilance, une forme d'organisation qui puise ses racines à la fois dans une stratégie de combat politique et de maintien du pouvoir, et dans une demande sociale de sécurité publique (celle que les institutions publiques haïtiennes peinent tant à garantir). C'est dans son évolution au fil du temps que les brigades de vigilance se transforment en une sorte d'organisation criminelle : le banditisme, considéré comme une caisse de résonance de la terreur. À cela s'ajoutent le déclin constant des institutions, les inégalités économiques et sociales, la pauvreté et le chômage, qui constituent des facteurs favorisant son ancrage social et sa propagation en Haïti.

TROISIÈME PARTIE

IMPLANTATION DU VOL D'OIES SAUVAGES ET RÉALITÉ DU SYSTÈME MONDE ACTUEL

SECTION I. DISCOURS DE SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT ET QUÊTE DE PUISSANCE DÉFENSIVE

1. Discours développementiste et de sécurité (publique) dans le maintien des rapports de dépendance au sein du système-monde d'économie capitaliste

Dans les années 1950, un grand modèle libéral de développement, destiné à être exporté partout dans le monde, a vu le jour aux États-Unis, notamment dans les foyers idéologiques d'Harvard, du « Massachusetts Institute of Technology » (MIT) et de l'université de Chicago. Le discours inaugural prononcé par le président américain Harry Truman le 20 janvier 1949 marque le début d'un mouvement visant à mettre en place un ordre économique basé sur le libéralisme, alors considéré comme le modèle suprême du développement. Il sert également à présenter la notion de sous-développement, utilisée pour désigner les pays pauvres non industrialisés par opposition aux pays riches industrialisés. Par la suite, ce même modèle libéral est incorporé à l'agenda « développementiste » des grandes institutions internationales, qui présentent depuis cette approche comme une solution miracle au développement économique des pays du Sud. Cela se manifeste entre autres par la création du « Act for the International Development » en juin 1950, qui, en réalité, s'inscrit dans le cadre d'un projet mondial visant à pénaliser toute forme de dissidence allant à l'encontre de son épanouissement. C'est le cas de Cuba, qui a subi un embargo commercial très tôt, en 1949 (Levitt et Tanimoune, 2015 : 17–29 ; Wissensz, 2011 ; Larané, 2022).

En effet, le croisement du libéralisme avec le plan de sécurité mondiale inventée à la création des Missions de paix³² constitue la clé de voûte de l'essor d'un discours

³² Depuis 1948, trois générations de missions de paix ont émergé. La première, le Peace Keeping (1948-1978), se concentre sur des interventions dans des conflits interétatiques, nécessitant l'autorisation des parties concernées. La deuxième, le Peace Making (1989-1994), implique des interventions dans des conflits internes, souvent liés à des guerres civiles, sans le consentement des belligérants. Enfin, la troisième, le Peace Building (1995 à nos jours), adopte

« occidentalocentré » (dont celui des États-Unis au premier rang), qui associe les concepts de développement et de sécurité (Hatto, 2021 : 57–69). On y trouve un ensemble d'éléments de langage élaborés à partir des interprétations, de la compréhension et de la signification qu'en ont faits les experts du développement dans les pays du Nord ainsi que d'autres sympathisants sudistes formés au sein des institutions du Nord. Ces éléments servent ensuite à façonner la réalité sociale des pays en développement tout en ignorant leurs contextes socioculturels (Parpart et al., 2015 : 5–14). Il s'agit donc d'un discours qui, une fois intégré à l'agenda des organisations « développementistes » internationales (comme la Banque mondiale), devient la pierre angulaire des politiques mondiales de développement. En arrière-plan d'icelui circule l'idée selon laquelle c'est le problème de sécurité (publique) qui entrave le développement économique des pays du Sud. Cela revient finalement à rendre invisible la domination exercée sur ces derniers (des sous-systèmes périphériques) par les pays industrialisés (les centres dominants) au sein du système-monde capitaliste. Selon Arturo Escobar et quelques autres critiques, ce genre de discours constitue le mécanisme même du sous-développement, ainsi qu'une étiquette politique collée sur l'agenda géopolitique occidental (Larzillière, 2016 : 147 - 170 ; Escobar, 1984 : 377 - 400).

Plusieurs éléments infirment l'hypothèse selon laquelle le problème de sécurité publique serait à l'origine du sous-développement économique dans les pays du Sud. Ils révèlent aussi la face cachée des discours « développementistes », c'est-à-dire les deux poids, deux mesures qui y sont véhiculées, par les institutions internationales. Ainsi, au sujet du bilan de la sécurité publique aux États-Unis, on apprend qu'en 2014, la police a tué 965 personnes par balle, qu'on a comptabilisé 51 675 cas d'agressions avec arme, 13 136 morts et 26 493 blessés, ainsi que plus de 560 000 sans-abri (Wensi, 2016 ; Xinhua News Agency, 2016). Par exemple, en ce qui a trait au bilan de la sécurité publique aux États-Unis, un rapport indique qu'en 2014, 965 personnes ont été tuées par balles par la police ; en 2015, on dénombre 51 675 cas de violence armée, 13 136 décès et 26 493 blessés, ainsi que plus de 560 000 personnes sans abri (Wensi, 2016 ; Xinhua News Agency, 2016).

une approche plus proactive, visant à prévenir les conflits avant leur éclatement (ad bellum) et à consolider la paix après leur résolution (post bellum) (Boyard, 2020 : 136).

C'est un portrait dressé à propos d'un important problème de sécurité publique et humaine qui, selon ce type de discours susmentionné, devrait avoir un impact significatif sur le développement économique des États-Unis. Ces faits sont si alarmants qu'ils devraient interpeller des institutions comme la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui font partie des premières à tisser des liens entre le problème de sécurité publique et celui du développement économique et social des pays d'Amérique latine et de la Caraïbe. Des régions que ces dites institutions décrivent comme les plus violentes au monde, à travers notamment des rapports qui font état d'environ trois cent quatre-vingts meurtres par balles par jour entre 2012, 2013 et 2014, dont les deux tiers l'ont été par balle (Alvarado et Santiso, 2015 ; Jaitman, 2016). Ces chiffres correspondent à deux bilans parallèles du déclin de la sécurité publique, mais qui subissent deux analyses discursives distinctes. Cette différence soulève plusieurs interrogations quant à la nature de ces types de discours selon celui qui le porte et celui à qui il s'adresse, mais aussi quant au « pourquoi » et à la manière dont ces discours peuvent contribuer au maintien d'un système de dépendance sous forme d'un protectorat fondé sur l'aide au développement néolibérale (« 1. La sécurité en tant que facteur de développement », 2001 : 137-152).

Dans ce discours « développementiste », on peut distinguer trois phases distinctes. La première consiste à exagérer la situation politique et sociale afin de fragiliser la stabilité sociale (les gens, pensant qu'ils sont en train de vivre une crise sans précédent, se tournent vers l'immigration pour éviter entre autres la guerre, les risques de conflit, les conflits armés et la pauvreté causée par des crises politiques, économiques et sociales, etc.) (« Pourquoi migrer ? Les raisons derrière la migration », 2020 ; Brilliant, 2020). Cette exagération du discours a également pour effet d'affaiblir la stabilité économique d'un pays en entraînant la perte de forces productives et d'investissements, ainsi que la disparition d'autres secteurs économiques tels que le tourisme et l'artisanat. Elle correspond à une sorte de fabulation de la réalité importée par un langage déguisé. Une fois qu'il se répand partout sur les divers canaux de communication par le biais de ce que nous pouvons appeler la « dictature ou tyrannie de l'audimat », il entraîne un sentiment accru d'insécurité dans la population (Méadel, 2004 : 151-159 ; Rouleau, 1997 : 1-6 ; Mucchielli, 2010 : 3-6). La deuxième phase correspond à ce qu'on appelle la « politique du tri », qui se traduit par une sélection migratoire qualifiée (c'est-à-dire l'appropriation des forces de travail, plus souvent jeunes

et diplômées, pour propulser la machine de production capitaliste — ainsi parle Piché d'une relation positive entre immigration et productivité à long terme [2019 : 205]). À cela s'ajoute le fait que l'immigration qualifiée, vue comme un « visa de croissance » (Auriola et Rapoport, 2021 : 1-12), engendre une perte énorme en capital humain et maximise les gains, tout en résolvant les problèmes démographiques et économiques majeurs des pays hôtes. Elle occasionne en retour des dommages en matière d'inégalités nord-sud (Docquier et Rapoport, 2007 : 95-111).

Les deux premières étapes ont pour effet immédiat quatre (4) conséquences directes sur le pays ciblé. Elles sont les suivantes : 1) La disparition de la production locale causée par un manque de capital humain qualifié et quantitatif, combiné à la perte de diversité dans le domaine de la production ; 2) la soumission des marchés nationaux face à la hausse des importations et à la baisse concomitante des produits fabriqués localement ; 3) l'appauvrissement de l'État ; 4) la détérioration de l'autorité publique, où l'État est incapable de satisfaire ses obligations historiques en matière de sécurité publique envers les citoyens. Cela conduit à ce que Roché appelle la « faillite du contrat social » (Roché, 2004 : 156).

Enfin, en troisième étape, tous ces éléments mènent à une marginalisation de l'État sur la scène internationale, qui se manifeste par les étiquettes « États faillis », « États fragiles », « États faibles » ou « États en crise » (Gaulme, 2011 : 17-29). Ces catégorisations infamantes (suivant le vocabulaire de Chomsky) font partie du discours polyvalisé dans les circuits médiatiques pour justifier des actes d'ingérence ou de violence perpétrés contre des États souverains. À titre d'exemple, les États-Unis ont affublé divers pays de différentes étiquettes, parmi lesquelles figurent « Voyou », « Hors-la-loi » ou encore « Paria ». Ces appellations visaient à sanctionner ces nations pour avoir refusé de se plier à la doxa occidentale (Chomsky, 2000). Par voie de conséquences humanitaires, les sanctions militaires des États-Unis ont entre autres entraîné un total de 3 965 bombardements aériens en Irak et 2.823 en Syrie, causant entre 1 695 et 2 239 morts civiles — entre août 2014 et décembre 2015 (Wensi, 2016 ; Xinhua News Agency, 2016).

2. Vers un discours de développement nouveau comme phase d'accroche d'une alternative économique pour Haïti périphérique

Le développement correspond au changement des structures mentales et sociales d'une population qui lui permet de mettre en marche et à son service l'appareil de production afin d'obtenir une croissance cumulative et durable du produit réel total (Perroux, 1972 : 1635-1653 ; Blancheton, 2020 : 14-15). Cedit changement témoigne d'une transformation de la mentalité de la population concernée. Il s'agit de l'ensemble des croyances et des habitudes d'esprit qui, partagées par les membres d'une collectivité, informent et commandent sa pensée. Cela inclut les mœurs, les valeurs et les représentations collectives que les institutions sociales façonnent (Deprez, 2009 : 8-13). À cela, les discours, perçus comme des actes régis par des règles spécifiques intégrées dans les institutions sociales, ont un impact important sur la transformation du système de croyances et/ou du comportement de la population. Leurs potentialités en termes de création de sujets, d'objets et de relations entre eux, mais aussi de vérité, font d'eux (des discours) un outil puissant. Les discours ne servent pas seulement à décrire un monde préexistant ; ils visent également à construire une représentation du réel que le locuteur souhaite faire partager par son allocataire. Une fois encadrés par une institution, les discours soulèvent différentes questions : celle de la production et de la distribution du pouvoir, celle de la lutte pour le savoir, celle des intérêts en jeu, celle de l'identité et celle des relations sociales permises ou entravées. Tous ces aspects démontrent le rôle joué par les discours — qui sont intrinsèquement politiques et s'expriment à travers les pratiques linguistiques et non linguistiques — dans le changement des structures mentales et sociales nécessaire au développement. Ils permettent aussi d'apercevoir comment les discours « développementistes », en tant que ressource culturelle utilisée par les institutions internationales, servent à construire un certain sens du problème du développement dans les pays du Sud et à orienter leurs actions. Ces discours constituent des ensembles de règles qui favorisent les pratiques (perçues comme des structures de sens en usage) de cesdites institutions, et qui sont reproduits ou transformés par elles (Laffey et Weldes, 2004 : 28 ; Adam, 1992 : 116 ; Bourdieu, 1982 : 195 ; Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 189 ; Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 84 ; Ghiglione et al. 1998 : 24 ; Ducrot, 1980 : 56).

Les considérations précédentes font ressortir la nécessité d'un nouveau discours sur le développement, perçu comme un moyen de mettre en place une alternative économique pour cette

Haïti périphérique. Ce nouveau discours s'inscrira ensuite dans les institutions sociales haïtiennes et servira à préparer ou à transformer la mentalité collective haïtienne, de manière à lui permettre d'adhérer à une nouvelle vision du développement. Cette dernière s'oppose au narratif «développementiste» dominant des institutions internationales, qui entretient un système de rapport de dépendances inhérent au système-monde d'économie actuel. Elle cherche ainsi à expliquer objectivement le problème du développement économique d'Haïti périphérique en s'appuyant sur des faits concrets. C'est le cas du déséquilibre ou de l'inadéquation entre la croissance de la population et la croissance des ressources (Lacoste, 1968 : 39-43). Quel que soit le prisme théorique par lequel on regarde le problème, les variables « population » et « ressources » varient toujours proportionnellement. Cela entraîne automatiquement une réflexion sur la question de la croissance ou de la productivité, où l'industrialisation apparaît comme la solution la plus efficace et la plus rapide face à une population en croissance accélérée et en demande pressante. Il faut cependant admettre qu'un certain nombre de moyens techniques et technologiques nécessaire à l'industrialisation des pays en développement dépend des pays industrialisés et économiquement avancés. Ceux-ci ont la mainmise sur les ressources des sociétés périphériques et ont intérêt à préserver le statu quo. Cela dit, la stratégie visant à se retirer du système actuel afin d'en bâtir un nouveau ne constitue pas la méthode la plus rapide ni la plus appropriée au regard de l'histoire et de la réalité du système-monde actuel. Par le fait même que celui-ci est dominé par des pays industrialisés et puissants qui sont prêts à tous les sacrifices, y compris militaires et nucléaires, afin de perpétuer le système actuel des rapports mondiaux. À cela, cette nouvelle perspective du développement, décrite précédemment, est émancipatrice : elle vise notamment à mettre en place des stratégies permettant de se libérer du cadre actuel de contrôle et de dépendance. Elle vise également à poursuivre les mêmes ambitions que celles des pays du centre, tout en prenant en compte la réalité du système-monde. Cependant, elle ne souhaite pas quitter celui-ci, contrairement à ce que propose l'approche de la dépendance (Çamlıbel, et Karci, 2020 : 2020). En bref, il s'agit d'une nouvelle vision du développement économique fondée sur une « volonté de puissance » perçue comme étant nécessaire à la survie d'Haïti dans un monde régi par la loi du plus fort.

3. Puissance entre volonté et nécessité

La « volonté de puissance » est un concept central de la philosophie de Friedrich Nietzsche, selon lequel l'existence peut être traduite en tant que lutte permanente pour la puissance. C'est une

force qui anime tous les êtres vivants en leur incitant le désir de contrôler leur environnement et d'autres individus, mais aussi à s'améliorer, se développer et s'affirmer en tant qu'entités autonomes. Cette force est créatrice et libératrice, car elle permet de se défaire des croyances, des préjugés et de toutes sortes de prédispositions qui entravent la pleine autonomie d'action et de création des individus. Elle est la source de toutes les valeurs, aussi bien qu'elle est à l'origine de la création de la morale et de la culture. À ce titre, la « volonté de puissance » est une force positive qui peut permettre d'atteindre des objectifs élevés (politiques, sociales ou économiques). Elle cherche à dominer et à étendre constamment son domaine de puissance, entre autres grâce au processus de conquête permanent (Nietzsche et Albert, 2012 : 74–188 ; Müller-Lauter, 2020 : 35-59 ; Wotling, 2009 : 83-87 ; Granier, 2010 : 90-111).

Étant saisi sous l'angle de l'autodétermination d'un État pris au piège d'un système de dépendance fortement protégé par un ensemble d'États centraux qui sont en permanence dans un processus d'expansion de leur puissance, cette volonté de puissance veut se départir de toute croyance et de tout préjugé — agencés dans le narratif des organisations et organes de communication internationaux nordistes ou du centre dominant — pouvant entraver le développement d'alternatives créatrices, libératrices ou encore émancipatrices. Elle montre ainsi l'importance du rôle joué par la croissance en tant que mode d'existence au sein de ce monde système-monde capitaliste où la rivalité économique sert de loi de survie pour les États (Porcher, 2010 : 365-379 ; Guignard, n. d.). Cela implique donc l'obligation d'opérer de grandes transformations dans les forces productives ou encore dans les structures économiques, sociales et politiques (Foladori et al., 2015 : 61–65). Le but est alors de chercher à se repositionner ou à quitter la périphérie pour se diriger vers le centre, par la création des conditions de croissance économique autonome qui permettront de donner cours — de façon ordonnée et progressive — à cette structure d'échange centre-périphérie de biens manufacturés contre matières premières (Kay et Tanimoune, 2015 : 48–51).

La culture de développement économique des pays périphériques s'étant déjà hybridée avec d'autres valeurs culturelles issues du capitalisme actuel, Haïti doit pour cette raison chercher à réduire avant tout l'influence économique extérieure, jusqu'à son élimination complète (Escobar, 1995 : 211-226). Cela peut être réalisé par l'adoption d'une alternative de développement économique qui correspond aux propres réalités culturelles, sociales et environnementales du pays

(De Sousa Santos, 2004 : 185-204). Il s'agit d'une alternative en « vol d'oies sauvages » qui vise à suivre une suite logique d'actions. Celles-ci sont considérées comme une chaîne causale reliant l'industrialisation aux emplois, à la main-d'œuvre qualifiée, à la productivité, à la croissance économique, à la disparition de la pauvreté, à la réduction des inégalités sociales, à la stabilité politique et à la sécurité publique (Lacoste, 1968 : 44–51).

4. Émancipation politique internationale

4.1. Politique commerciale ouverte

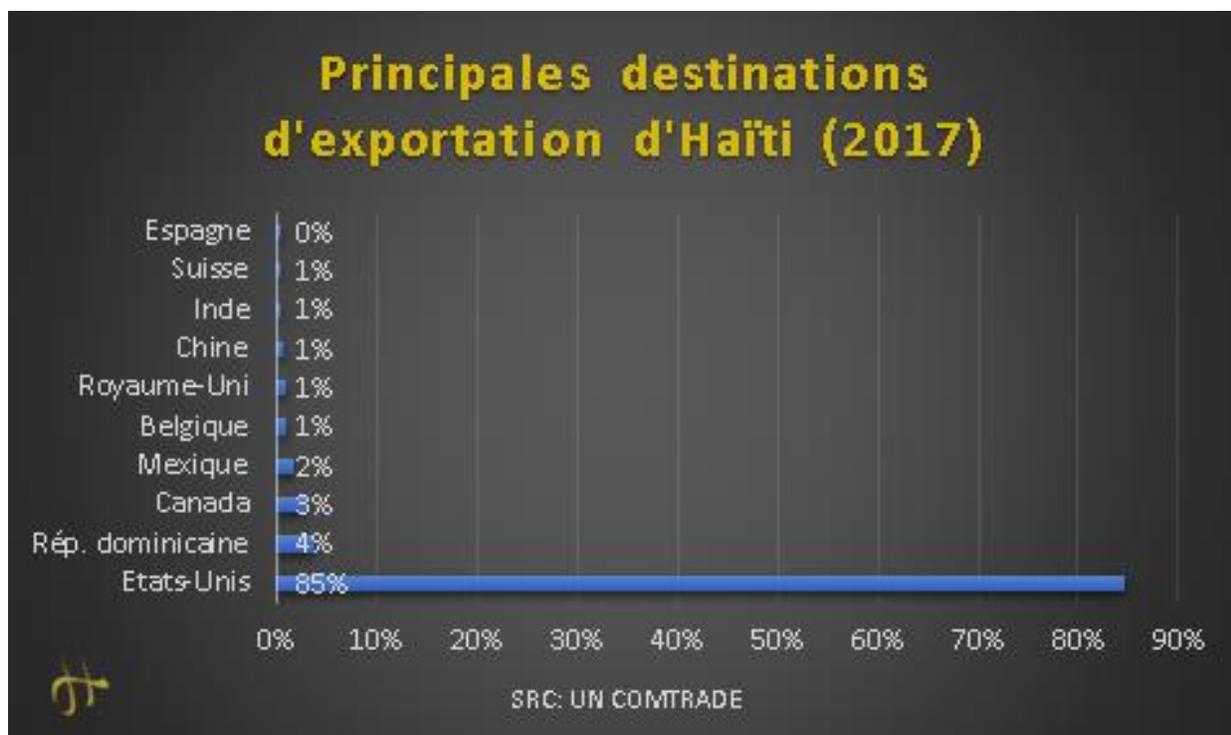
Une politique commerciale ouverte implique, dans son ensemble, l'adoption par l'État haïtien d'un comportement proactif. Cela lui permettrait d'être présent dans toutes les activités commerciales internationales au niveau macroéconomique. Cette politique cible principalement des stratégies commerciales à deux vitesses inspirées du vol d'oies sauvages, qui gravitent autour de mesures protectionnistes afin d'atteindre progressivement le libéralisme économique. Cette politique sera appuyée par des lois adaptées aux nouvelles règles du commerce international. Autrement dit, elle vise à ce que la législation haïtienne soit conforme aux dispositions-cadres des institutions internationales, comme l'OMC, notamment en ce qui a trait aux règles d'origine, aux subventions et mesures compensatoires, au dumping, aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, etc. Cette conformité aux normes supranationales sera précédée par des règlements autodéterminés, notamment sur la fixation du taux des impôts et taxes, l'investissement, la finance, les télécommunications et le tourisme. Bref, cette politique aura comme cadre de référence les règles commerciales internationales reconnues à l'échelle multilatérale et régionale (OMC, 2015 : 18 ; OMC, 2003 : 12).

4.1.1. Révision des accords anciens commerciaux, nouveaux accords commerciaux et réciprocité commerciale

La révision des anciens accords commerciaux vise à résoudre des enjeux cruciaux pour la survie de l'économie nationale. Celle-ci est prise en otage par un cercle très restreint d'importateurs de la « bourgeoisie compradore » haïtienne, créant ainsi une dépendance excessive du marché national à l'égard des produits occidentaux, principalement en provenance des États-Unis qui représentent plus de 80 % des importations (Torterat, 2019 : 99-111 ; Étienne, 2007 : 109-132)

(voir table 4). D'où la nécessité de reprendre les négociations concernant les anciennes conventions internationales afin qu'elles correspondent mieux aux intérêts nationaux et conclure de nouveaux accords commerciaux basés sur le principe de la réciprocité. Cette mesure permettrait de placer sur un pied d'égalité tous les partenaires commerciaux d'Haïti, au bénéfice du pays, tout en favorisant le développement des échanges avec d'autres nations européennes de l'Est, asiatiques ou africaines. Cela inclut les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) qui sont de plus en plus ouverts à l'intégration des pays émergents. Ces cinq pays pèsent à eux seuls 25 000 milliards de dollars, soit un poids économique considérable dépassant celui du G7, et représentent 42 % de la population mondiale. Ils tendent ainsi à remettre en question l'ordre économique et politique de l'impérialisme occidental (des États-Unis et de l'Union européenne), ouvrant du même coup la voie à une nouvelle ère économique mondiale (Doyen et Perry, 2023 ; Smith, 2023).

Table 4. Principales destinations des exportations haïtiennes



Haïti Economie, 2018

En ce qui a trait aux anciennes conventions commerciales, considérées comme devant être revues pour se conformer au « VOS », Haïti perd son éligibilité dans la plupart d'entre elles, jusqu'à être entièrement exclue. Par exemple, bien qu'Haïti fût un participant clé à la signature de l'Accord international sur le café en 1962, elle n'a même pas été signataire du plus récent accord conclu en

2022. Cela s'explique par son incapacité à respecter son premier engagement, soit de contribuer au développement durable du secteur mondial du café et de favoriser son expansion. Ce but ne peut être atteint qu'en produisant, en transformant, en commercialisant et en consommant le café. Or, ce secteur de production, qui était autrefois la chasse gardée du pays, ne figure même plus dans ses exportations, qui se limitent aux vêtements, à la ferraille, aux huiles végétales, aux dattes et au cacao. Les États-Unis absorbent plus de 80 % de ces exportations (Trading Economics, n.d. ; OIC, n.d.).

5. Vers l'indépendance commerciale, financière, technologique et militaire

Le « Vol d'oies sauvages », en tant que solution alternative au développement économique axée sur la restauration de la souveraineté nationale haïtienne, poursuit plusieurs objectifs. Il vise notamment à favoriser l'autonomie commerciale en faisant d'Haïti un partenaire commercial autonome sur la scène internationale, à garantir son indépendance financière dans la détermination du budget national, à mettre en place des technologies modernes (compétences et équipements requis) pour moderniser ses infrastructures et son système productif, et finalement à établir la sécurité nationale et à protéger le territoire contre toutes menaces extérieures. Cela implique donc l'intégration stratégique du pays à différents nouveaux types de coopérations : « périphérie-périphérie », « périphérie semi-périphérie » (ou « coopération Sud-Sud ») et « périphérie-centre » (ou « coopération sud-nord »). Le premier type correspond à un cadre global de coopération bilatérale, régionale, sous-régionale et interrégionale entre les pays du Sud (périphériques, semi-périphériques ou émergents) dans les domaines politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et techniques. L'objectif est de parvenir à une plus grande autonomie et de réduire la dépendance vis-à-vis des pays du Nord (ou Centre). Cela représente un pas en avant vers la diversification des partenaires commerciaux d'Haïti périphérique et son rapprochement avec les pays des régions non traditionnelles dans les échanges, tels que la Chine (Soulé-Kohndou, 2013 : 108-111). Le deuxième type concerne la coopération militaire et nucléaire avec certains pays du Centre, notamment la Russie. Nous parlons ici de pays avec lesquels Haïti n'entretient pas de relations significatives, voire aucune relation dans certains domaines spécifiques. Sans pour autant négliger ses partenaires traditionnels (États-Unis, France, etc.), qui, quant à eux, recevront d'un traitement égal à leurs contributions au « VOS ». Évidemment, cela est possible tant que ces

contributions sont conformes aux intérêts haïtiens et n'entravent pas la souveraineté que ce projet de développement économique vise à établir.

5.1. Nouvelles alliances politiques et économiques (périphérie-périphérie, périphérie - semi-périphérie)

En parlant de coopération Sud-Sud, également connue sous le nom d'« alliance entre les périphéries et/ou les semi-périphéries », Haïti s'est déjà engagée dans cette voie il y a plus d'une décennie, que ce soit sur le plan bilatéral, régional ou sous-régional. Par exemple, Haïti collabore avec le Venezuela via « l'Alliance Pétrolière » PetroCaribe³³ ; il y a aussi la coopération tripartite entre le Venezuela, Cuba et Haïti, où Cuba envoie ses professionnels afin d'appuyer le système de santé haïtien, également dans les domaines de l'éducation et de l'alphabétisation. En vertu de cette même coopération, la République bolivarienne du Venezuela contribue au développement d'infrastructures en Haïti. Elle fournit un financement de 33 millions USD provenant de la Bande de Développement économique et social (BANDES), qui a servi à construire trois centrales électriques et à rénover l'aéroport international du Cap-Haïtien par des techniciens cubains. Il existe également une coopération avec la République dominicaine sur différents domaines : commerce, gestion de la frontière entre les deux pays, situation des travailleurs haïtiens sur le territoire dominicain. Nous comptons d'autres coopérations, notamment celle qui est de nature multilatérale, inscrite dans le cadre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ; celle de nature trilatérale

³³ Le « PetroCaribe » est un fonds accordé à plusieurs pays des Caraïbes pour contrebalancer l'influence des puissances occidentales. Ce fonds consiste à vendre du pétrole à des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes à des conditions préférentielles. Une partie est payable immédiatement, tandis que le reste doit être remboursé (en espèce ou en nature) en 25 ans avec un taux d'intérêt de 1 %. Dans le cas d'Haïti, il inclut deux années de période de grâce (Meynial, 2018). Le « PetroCaribe » est une initiative du Venezuela qui, ajoutée à l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), vise à lui permettre d'occuper une place importante sur l'échiquier mondial. Elle s'appuie notamment sur la diplomatie pétrolière, utilisée comme un outil à des fins politiques et idéologiques par l'ancien président Hugo Chávez et poursuivies par son successeur Nicolás Maduro. En effet, les objectifs que chaque État membre vise à atteindre par le biais cet accord sont : stimuler la production locale par l'échange de biens et de services contre des hydrocarbures ; réaliser des économies et se tourner vers les énergies renouvelables ; augmenter les capacités de production électrique, de raffinage, de pétrochimie, de stockage et de distribution d'hydrocarbures ; renforcer la sécurité et la souveraineté des nations de la région ; lancer de grands projets sociaux et productifs ; favoriser les échanges de connaissances, les transferts de technologie et la création d'entreprises mixtes binationales ou transnationales ; assurer un approvisionnement énergétique grâce à des accords financiers qui augmentent la disponibilité des ressources au profit du développement des pays membres. Cet accord, au lieu de permettre d'insuffler un certain dynamisme à la production agricole nationale, a débouché sur un scandale de corruption majeure impliquant un grand nombre de fonctionnaires de l'État haïtien et de membres du secteur privé par personne interposées. Cette situation engendre un climat d'instabilité politique permanente marqué par des manifestations violentes fréquentes dans lesquelles la population exige l'arrestation et le jugement de toutes les personnes impliquées (Desmichelle, 2015 : 62-70; Pierre, 2020; Holman Rodríguez, 2019; Nugent, 2019).

(Brésil Cuba-Haïti) et encore celle bilatérale (Chili-Haïti, de 2010 à 2015). Ces dernières concernent principalement les secteurs de l'éducation de base, de la sécurité alimentaire, de la formation de ressources humaines et du soutien à la reconstruction (à la suite du tremblement de terre de 2010). En novembre 2004, Haïti et le Brésil ont signé un accord de coopération technique et scientifique qui couvre différents domaines : agriculture, santé, infrastructure, sports, nutrition et développement social, ainsi que d'autres urgences et actions humanitaires. Enfin, il y a une coopération avec le Mexique dans divers domaines : technique et scientifique, éducatif, culturel, en matière de santé, d'infrastructure et agricole (Sánchez Gutiérrez et Gilbert, 2019 : 65-287).

Cette rétrospective montre qu'il existe plusieurs coopérations de nature sud-sud entre Haïti et d'autres pays au niveau régional et sous-régional. Cependant, si la plupart de ces coopérations constituent un atout pour le pays, elles présentent néanmoins un inconvénient ancré dans la nature même des objectifs poursuivis par celles-ci : ces collaborations sont axées sur des objectifs communs. En conséquence, il n'existe aucune coordination en fonction des priorités établies pour chaque coopération (bilatérale ou multilatérale), ce qui rend difficile l'évaluation de leur efficacité relative (celle d'une coopération ou d'un partenaire par rapport à d'autres). Par exemple, dans le domaine de la santé, plusieurs États (Cuba, Mexique, Brésil et Chili), qui entretiennent des relations distinctes avec Haïti, s'engouffrent dans cette brèche. Alors que Chaque État a son propre projet élaboré en fonction de sa propre conception sociétale et de l'image qu'il se fait des besoins d'Haïti. Cet aspect est également présent dans les domaines de l'agriculture, de la construction d'infrastructures et de l'éducation, où il regorge des lacunes importantes. Pour ce qui est de l'enseignement, dans le contexte de la mobilité éducative qui correspond au modèle des coopérations interpériphériques ou centropériphériques (traitées ci-dessous), les étudiants haïtiens, désirant poursuivre ou perfectionner leur formation universitaire (à tous les niveaux : licence, maîtrise ou doctorat), se dispersent à travers différents pays. Cependant, à part d'offrir à certaines familles une occasion de sortir de la misère en envoyant leurs enfants étudier à l'étranger et ainsi devenir une source de revenus importante, ce processus d'ouverture à l'immigration scolaire n'est toutefois pas encadré par un programme gouvernemental. Il s'agit donc d'une ouverture à une perte planifiée de main-d'œuvre qualifiée, ce qui rend incertain l'avenir du pays. Pis encore, cette démarche est entachée d'une faille importante, puisqu'elle diffère de celle qui vise à se demander quels sont les modèles à suivre par l'État haïtien pour réformer ses systèmes de santé, d'éducation,

d'agriculture et d'administration. Faut-il s'inspirer de la Chine, des États-Unis, de la Russie, du Brésil, du Canada... ? La réponse à cette problématique devrait permettre à l'État de déterminer quels États il doit privilégier dans sa coopération et comment celle-ci peut servir Haïti, qui est une entité étatique possédant ses propres caractéristiques culturelles et sociales. Cela permettrait à l'État d'orienter les jeunes étudiants immigrés vers des domaines où la main-d'œuvre qualifiée sera recherchée à l'avenir. Bien qu'il s'agisse d'un constat évident et simple, il faut admettre qu'une telle approche sélective diffère grandement de celle qui a inspiré les actions de l'État en ce qui concerne la conclusion des anciennes alliances. Ainsi, l'indifférence de l'État face à cet enjeu crucial nous amène à considérer cette mobilité des étudiants — facilitée par les coopérations — comme une occasion pour l'État haïtien de se départir de sa jeunesse diplômée qui s'accumule d'année en année sur un marché du travail déjà saturé par le chômage (une menace pour la stabilité sociale et politique). À telle enseigne que les autorités ne semblent pas se soucier du danger que représente le fait que des diplômés haïtiens, une fois leurs études terminées, décident de s'installer définitivement dans le pays d'accueil. Au même titre qu'il n'y a aucun plan préétabli définissant un protocole d'intégration de ces étudiants internationaux dans le système de développement social et économique du pays. Il est également important de noter d'autres aspects alarmants dans le comportement des autorités haïtiennes face aux anciennes coopérations. C'est notamment le cas de la coopération avec le Brésil, qui a été amorcée sous la présidence de René Préal (2006-2011), et plus particulièrement dans le contexte des projets de renforcement institutionnel en Haïti. Bien que cette coopération repose sur le principe de non-ingérence combinant la solidarité et le respect à la souveraineté, nous constatons que l'ensemble des domaines régaliens³⁴ de l'État haïtien sont laissés à la merci de cet État tiers. En fin de compte, c'est justement la souveraineté qu'on entend protéger qui se trouve fragilisée (ABC, n.d. : 8-56).

Le plus préoccupant est que, malgré ce transfert de nombreuses responsabilités souveraines, il constate une totale absence de volonté de la part des autorités de sortir de cet état de sollicitation perpétuelle. Cette situation résulte du fait que l'État haïtien n'a pas mis en place de plan à long terme afin d'assurer la continuité des initiatives issues de la coopération haïtiano-brésilienne —

³⁴ Cette coopération regroupe une série de projets cruciaux pour l'expression de l'autodétermination de l'État haïtien. Ils touchent notamment au développement socio-économique et à la stabilisation de l'État ; à la formation professionnelle des jeunes et à celle de la police nationale haïtienne ; à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; au renforcement institutionnel ; à la défense civile ; ainsi qu'aux secteurs de la santé et de la justice (ABC, n.d., p. 8-56).

celles qui sont finalement mises en œuvre avec des effets limités dans le temps. Cela correspond à la réalité selon laquelle chaque gouvernement (sur lequel on mène un projet quelconque) n'est satisfait que du fait qu'un changement a été apporté pendant son mandat. C'est une stratégie politicarde qui, servant de poudre aux yeux de la population par des réalisations non consolidées par des jalons pour la continuité institutionnelle, sert d'argument dans les débats politiques en prévision d'une éventuelle ascension au pouvoir de n'importe quel membre du gouvernement. D'autres régimes suivent cet exemple et se sont aussi jetés dans ces eaux troubles — un cycle pervers de mendicité perpétuelle dépourvu de volonté de gérer les aumônes — de la malhonnêteté des aventuriers politiques. Au vu de ce qui précède, le vol d'oies sauvages vise à exploiter les anciennes alliances entre Haïti et d'autres États de la Caraïbe et de l'Amérique dans leur ensemble. Cependant, cette alternative économique se concentrera exclusivement sur des objectifs clairement définis par l'État haïtien, qui s'attèlera à élargir le champ des alliances du pays avec les États périphériques et semi-périphériques. L'accent sera mis sur des alliances interrégionales avec des pays comme la République populaire de Chine, qui est une puissance économique émergente dont les coopérations au développement économique et social sont guidées par des valeurs fondamentales, telles que celle de non-ingérence, celle d'avantages mutuels et celle d'inconditionnalité. Ces valeurs correspondent au fait que les aides chinoises visent à répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructures publiques et d'investissements, et qu'elles découlent souvent des demandes formulées par les pays partenaires. Elles se diffèrent des aides de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui comportent plusieurs conditions politiques (protection des droits de l'homme et gouvernance démocratique) et économiques (aide liée à une vision spécifique du progrès socioéconomique). Ces dernières conditions sont habituellement imposées par le Comité d'aide au développement (CAD), qui regroupe les principaux bailleurs de fonds. Par rapport à ces aides, les aides chinoises n'imposent pas officiellement de conditions susceptibles d'influer sur la politique économique nationale des pays bénéficiaires. En d'autres mots, une coopération avec la Chine implique le respect de certaines règles qui ne portent pas atteinte à l'autodétermination des États signataires. Ces règles incluent : le respect mutuel et la confiance ; la coopération économique dans un esprit de « gagnant-gagnant » en exploitant les « atouts respectifs » de chaque État ; l'élargissement des liens culturels et interpersonnels ; et le respect du « principe d'une seule Chine ». Ce principe implique pour Haïti la fin de toute forme de coopération avec Taiwan. Cette dernière remonte au 25 avril 1956 et constitue

davantage une amitié qu'une véritable coopération dans laquelle Haïti peut vraiment s'émanciper économiquement (Wintgens, 2016 : 157-173 ; Cincir, 2017). On peut aussi y ajouter d'autres coopérations Sud-Sud avec les autres membres du BRICS, notamment l'Inde et l'Afrique du Sud.

5.2. Nouvelles coopérations en matière de défense et de technologie (périphérie-centre)

La coopération en matière de défense, également appelée « coopération militaire », joue un rôle essentiel dans la diplomatie et la sécurité internationale, tout comme elle constitue un sujet important dans les discussions politiques contemporaines. Dans un monde où les conflits se multiplient et où les rivalités s'exacerbent, cette forme de coopération constitue un outil important pour faire face aux différentes menaces à la sécurité mondiale. C'est aussi un outil géostratégique permettant de sortir d'une sphère d'influence politique et géopolitique qui s'avère contre-productive pour les intérêts supérieurs d'un État. Elle est avant tout une coopération politique qui repose sur un partenariat stratégique multiforme entre deux ou plusieurs États et qui s'appuie sur leur volonté commune de promouvoir la paix et la stabilité. Autrement dit, c'est un puissant levier de la stabilité et de la paix, ce qui permet aux États liés par un traité de contribuer à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends. Étant basée sur une compréhension mutuelle et une confiance entre ces deux ou plusieurs entités étatiques, cette coopération joue un rôle crucial dans divers domaines prioritaires pour un État, notamment en matière de diplomatie de défense, qui vise à renforcer les relations diplomatiques par le partage des connaissances, des compétences et des ressources. À travers une telle collaboration, plusieurs États peuvent s'engager à relever ensemble différents défis sécuritaires comme le terrorisme, la cybersécurité, les conflits régionaux ou encore les catastrophes naturelles. Cela peut être aussi un moyen pour les États coopérants d'améliorer leurs compétences et leurs aptitudes militaires, renforçant ainsi leurs capacités défensives. Cela comprend la formation, l'éducation militaire, le partage d'expertise technique, le renforcement de la base industrielle et technologique de défense, ainsi que la production d'équipements militaires dans des industries de défense innovantes. Toutefois, étant donné son potentiel de nuisance pour la souveraineté et la protection de l'industrie nationale de défense, tout État (qui ne dispose pas de moyens matériels — militaires ou nucléaires — d'expression de sa puissance) doit jouer la carte de la vigilance permanente pour éviter de devenir le vassal de ses alliés (Schlumberger, 2019 : 103-109; Garda, 2002 ; PICM, 2019 ; Rmiche, 2021).

Se basant sur ces apports techniques, technologiques et surtout politiques garantis par la stratégie de coopération militaire, le « Vol d’oies sauvages » prévoit des alliances de ce genre entre Haïti et le Centre, notamment avec un pays en particulier : la Russie. Ce type d’alliance est aujourd’hui utilisé comme symbole d’un champ politico-stratégique que certains États africains commencent à exploiter afin de favoriser leur émancipation économique et politique de manière autodéterminée. En effet, ils ont choisi de se rallier au parapluie nucléaire russe, tout en distançant certains de leurs anciens alliés du monde occidental, notamment la France. Cela mène déjà lieu à la signature de 40 accords militaires entre la République de Russie et différents pays africains (RTS, 2023 ; Le Monde, 2023 ; Le Monde, 2024 ; Le Figaro, 2021). Il s’agit toutefois d’un choix politique qui n’indique pas une rupture des relations du pays avec les pays occidentaux. Il s’agit toutefois d’un choix politique qui n’indique pas une rupture dans les relations du pays avec les pays occidentaux. Ceux-ci restent encore des partenaires importants, notamment en ce qui a trait à leur contribution à la stabilité économique d’Haïti, dont la survie dépend en grande partie des transferts d’argent provenant de la diaspora haïtienne. Sans oublier le grand nombre de jeunes Haïtiens qui y émigrent chaque année pour des raisons d’études. Ces diverses contributions sont honorables, puisqu’elles permettent à Haïti de se doter des compétences nécessaires pour mettre en place le « VOS », qui vise à évoluer dans un climat de coopération interétatique fondée sur le respect du principe de la souveraineté politique et économique de chacun.

SECTION II. IMPLANTATION DU VOL D’OIES SAUVAGES

1. Analyse des contextes nationaux et internationaux de l’émancipation économique nipponne par le « vol d’oies sauvages » à l’ère Meiji

L’histoire du développement économique du Japon est marquée par l’Empereur Mutsuhito (1867-1912), ou l’Ère meiji. Cette période se caractérise par une série de changements sociaux et politiques importants, notamment sur les plans structuraux et systémiques. Ils commencent lorsque la population manifeste son insatisfaction face au système politique dominant et exprime son désir de prospérer. Cela mène à l’émergence d’élites politiques prêtes à prendre en charge les revendications sociales et, progressivement, à bâtir les bases d’une réforme à grande échelle inspirée de la modernité démocratique occidentale. Ces changements s’opèrent en raison de la

nécessité d'abandonner certaines coutumes et traditions sociales et politiques pour adopter un modèle plus moderne. L'établissement du principe de la séparation des pouvoirs représente ainsi une rupture importante avec les anciennes structures politiques. Ce principe, faisant l'objet des discussions au sein de ces élites réformatrices, s'inscrit dans l'établissement d'un nouveau contrat social, mettant ainsi fin au système féodal. Il s'agit bel et bien d'une transformation du Japon traditionnel vers un pays plus moderne, grâce spécifiquement à une refonte des structures sociales. À titre d'exemple, nous pouvons citer la nouvelle Constitution promulguée le 11 février 1889, qui introduit certaines modifications au vocabulaire politique japonais dès son entrée en vigueur : le terme « empereur » y a été remplacé par celui de « chef de l'État ». Elle conditionne aussi l'émergence d'une forme limitée de participation citoyenne aux élections, comme celle du 1er juillet 1890. C'est alors qu'apparaissent, pour la première fois, les sujets payant 15 yens d'impôt direct ou plus comme électeurs. S'ajoute à cela l'intensification des relations avec les puissances occidentales, ce qui favorise l'accélération des changements politiques et institutionnels. Peu à peu, ces élites politiques réformatrices, formant un gouvernement impérial centralisé, se sont entre autres attelées à la réorganisation du commerce extérieur et à l'assainissement des finances. Elles créent des marchés ouverts aux étrangers (comme celui de Niigata et celui de Tokyo), ainsi que des banques pour mieux contrôler la circulation et l'émission des monnaies. Cela inclut la création de la Banque du Japon en 1882 pour contrôler ; le développement des banques spécialisées et des coopératives ; le contrôle des transactions avec l'étranger et des épargnes bancaires de la population, y compris les fonds publics. Cette démarche correspond à une stratégie visant à prendre le contrôle du système financier du pays et à le mettre au service de son industrialisation. Elle fait avant tout partie d'un processus de centralisation économique, financière et administrative qui connaît certes quelques revers, mais qui indique clairement l'orientation de ce mégachangement en gestation. D'autres réformes se mettent en branle en même temps. Nous en comptons entre autres l'adoption du calendrier grégorien au lieu du « luno-solaire » ; la réforme de l'armée et de l'éducation (normalisation de l'enseignement primaire, structure de l'enseignement secondaire et développement de l'enseignement supérieur). Dans cette optique, une École des études occidentales (renommée Kaisei Gakko en 1873), fermée en janvier 1868, rouvre ses portes six mois plus tard. Elle se divise alors en plusieurs institutions : l'École d'industries, l'École de sciences, l'École de droit, l'École des arts et métiers ainsi que l'École de mines. L'École des langues étrangères, l'École de médecine, l'École des lettres,

l'Université impériale de Tokyo, etc., font l'objet d'un processus de réorganisation et de construction. Les ministères de l'Instruction publique et l'Industrie sont également mis sur pied. Parmi les autres mesures prises dans le sillage de cette vague de réforme, nous comptons la privatisation des industries privées d'exploitation des mines (à Bakufu), des mines (d'or à Sado), des usines de sidérurgie (de Kamaishi, Nagasaki, Yokosuka et Yokohama), d'une cimenterie à Gumma et d'une verrerie à Tokyo, ainsi que la construction d'installations industrielles modernes (comme des usines d'armement et des arsenaux) et de manufactures de filatures de coton et de soie. Pour ce faire, même si le gouvernement dispose d'un budget fiable, il fait appel à l'expertise d'ingénieurs et d'autres spécialistes étrangers afin d'acquérir les technologies modernes (527 spécialistes étrangers en 1874 ; le tiers du budget du ministère de l'Industrie est alloué aux honoraires versés à 228 experts en attendant l'acquisition des connaissances nécessaires pour réduire l'effectif). Il y a également des emprunts de technologies étrangères dans les systèmes internes d'organisation (droit, système juridique et politique, économique, financier ou militaire...). Par ailleurs, afin de faire face aux difficultés financières causées par le manque de main-d'œuvre, qui représente un obstacle majeur, certaines grandes familles ont dû consentir à des contributions financières. La période s'étendant de 1868 à 1881 correspond ainsi à une accumulation des capitaux nécessaires au démarrage de cette phase de modernisation. Cette dernière n'a certes pas donné les résultats escomptés en termes de réponses aux besoins économiques et sociaux des années 1870, mais elle est néanmoins cruciale quant à la conservation de l'indépendance politique et de l'autonomie judiciaire et douanière. Qui plus est, l'importation des techniques occidentales qui en résulte constitue une condition nécessaire au renouveau attendu par tout le Japon. La réforme fiscale de 1872 (notamment la Loi sur l'impôt) contribue au rehaussement de l'ampleur de ce processus de modernisation³⁵ dans la société, car elle a permis d'établir un lien direct entre l'État et la population (les propriétaires fonciers). Tous ces changements se déroulent dans un pays secoué par des hostilités internes armées opposant partisans de l'ancien régime et partisans des réformateurs. Les conflits font rage jusqu'à déclencher des guerres civiles et des émeutes que l'armée impériale mettra fin avec une extrême brutalité. Bref, malgré toutes les contraintes internes et externes, cette modernisation a des effets rapides et

³⁵ Elle est élaborée par un cercle restreint de personnes lettrées de la société japonaise. C'est également à l'intérieur de ce groupe que se disputent vivement les positions concernant les changements, et qu'émerge une nouvelle classe bourgeoise. Le peuple est alors contraint de suivre le mouvement, et toutes les insurrections populaires sont sévèrement réprimées (Akamatsu, 1968 : 279-354).

significatifs sur la société japonaise. Par exemple, en 1902, plus de 90 % des enfants fréquentent l'école grâce à une politique d'éducation inclusive qui ne fait pas de discrimination selon le sexe ou la classe sociale. Des centaines de milliers de bourses d'études du gouvernement sont attribuées aux étudiants dans le cadre de leur initiation aux sciences et à la stratégie militaire (11 000 visas d'étude entre 1868 et 1902). Cette modernisation s'accompagne également d'une révolution technique qui augmente considérablement la productivité agricole pour satisfaire les besoins en denrées alimentaires de la population. Cet accroissement de la production entraîne la construction d'importantes infrastructures telles que des chemins de fer, des routes, des ponts, des canaux d'irrigation, des ports, des réseaux de télégraphe et de bureaux de poste... Cette modernisation apporte en outre une révolution industrielle favorisant le développement de l'industrie pour répondre au problème de l'emploi. Elle occasionne une transformation profonde des idées politiques au Japon : les Japonais passent d'une perception sociale selon laquelle le pays appartient à l'Empereur où les sujets sont prêts à donner leur vie pour assurer celle de ce dernier, à une conscience sociale valorisant la fierté de mourir pour bâtir un État moderne. Plus important encore, l'État japonais se lance dans le développement de grandes entreprises commerciales lui permettant d'exercer un contrôle total sur l'économie du pays. Il fonde notamment des conglomérats industriels (Mitsui, Mitsubishi et Sumitomo) qui sont considérés comme les véritables puissances financières ayant des influences internes et externes (Dourille-Feer, 2014 : 6-16 ; Akamatsu, 1968 : 279-354).

1.1.Contextes internationaux

La montée au pouvoir de l'Empereur Mutsuhito, après le coup d'État du 9 novembre 1867 contre le dernier shogun Tokugawa Yoshinobu, est due à un sursaut d'orgueil populaire face à un gouvernement soumis aux dictats des États-Unis. En effet, en raison d'un retard technologique par rapport aux autres pays présents sur le marché international, le Japon a connu pendant deux siècles et demi une quasi-fermeture aux échanges extérieurs. Il a toutefois profité des entrées économiques perçues durant cette période pour entamer son processus industriel. En adoptant cette attitude, le Japon, malgré son statut de nation souveraine, va à contre-courant des idéaux libéraux étatsuniens. Ce choix entraîne des pressions politiques qui l'amènent à assouplir sa politique commerciale ou encore à ouvrir ses frontières au commerce libre, ce qui aboutit à la conclusion d'accords commerciaux inévitables avec les États-Unis, l'Europe et la Chine en 1858. Se pliant sans aucune

réticence aux ordonnances contraignantes des États-Unis contreviennent aux intérêts nationaux japonais, Yoshinobu arrive à faire face à la pression des Daimyō ainsi qu'à des émeutes qui entraînent sa chute du pouvoir pour être remplacées par la figure de proue de l'Ère du Meiji Tenno ou de la « lumière ». En raison de ces facteurs externes, cette nouvelle ère endosse, dès son début, une volonté d'autodétermination qui s'exprime par la suite par l'affirmation de la puissance impériale japonaise. Cela se traduit d'abord par l'adhésion du Japon à une politique étrangère ouverte favorisant des discussions avec tous les pays du monde (Russie, Chine, États-Unis, Angleterre, France), par la signature de traités d'alliance contre toute agression extérieure, notamment le Traité signé en septembre 1871 avec la Chine, ainsi que par l'entrée en guerre du Japon comme arme de conquête d'influence régionale et mondiale. À l'instar de la guerre sino-japonaise (1894 - 1895), déclenchée par le Japon dans le but « d'acquérir des avantages économiques à l'extérieur, d'asseoir le prestige du Japon en Extrême-Orient et d'accroître la cohésion nationale ». Cette guerre, remportée par le Japon, engendre d'importants bénéfices, notamment l'obtention de la part du gouvernement chinois des droits d'exploitation des mines de fer de « Ta-yé » et des mines de charbon de « An-chan », ainsi qu'une indemnité de 200 millions de taels. Ces fonds contribuent au démarrage de la modernisation à travers le développement de l'industrie lourde, comme en atteste la construction de l'ensemble des sidérurgies deYawata. En réalité, le Japon en tant que puissance impériale commence à mettre en œuvre sa volonté expansionniste dès 1870, et s'affirme en tant que tel au fil des années par la multiplication des conquêtes territoriales qui continuent même à la fin du règne du Mutsuhito en 1912. Des conquêtes qui — soldées par d'autres guerres, notamment celles contre la Russie de 1904 à 1905, ainsi que des guerres militaires contre l'Allemagne et des tensions diplomatiques avec les États-Unis — favorisent une expansion de territoire et d'influence du Japon (Calvet, 2022 : 229-246 ; Yamamuro, 2013 : 5-32). Cette expansion territoriale, qui débute au début de l'ère Meiji en 1867 et se termine à la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945 (période marquant la fin de cette expansion impériale et le renoncement à bon nombre de ces territoires), correspond à l'annexion et à l'occupation de plusieurs dizaines de territoires (« Empire japonais 1868-1945 », n.d.). C'est surtout grâce à ses victoires militaires que le Japon s'affirme comme une puissance insulaire au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, occupant un territoire d'environ 370 000 kilomètres carrés, soit légèrement plus vaste que les deux Allemagne réunies de l'époque (248 000 km² et 108 000 km²) (Mutel, 1970 : 8).

Outre l'aspect géostratégique qui confère au « VOS » japonais une spécificité spatio-temporelle, il y a une considération démographique qui entre en jeu dans sa reconnaissance en tant que puissance. Cela s'explique par la croissance rapide de la population japonaise, qui est passée de 30 millions d'habitants en 1860 à 45 millions en 1900 et à 72 millions en 1940 (Kerjouan, 2022 ; « Japon : population », n.d.). Cette vision, qui considère la démographie comme une force, est conforme à la célèbre formule du démographe français Jean-Claude Chesnais, qui la décrit comme un composant essentiel de l'arithmétique politique ou encore comme la « biologie des nations ». Elle évalue notamment le potentiel de croissance ou de décroissance et d'expansion, autrement dit un coefficient décisif de la richesse et de la puissance (Chesnais, 1996 : 69-77 ; Rosental, 2007 : 3-14 ; Perrot, 1992 : 127-190).

2. Tour d'horizon des cycles de production en « vol d'oies sauvages »

2.1. Analyse fondée sur le passage du protectionnisme (éducateur) à la libre concurrence

En s'opérationnalisant autour de deux grands modèles de développement économique, essentiellement contradictoires (le libéralisme économique et le protectionnisme), le Vol d'oies sauvages (VOS) s'adapte à certaines réalités avérées déterminantes dans l'histoire de l'économie politique de certains pays développés ou en développement. D'une part, il y a celles qui montrent que le protectionnisme, préconisant entre autres une économie fermée sur elle-même ou en autarcie, est une voie peu productive pour tout pays aspirant à atteindre un important niveau de développement économique. Celui-ci exige plutôt une économie prête à interagir avec d'autres économies via le commerce, qui est à la fois un agitateur de développement et un outil d'intégration à l'économie mondiale (Deblock, 2019:396). Ainsi, il incombe aux gouvernements de s'adapter aux effets rapides et successifs de la mondialisation, qui intensifie la concurrence dans les échanges au sein de l'économie mondiale. Cette adaptation vise à empêcher que les politiques publiques des gouvernements ne deviennent une charge trop importante pour les États (Paquin, 2019:368). D'autre part, ces réalités mettent en évidence le caractère peu infaillible de la doctrine économique libérale de l'ouverture des marchés. Dans la mesure où un pays qui adopte des politiques protectionnistes combinées à des politiques macroéconomiques solides peut connaître une croissance significativement plus élevée que celle des pays ayant des marchés plus ouverts. De même, un pays en voie de développement peut stimuler sa croissance en faisant le choix d'un protectionnisme associé à des politiques nationales de développement et d'industrialisation (Sapir,

2022 : 87-88). Nous pouvons également évoquer l'argument selon lequel le libéralisme économique, souvent perçu comme une doctrine effrayante, a tendance à amener même ses plus fervents défenseurs à se tourner vers le protectionnisme dans des périodes de crise économique. Le revirement de Keynes est inspirant à cet égard : ancien partisan convaincu du libre-échange ou du libéralisme économique, la crise de 1929 l'a amené à se rallier au protectionnisme. Il a même ébranlé les fondements des principes économiques libéraux en mettant en évidence le caractère irréaliste des hypothèses libre-échangistes. Alors qu'il a initialement qualifié le protectionnisme de « pure erreur logique » (Maurin, 2010 : 112-120). Bref, ces deux visions, axées sur le protectionnisme et le libre-échange, ne proposent pas de solution idéale. Elles servent plutôt de fondement pour sélectionner judicieusement les aspects positifs de chacune, puis concevoir un modèle de croissance susceptible d'atteindre les objectifs économiques escomptés. D'où l'utilité du « Vol d'oies sauvages » (VOS), qui vise dans ses démarches à combiner harmonieusement ces deux approches, en attribuant au protectionnisme le rôle d'éducateur du développement économique. Nous pouvons comparer cela à une forme moderne de protectionnisme (néoprotectionnisme), telle que décrite par Jacques Sapir, dont la mission serait d'établir les bases solides pour un système économique libéral (Husson, 2009:11).

Bien qu'aspirant à un protectionnisme éducateur, le « VOS » vise à rester ancré dans le système commercial international. Cela offre à Haïti l'opportunité de tirer profit d'un traitement préférentiel, sous réserve qu'aucun obstacle lié aux principes de réciprocité dans le domaine commercial n'entrave ce processus. Ce type de traitement comprend un accès privilégié au marché des nations développées, les principes de la « nation la plus favorisée » et de la « non-réciprocité », ainsi qu'une certaine flexibilité dans l'application des engagements. Ces éléments peuvent être bénéfiques pour Haïti dans la protection des industries naissantes arrimées au processus de développement en « VOS ». Bien que nous sachions que ces avantages préférentiels ne reposent sur aucun fondement conceptuel dans les accords négociés (Bensidoun et autres, 2003 : 9). Avec cette alternative économique (VOS), l'essentiel pour Haïti sera d'abord de prendre conscience de sa principale force de production. En tant que pays essentiellement agricole, la première réforme qu'elle engendrera concernera l'agriculture. Elle débutera par l'encadrement des paysans pour arriver à la modernisation du système traditionnel de production, ce qui stimulera le rendement. Ce rendement assurera d'une part la sécurité alimentaire de la population et une augmentation de

l'exportation. Les excédents commerciaux permettront à l'État d'investir dans les industries lourdes et mécaniques, d'acheter des biens de production et des technologies, comme le prévoit le « VOS » (Vindt, 2018). À cela, le protectionnisme éducateur a pour rôle de ralentir la vitesse de l'importation de certains produits qui sont massivement exportés en raison d'un marché local trop ouvert (par exemple, les produits agricoles, dans le but de favoriser la relance de l'agriculture haïtienne, qui disparaît progressivement face à la concurrence étrangère). En effet, il s'agit de diriger la concurrence vers des secteurs de production dans lesquels l'économie haïtienne possède des avantages comparatifs. Cela permettrait d'éviter de fragiliser le secteur économique vital du pays (l'agriculture) (Bouët, 1998:13). Les nations émergentes d'Asie, telles que Singapour, Taïwan, la Corée du Sud, Hong Kong, etc., ont adopté une approche similaire, attendant que leur industrie acquière suffisamment de puissance d'exportation et que ses institutions soient bien établies avant de s'engager pleinement dans le commerce international (Bensidoun et autres, 2003 : 9).

2.2. Du cycle primaire de « développement endogène » au cycle de transition au « développement exogène »

Tenant compte de toutes ces considérations basées sur le protectionnisme (éducateur), qui est considéré comme une étape essentielle du passage à la libre concurrence, deux (2) grands cycles sont envisagés dans le processus d'opérationnalisation de cette stratégie de développement en vol d'oiseaux sauvages. Le premier est un cycle primaire de « développement endogène », dont la mission est de conduire à un second cycle de transition au « développement exogène ». Chacun de ces cycles se divise en plusieurs étapes.

2.2.1. Cycle primaire du développement endogène

Dans ce cycle, il est crucial de prendre en compte les exigences actuelles et la qualité des ressources disponibles (qualité de la main-d'œuvre). C'est vers ces points qu'il convient donc de canaliser les premières actions. Pour appréhender la situation actuelle, il est essentiel de prendre en compte plusieurs facteurs clés : le taux de chômage élevé, l'insuffisance alimentaire de la population, la baisse de la production locale due à la concurrence étrangère, la hausse du nombre d'enfants et de jeunes non scolarisés ce qui aggrave le problème de sécurité publique,

particulièrement ceux liés au phénomène des « enfants des rues³⁶ ». Pour répondre à ce défi, l'État adopte une approche en trois étapes :

Étape 1. La naissance de l'État commercial fermé (importation diversifiée)

Conformément à sa mission, l'État doit assurer à tous les citoyens des conditions de vie optimales pour leur développement personnel. Pour atteindre cet objectif, il règlemente la production et la distribution des biens, cherchant ainsi à contrecarrer les pratiques trompeuses du libre-échange. En outre, il veille scrupuleusement au maintien de l'autosuffisance alimentaire grâce à ses investissements dans le secteur commercial, devenant ainsi une sorte d'« État commercial fermé », selon la terminologie employée par Fichte (Pouch, 2016: 29-34). Pour réaliser cette ambition, il étendra sa sphère d'influence en diversifiant ses alliances commerciales - lorsqu'un bien présente un coût similaire, la décision d'importation sera guidée principalement par son prix. Par ailleurs, l'État mettra sur pied de grandes sociétés commerciales, implantées dans chacun des 10 départements nationaux (Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Artibonite, Centre, Est, Ouest, Sud, Sud-Est, Grand'Anse, Nippes). Cette stratégie vise à stimuler l'emploi et à accroître les revenus gouvernementaux. Ces entités commerciales seront également établies dans d'autres pays avoisinants (tels que la République dominicaine et des pays de la Caraïbe). Une fois la première étape terminée, l'État s'engage dans des réformes intermédiaires ou à moyenne portée. Celles-ci incluent la mécanisation rapide de la production agricole, avec pour but d'élever la capacité de production et de diversifier les produits ; et la libéralisation de l'éducation par le biais d'une politique éducative universelle.

Étape 2. Le début du processus de substitution de l'importation

Pour remplacer certains produits étrangers sur le marché local et réduire du même coup la dépendance aux importations, l'État s'engage à produire nationalement certains biens qui n'exigent pas obligatoirement une main-d'œuvre hautement qualifiée. Il s'agit notamment des biens de

³⁶ Le terme « enfants des rues » désigne un phénomène caractérisé par l'existence d'enfants (jeunes sans-abri de moins de 18 ans) qui vivent dans les rues des villes. Les causes qui les y poussent incluent la pauvreté, les guerres, les violences et la maltraitance antérieure, l'exploitation et le désespoir. Une fois dans les rues, ces jeunes doivent trouver un moyen de subsistance : certains travaillent dans un cadre informel tandis que d'autres se livrent à la mendicité. Ils risquent ainsi d'être encore plus pris au piège dans le cycle infernal et continu de la pauvreté, de la criminalité, de la maltraitance et de la négligence (Tercier, 2003: 47-60; United Nations Committee on the Rights of the Child, 2017).

consommation courante (vêtements, chaussures, meubles) et des biens intermédiaires (textiles, cuirs, bois) (Albert et Crener, 1982 : 232). Ces biens ont une faible valeur ajoutée. À ce stade, le protectionnisme éducatif commence à se manifester de manière très souple. Pour ce qui est des produits dérivés du textile, on parle plutôt d'augmenter la production, car ils représentent actuellement la proportion la plus importante dans l'exportation du pays (88,8 % en 2009 et 89,2 % en 2014). Ils constituent également les produits les plus importés (18,7 % en 2009 et 16,0 % en 2014 des importations) (voir table 5) ; il faut donc les diversifier et trouver un avantage comparatif dans ce secteur de production.

Table 5. Exportations et importations haïtiennes de 2009 à 2014



(OMC, 2015 :13)

Étape 3. Les grandes innovations

Cette étape est consacrée à des réformes majeures qui servent de fondations structurelles et institutionnelles à l'essor du « VOS ». Ces réformes requièrent l'expérience et les compétences des experts étrangers et nationaux, notamment :

— La réforme de la formation universitaire du pays. Elle conduira à l'orientation d'une partie de la formation vers des disciplines axées sur les technologies, les sciences industrielles et commerciales. Des coopérations interuniversitaires seront les piliers de cette réforme. Elles faciliteront la mobilité des étudiants haïtiens vers les grandes écoles et universités étrangères de sciences et de technologies, et permettront l'introduction de professeurs étrangers dans la formation universitaire du pays.

— La réforme institutionnelle. Son objectif est d'intégrer les dernières technologies de pointe dans les domaines juridique, politique, économique et financier, afin de moderniser les institutions publiques grâce à une refonte des structures gouvernementales.

— La « technologisation » des industries et de l'agriculture, qui entraînera une hausse de la productivité et une baisse des coûts de production grâce à une production de masse.

Pour y arriver et atteindre le deuxième cycle, il est crucial de mettre en place des infrastructures de base qui garantissent et facilitent les services essentiels, l'activité économique ainsi que le déplacement ou le stockage de marchandises, d'eau, d'énergie, de données et de personnes. Ces infrastructures incluent celles du secteur des services publics (les réseaux d'électricité, de gaz et d'eau ; les systèmes de distribution et de traitement des eaux, et les systèmes d'irrigation), les infrastructures de transport (les ports maritimes, les aéroports et les chemins de fer), les infrastructures intermédiaires de traitement et de stockage, les infrastructures de données (les tours de télécommunications, les centres de données et la fibre optique) et les infrastructures sociales (les hôpitaux, les écoles publiques et les écoles de formation agricoles). Il convient de mentionner que, durant cette phase initiale, les projets d'infrastructure seront réalisés selon un ordre de priorité bien défini.

2.2.2. Cycle de transition au développement exogène

À ce stade, suivant l'état des lieux du premier cycle, il apparaît clairement que les facteurs sociaux sont propices à une certaine stabilité. Le taux de chômage a nettement baissé, la production agricole est florissante, assurant un approvisionnement constant en denrées diverses et abondantes pour le marché intérieur. De plus, l'État fonctionne de manière rentable, les enfants fréquentent massivement l'école, et la production des différents biens de consommation intermédiaires est

importante. En outre, l'État se lance dans l'exportation et l'industrialisation ciblées, visant ainsi à remplacer progressivement les produits importés présentant une valeur ajoutée est supérieure.

Étape 1. Le grand lancement libéral

L'État favorise la libéralisation des échanges en s'appuyant sur le principe de la réciprocité commerciale. Il commence par accroître les exportations de biens de consommation ou intermédiaires pour lesquels il détient des avantages comparatifs. Ces exportations étaient auparavant restreintes par une forme de protectionnisme, qui limitait les importations. De plus, il délocalise ses industries vers des nations caribéennes à faible coût de production.

Étape 2. Début d'un second processus d'industrialisation

Grâce aux bénéfices tirés du premier processus d'industrialisation, l'État pourra entamer un nouveau processus, soit celui de l'implantation des industries de la sidérurgie et de la métallurgie pour la production de biens nécessitant une main-d'œuvre qualifiée. Ces derniers incluent les biens de consommation durables (les appareils ménagers et les automobiles), ainsi que les biens intermédiaires, comme les produits pétrochimiques et l'acier (Albert et Crener, 1982 : 232). Une fois que ces produits seront substitués sur le marché local, leur production sera réduite au niveau national, et les industries seront délocalisées vers d'autres pays... Il faut plutôt considérer cela comme une opportunité de redynamiser certaines branches industrielles, qui avaient pourtant connu un essor remarquable grâce à l'implantation de l'Acierie d'Haïti en 1972, durant le régime des Duvalier. À la fin de ce processus, le développement se poursuit avec des productions à plus forte valeur ajoutée, notamment l'implantation des industries électroniques.

Bref, cette alternative économique en vol d'oies sauvages « VOS » repose sur deux grands cycles, chacun comportant plusieurs étapes allant des différentes réformes jusqu'à l'opérationnalisation du développement, suivant divers processus d'industrialisation. À l'arrière-plan, à chaque étape, le protectionnisme éducateur joue le rôle de protecteur des jeunes industries implantées, jusqu'à ce qu'elles soient aptes à affronter la concurrence étrangère. Toutefois, l'introduction du protectionnisme éducateur à cette étape du développement (endogène) pourrait avoir de graves répercussions sur cette jeune économie naissante. En effet, en pénalisant les importations, ces barrières protectionnistes risquent de boucher les sources de devises étrangères

— hautement importantes pour ce processus d'industrialisation qui requiert une intensité élevée et constante du capital. Pour ces raisons, en plus du risque de stagnation économique qui peut menacer le pays, ces mesures protectionnistes doivent inclure des formules de transition rapide vers le libéralisme économique. Il s'agit d'un passage rapide de ce modèle endogène au modèle exogène, basé sur le principe de la promotion des exportations selon le principe du marché (Albert et Crener, 1982 : 232-233).

3. Analyse des contextes politico-systémiques de la faisabilité du « vol d'oies sauvages »

3.1. Question de système politique et de régime politique dans le « vol d'oies sauvages »

À l'introduction du vol d'oies sauvages comme modèle de développement économique par cycle de production, émerge des réflexions centrées sur la matérialité de ce modèle de développement économique suivant une dimension politico-systémique et temporelle. Cela dit que ce modèle économique ne peut être dissocié de ses racines historiques et politiques. Celles qui font la liaison entre le « temps » et l'« action », deux éléments essentiels dans la réussite de cette expérience japonaise, à l'ère de l'Empereur Mutsuhito. Le temps, c'est parce que le « VOS » bénéficie d'un long règne de cent cinq (105) ans d'un régime impérial (1867-1912). Ce qui facilite la continuité institutionnelle d'un plan de développement économique exécuté méthodiquement au fil des cycles. À cet égard, la rapidité avec laquelle ce type de développement arrive à être implanté et opérationnalisé est en grande partie attribuable à la stabilité d'un pouvoir qui s'étend sur une longue période. Et l'action, c'est parce que le « VOS » est l'initiative d'un régime autocratique qui réclame et impose l'obéissance des citoyens. Autrement dit, il s'inscrit dans une perspective d'action d'un pouvoir autoritaire qui ne tolère aucune opposition individuelle à quelconque acte ou mesure prise. Au sens même de ce que Claude Lefort appelle le « pouvoir-Un », qui se charge seul et sans limite de l'avenir d'un « peuple-Un » (Heymann-Doat, 1998 : 7-9).

Cette analyse, fondée sur le temps et l'action minutieusement intégrés dans le système politique japonais de l'ère meiji, permet de conclure que les systèmes politiques instables sont un défi pour le développement en vol d'oies sauvages. En effet, lorsque les pouvoirs politiques sont instables, les institutions ne peuvent pas garantir la continuité des programmes politiques, ce qui constitue une entrave au processus de développement. C'est à ce niveau que se situe le premier obstacle à surmonter dans l'établissement du « VOS » en Haïti. Par exemple, en examinant les

différents gouvernements qui se sont succédé durant les trente dernières années, nous constatons que chacun arrive avec un nouveau programme politique qui fixe les orientations que va prendre le pouvoir pendant un mandat de cinq ans. Qu'il soit exécuté ou non, ce programme disparaît à la fin du mandat du président élu. En réalité, ce sont des directives politiques (non inscrites dans un cadre de continuité institutionnelle) qui sont liées uniquement à la personne ou au groupe de personnes occupant le pouvoir exécutif. Ce qui, dès le départ, est un enjeu systémique — ancré dans la culture politique haïtienne, dite pourtant démocratique — pour le « VOS ». Pour cette raison, lors du démarrage du « VOS », le ministère de la Planification et de la Coopération extérieure (MPCE) devrait être l'institution chargée de la gestion de la continuité des plans issus des deux grands cycles de production susmentionnés (cycle primaire de « développement endogène » et cycle de transition au « développement exogène »). Il est important de rappeler que le Conseil national de développement et de planification (CONADEP), actuellement connu sous le nom de MPCE, a été créé par François Duvalier dans ce même but d'assurer la continuité institutionnelle du développement économique.

3.2. Volonté politique et reflexes exclusivistes

La notion de « volonté politique » peut être divisée en deux concepts, d'une part « volonté » qui découle du domaine de la philosophie pour prendre le sens de « la faculté de désirer » d'Emmanuel Kant. Autrement dit, comme la faculté de faire ou d'omettre à son gré, dont la « détermination en passe toujours par la double médiation d'une raison d'agir elle-même rationnellement élue » (Grandjean, 2012:184). D'autre part, le concept politique, issu du champ de la science politique, englobe tout ce qui concerne l'occupation et l'exercice du pouvoir d'État, l'organisation des institutions publiques, les conflits de pouvoirs et l'organisation de la société (Badiou et Lancelin, 2019 : 7-28). Dans cette perspective, la volonté politique, telle que décrite par Hobbes, est une volonté unique (collective) détenue par une entité (État) créée à partir d'un consensus populaire (Zarka, 2015 : 175-180). Cette volonté regroupe des parcelles de volontés individuelles en une seule entité. Nous concluons ainsi qu'il s'agit d'une action rationnelle visant à servir l'intérêt commun.

Importée sur le terrain des réalités politiques et économiques haïtiennes, la volonté politique épouse, avec déférence depuis des lustres, les intérêts d'une classe politico-économique qui forme

à elle seule un oligopole commercial et financier. Ce qui se traduit chez l'haïtien par « après nous, c'est nous ! ». Pour ce faire, elle utilise d'un côté la douane comme moyen de nuisance économique pour décourager la concurrence interne. À ce propos, dans un entretien diffusé sur YouTube, un jeune entrepreneur haïtien, Daniel Loriston, décrit le portrait réel de l'exclusion commerciale mafieuse qui règne en Haïti. Celui-ci explique qu'en 2016 il importait deux conteneurs de Gatorade aux États-Unis. À son arrivée à la Douane de Port-au-Prince, on exigeait un droit de douane de 24 000 dollars É-U, alors qu'il aurait dû payer seulement 2 000 dollars É-U. Cela s'expliquait parce que certains membres de la classe dirigeante pensaient qu'il avait commis une faute en voulant importer un produit réservé exclusivement à une clique de commerçants de la bourgeoisie compradore haïtienne. Même si Loriston a fait amende honorable en disant qu'il n'importerait plus jamais de tels produits, il a été contraint d'accepter la perte de cet investissement (Loriston, 2022). Sur un autre angle, cette classe économique utilise les banques privées (dont elle est la seule détentrice) pour prendre le contrôle de la circulation des devises étrangères. Elle profite d'un régime de change flottant instauré en 1991 et qui lui donne la liberté de fixer ses propres taux de change. La Banque centrale n'intervient qu'à titre de simple spectatrice : elle a seulement le pouvoir de fixer des taux de référence, sans avoir aucune incidence sur la réalité du marché haïtien.

À partir de ce constat découle la responsabilité de l'État de mettre la volonté politique unique au service de tous les citoyens — ceux qui ont concédé chacun leur parcelle de volonté dans la construction de cette volonté unique — afin qu'ils puissent sortir de ce giron exclusif commercial. Cela permettra également de créer un marché propice à une saine concurrence, au bénéfice des consommateurs haïtiens. Ce qui est un pas important à franchir dans le processus de déprivatisation du commerce en Haïti, qui est longtemps devenu l'apanage du secteur économique du pays. Il s'agit d'une stratégie de développement visant la multiplication des investissements dans la création de la richesse, avec pour toile de fond la libéralisation du commerce (Le Nouvelliste, 2019).

4. Regard sur l'avenir : entre volonté sociétale, méfiance et xénophobie

Selon Frantz Douyon, le peuple haïtien souffre d'une psychose de méfiance et de xénophobie due au contexte politique et historique de la création de l'État. Cette attitude est constante et se manifeste par une gêne perpétuelle envers tout étranger ou toute personne qui

s'identifie comme « blanche », peu importe le type de relation qu'elle entretient avec elle. En réalité, la conscience collective haïtienne hérite simplement du ressentiment ou de l'inquiétude qui animait la vie sociale après l'indépendance : celle de se sentir toujours menacés par les colons. La xénophobie anti-blanche est même formalisée à l'article douze (12) de la Constitution impériale de 1805 qui stipule : « Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire à titre de maître ou de propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété » (Hector et Hurbon, 2009 : 333-338). Toutes les constitutions subséquentes reprennent cette loi au chapitre sept (7) jusqu'à son abolition en 1915 par les occupants des États-Unis. Cette mesure discriminatoire s'avère contreproductive : elle peut nuire aux intérêts du pays, puisqu'elle punit même les véritables enfants du pays qui, vivant à l'étranger, adoptent une autre nationalité afin d'obtenir des avantages sociaux ou autres dans leurs lieux de résidence. Il existe alors tout un discours médiatique et politique, faisant de la « double nationalité » un péché mortel pour la souveraineté du pays (Douyon, 2008). En effet, que ce soit en matière politique ou économique, l'étranger est perçu soit comme une menace pour l'indépendance, soit comme un accapareur des richesses du pays. C'est dans ce carrefour que se trouve notamment le problème de développement du pays : la conscience collective haïtienne n'est pas encore prête à accepter l'idée que des relations économiques équitables avec d'autres pays, que ce soit la France (ancienne métropole) ou tout autre pays, peuvent mener Haïti vers le développement économique. Il y a aussi une tendance à jeter tout le blâme sur l'autre (l'étranger), ce qui cache mal la responsabilité des uns et des autres, allant des autorités politiques aux citoyens. Tout est référé à des analogies historiques, ce qui bloque le devoir d'avancement dans un passéisme chronique.

De ce fait, pour que le « VOS » soit possible au sujet d'Haïti, il faudrait changer d'approche politico-sociale quant à la manière dont on perçoit l'étranger. Il s'agit ici d'un regard vers l'avenir qui doit mettre fin à cette xénophobie ancrée depuis longtemps dans les gènes de la société haïtienne. Cette crise de méfiance permanente qui est souvent menée sur le terrain de la politique pour discriminer tout ce qui est étranger, y compris les fils et filles du pays qui sont de vraies valeurs ajoutées — sous prétexte de leur plurinationalité. Si le Japon a pu réussir son modèle, c'est en grande partie grâce à la confiance accordée aux experts étrangers : ils ont contribué à former les citoyens japonais, à réformer les institutions et à moderniser le pays. Car, si le Japon a pu atteindre son niveau de développement avec le « VOS », au point d'être hissé au rang des puissances

économiques mondiales, c'est en grande partie grâce à la confiance placée aux experts étrangers, que ce soit dans la formation des citoyens japonais, la réforme des institutions ou la modernisation du pays.

Bref, le vol d'oies sauvages s'inscrit dans l'impératif de l'interdépendance scientifique, technologique, économique... Il se heurte cependant aux visions exclusives ou xénophobes systémiques. C'est pourquoi il est important de regarder l'avenir du pays en fonction des opportunités qu'elles offrent, plutôt que des stigmates imposés par un passé lointain, qui est en réalité à l'origine de tous les changements contemporains. Il est donc essentiel de favoriser l'intégration de toutes les compétences du pays, peu importe sa classe sociale, son lieu d'enseignement et son statut personnel, sur la voie du progrès d'Haïti, comme cela se produit aux États-Unis, au Canada et ailleurs.

SECTION III. NEXUS VOL D'OIES SAUVAGES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Rapport entre développement économique et sécurité publique

Outre l'aspect de la dépendance, qui est souvent invisibilisé dans le discours « occidentalocentré » et repose sur la relation entre la sécurité et le développement économique, il existe en réalité d'autres controverses qui alimentent ce débat. Cabanis et Martin présentent une perspective assez controversée sur l'histoire des relations entre insécurité et développement économique. D'un côté, ils avancent la thèse selon laquelle le bien-être et le progrès économique ne sont possibles que dans une société apaisée. C'est-à-dire une société qui est exempte des turbulences telles que les conflits armés et les guerres civiles. Ceux qui peuvent produire un degré de nuisance à la confiance des entreprises et des opérateurs économiques — tant en ce qui a trait à la prise de décisions stratégiques basées sur des prévisions fiables qu'en ce qui concerne l'assurance de leur sécurité personnelle et celle de leurs familles et biens. D'un autre côté, ils contrastent la précédente thèse par des faits historiques. Ils prennent la guerre, qui est un élément du lexique de l'insécurité d'un point de vue général, comme un phénomène pouvant entraîner des conséquences négatives pour la société qui la subit, telles que des pertes humaines, des destructions matérielles, un endettement massif et l'interruption des circuits économiques. Cependant, ils soulignent également qu'elle peut favoriser simultanément des gains ou des avancées économiques pour la

société victorieuse, comme l'illustre l'entrée de l'Allemagne bismarckienne dans l'ère industrielle (Cabanis et Martin, 2008 : 35-46).

Les arguments présentés plus haut sur le lien entre la sécurité et le développement économique peuvent être interprétés dans les deux sens. Bourguignon, pour sa part, voit dans la définition même de la sécurité son lien avec le développement économique et social. Il distingue deux types de sécurité : la sécurité « à grande (S) », qui repose sur l'idée que la sécurité mondiale favorise un processus harmonieux de développement économique, selon la conception de Colin Powell. En revanche, la sécurité « à petite (s) » est une vision de sécurité par le bas, considérée comme une variable indépendante de la première, mettant l'accent sur la sécurité économique (stabilité des niveaux de vie individuels) et la sécurité sociale (Bourguignon, 2006 : 5-19).

2. Le « VOS » comme un atout à l'établissement de la sécurité publique : les questions d'emploi et de chômage

Le « développement économique³⁷ » — considéré sous l'angle quantitatif de la croissance économique, de l'élévation du niveau du PIB par habitant et de la sécurité financière — est un puissant levier pour parvenir à l'établissement de la sécurité publique (Raffinot, 2015 : 17-51). Dans la mesure où, il favorise le développement humain (au sens de l'être humain comme co-producteur de richesse), l'émancipation sociale et la croissance de l'emploi. Celui-ci est à la fois la « pierre angulaire du développement économique et social » et une arme de transformation exclusive et de stabilisation des sociétés (Banque mondiale, 2013 : 2-37). En effet, en partant d'une vision positiviste tirée de Rostow, nous pouvons en déduire que tout problème de « développement économique » est essentiellement une crise de croissance économique. Deux conséquences majeures découlent de ce genre de problème : d'un côté, il occasionne une paupérisation sociale causée par une insécurité économique grandissante, qui rend la population incapable de subvenir à ses besoins fondamentaux (nourriture, logement, etc.) pour survivre (Benicourt, 2001 : 159-160).

³⁷ Le développement économique constitue la charnière centrale de plusieurs caractéristiques définissant le développement d'un pays, tel que l'industrialisation et le commerce international, qui favorisent un excédent commercial en raison de la différence entre importations et exportations ; la stabilité politique, qui comprend notamment l'absence de violence ou de conflits armés, l'efficacité du gouvernement et le respect des lois ; la santé et l'éducation, faisant partie des indicateurs de développement humain ; l'équité sociale ; l'égalité des sexes ; le faible niveau de pauvreté ; le faible niveau de corruption et la propreté de l'environnement (« Les 7 caractéristiques d'un pays développé le plus important », s.d.).

D'un autre côté, il réduit la sphère de l'emploi jusqu'à ce que l'État devienne une importante source de revenus fortement côtoyée. Nous y observons un nombre d'employés fonctionnels de plus en plus élevé, qui, en grande partie, ne servent que de figurants dans l'opérationnalisation de tâches institutionnelles. Cette tendance, caractérisée par un effectif d'employés fonctionnels qui dépasse celui des employés opérationnels, entraîne souvent la corruption. Celle-ci prend la forme de normes d'alliance entre les acteurs rationnels (les corrupteurs et les corrompus) et est marquée par le détournement des avoirs publics à des fins personnelles. Ce qui provoque entre autres des déficits budgétaires empêchant l'État de répondre adéquatement aux demandes sociales par des politiques publiques efficaces (Delavallade, 2014 : 72-83). Dans ce contexte, des contestations sociales liées à une instabilité politique chronique s'installent, enfonçant le pays dans une crise économique de plus en plus étoffée. Il s'agit donc d'un climat de décomposition sociale qui doit sa survie à un problème croissant de chômage. Celui-ci constitue un phénomène économique qui, marqué par des dysfonctionnements économiques, engendre des conséquences économiques et sociales. Du point de vue économique, le chômage représente un gaspillage de ressources (humaines), entraînant une perte économique due à un déficit de production de biens et services. Du point de vue social, il a des conséquences morales, émotionnelles, physiques et psychologiques sur les individus. En conséquence, l'individu au chômage subit des privations en raison d'un faible revenu et développe des sentiments d'exclusion sociale et d'infériorité (Guillaumin, 2020 : 102-139). Les impacts matériels et psychologiques du chômage sur l'individu mènent à un besoin d'existence matérielle et sociale qui entraîne une crise de sécurité publique. Cette perspective est également celle de Giuliani lorsqu'il décrit le chômage, considéré comme un fléau économique, politique et social touchant toutes les catégories socioprofessionnelles, comme étant la principale cause de la délinquance et de la criminalité. Vu que le chômage conduit à la perte du pouvoir d'achat et à l'endettement des ménages, à la perte des liens sociaux, ainsi qu'à la détérioration de la santé physique et psychique des demandeurs d'emploi. À titre d'exemple, Giuliani cite une étude qui montre qu'aux États-Unis, une augmentation de 10 % du taux de chômage provoque une hausse de 4 % des arrestations, de 6 % des incarcérations, de 3,4 % des crimes économiques et de 0,8 % des crimes violents. Une augmentation d'un million de chômeurs en cinq ans est responsable de 14 000 condamnations pénales supplémentaires (Giuliani, 2017).

Dans cette perspective d'établissement du développement économique comme facteur de lutte contre le chômage par la création de l'emploi, le « vol d'oies sauvages » s'inscrit comme un atout majeur à l'établissement de la sécurité publique — celle-ci étant tout aussi indispensable à la stabilisation de la croissance économique.

3. Nexus « sécurité publique » et stabilisation de la croissance économique

Plusieurs facteurs peuvent influencer la croissance économique d'un pays. Ceux-ci incluent notamment un capital humain compétent et disponible, le progrès technologique, un investissement financier, la stabilité politique et l'infrastructure (Asset, n.d.). Ces éléments ne sont possibles que dans un climat social et politique stable et sans trouble. Cela implique une protection contre toutes les formes d'instabilités politiques causées par des performances économiques critiques et qui entraînent une vague importante de mécontentement populaire. Lorsqu'on parle de formes d'instabilité politique, Gouenet en identifie trois qui visent à mettre en péril le fonctionnement des institutions publiques et politiques. Il s'agit de l'instabilité d'élite ou de l'exécutif (sous la forme de coups d'État et de changements et crises de gouvernement), de l'instabilité de masse qui se réfère aux mouvements sociaux (grèves, manifestations ou émeutes) et de l'instabilité armée ou violente (guerres civiles et guérillas, ainsi que tout acte politique violent) (2009 : 37-50). Ces différentes formes d'instabilité comportent toutes des crises de sécurité publique qui, une fois répercutées dans le domaine économique, freinent la croissance ou sapent littéralement ses fondements (Eggoh, et Kobbi, 2021 : 219-263). Étant donné que leur vocation essentielle est de perturber les activités des entreprises, obligeant ainsi les entrepreneurs à ralentir ou à arrêter complètement leurs activités pour chercher d'autres sphères permettant des progrès économiques pacifiques et prévisibles (Ben Doudou, Rahali, 2018 : 55–89 ; Aisen et Veiga, 2013 : 151-167). Cela se fait notamment en influençant sur les décisions des agents économiques par l'augmentation de l'incertitude, ce qui inquiète tous les investisseurs potentiels. Bref, tous ces éléments illustrent à quel point la sécurité publique est importante pour assurer la stabilité de la croissance économique. Cela signifie que les problèmes de sécurité publique — au sens de la violence motivée politiquement, des protestations civiles de masse ou de l'instabilité au sein ou d'un régime politique (différentes dimensions de l'instabilité politique) — peuvent entraîner une crise de croissance économique. Cette relation causale entre l'instabilité politique et la croissance économique est

également celle de Jong-A-Pin, qui, dans ses travaux, montre que l'instabilité politique a un effet négatif important sur la croissance économique (2009 : 15-29).

En bref, cette partie met en évidence l'importance cruciale de comprendre adéquatement la dynamique du système-monde d'économie actuel pour réussir à mener à bien le projet de développement économique en vol d'oies sauvages. Ce contexte particulier se caractérise par la domination idéologique exercée par les institutions internationales de développement, qui diffusent un discours axé sur le développement et la sécurité (publique), contribuant ainsi à perpétuer les liens de dépendance des périphéries du centre au sein de ce système-monde. Pour qu'Haïti puisse s'affranchir de son état de sous-développement, partiellement attribuable à sa position de pays périphérique dans le système-monde, il est essentiel d'élaborer un nouveau discours de développement servant de point d'ancrage à cette nouvelle orientation économique (VOS). Ce discours doit être encadré par une volonté de puissance (défensive), une condition indispensable à son émancipation politique en tant qu'État souverain du monde. Cela peut être accompli par une politique commerciale ouverte, qui inclut la réévaluation des accords commerciaux existants et la négociation de nouveaux accords garantissant les intérêts nationaux. Afin d'y parvenir, Haïti entend entreprendre de nouvelles alliances avec des pays périphériques, semi-périphériques et centraux dans les domaines de la politique, de l'économie, de la technologie et de la défense. Ce qui constitue un moyen de se détacher de la sphère d'influence traditionnelle des puissances occidentales. Ces mesures sont essentielles pour la mise en œuvre du « vol d'oies sauvages », qui vise à introduire le protectionnisme (éducateur) en prélude au libéralisme économique. Ces deux doctrines économiques s'enracinent successivement dans un cycle primaire de « développement endogène », puis dans un second cycle de transition vers un « développement exogène ».

Cette partie traite, par ailleurs, des obstacles politiques et systémiques potentiels qui pourraient entraver le « Vol d'oies sauvages », un modèle de développement visant un régime politique (démocratique) s'opposant à celui pour lequel il a été créé (régime impérial autoritaire). Cela soulève immédiatement la question cruciale du temps, indispensable à la pérennité du « VOS », ainsi que celle de l'action, dont son impact en termes d'acceptation sociale varie en fonction du système. Le « VOS » pourrait faire face à une autre difficulté, soit que les autorités politiques haïtiennes ont tendance à privilégier leurs propres intérêts au détriment de ceux de la majorité. Cela pourrait compromettre la pérennité du projet « VOS », dont la durée pourrait

s'étendre au-delà de 5 ans. Il est aussi important de prendre en compte la dynamique d'exclusion et de discrimination qui prédomine dans la sphère socio-économique haïtienne. Cette dynamique permet à une élite de maintenir sa mainmise sur l'économie et la gouvernance au préjudice de la population. Chacun de ces facteurs souligne l'importance cruciale pour l'ensemble du peuple haïtien de changer sa manière de penser, ce qui lui permettra de se concentrer sur l'avenir, plutôt que de s'attarder sur les instincts de méfiance et de rejet étranger qui ont marqué son histoire pendant plusieurs générations. De cette manière, le « VOS » disposera des ouvertures nécessaires pour s'attaquer au problème de la sécurité publique, un élément clé pour une croissance économique à long terme. En particulier, en abordant les questions d'emploi et de chômage, facteurs déterminants à la préservation de la paix et la stabilité politique et sociale.

CONCLUSION

Avant de tirer des conclusions définitives, il est essentiel de revenir sur la problématique principale de notre étude, qui a été d'identifier les stratégies appropriées pour que le « vol d'oies sauvages », expérimenté par le Japon à l'ère meiji, puisse servir de modèle alternatif de développement économique pour Haïti et d'instrument pour résoudre le problème de la sécurité publique. Nous avons placé cette préoccupation au centre des discussions de cette recherche, c'est d'abord en raison du succès notable de ce modèle économique dans l'ascension du Japon parmi les pays les plus développés économiquement. C'est surtout grâce à sa croissance économique que le Japon a pu étendre son influence impériale au tournant des XIXe et XXe siècles. Il s'est engagé dans des conflits militaires avec d'autres nations, telles que la Chine, et dans une expansion territoriale continue, cherchant ainsi à affirmer son rôle prééminent sur la scène internationale. Il y a ensuite le fait que le « VOS » suggère une méthode simple et pratique qui, en respectant un calendrier d'actions clairement définies et en respectant un enchaînement rigoureux de tâches, aurait permis à n'importe quel pays d'atteindre le même succès qu'ont connu les Japonais. Il suffit donc de suivre un chemin marqué de repères clairement définis. Avec cette constatation de la faisabilité du « VOS », l'issue de notre domaine de recherche s'est révélée bien plus évidente. Nous avons alors simplement choisi de suivre une voie d'analyse légèrement nuancée et quelque peu innovante. Celle qui, en tenant compte des travaux de plusieurs chercheurs sur le développement économique d'Haïti, permet de conclure que le « VOS » n'est pas le seul modèle qui aurait pu fonctionner si l'on avait tenu compte de l'importance du rôle qu'occupe Haïti dans le système-monde actuel. Une perspective qui met en évidence le fait que l'approbation d'un plan de développement par des institutions prestigieuses ne signifie pas nécessairement un succès assuré. Dans la mesure où le rang d'un pays, dans ce monde dominé par les jeux des puissances, peut avoir un impact profond sur son avenir politique et économique. En réalité, cette contribution, qui s'intéresse à la question de la puissance, est essentielle, car elle permet de comprendre les fondements des relations entre les États dans le monde, en fonction de leur influence militaire et de leur arsenal nucléaire.

À partir de cette problématique, nous avons retenu la thèse selon laquelle « vol d'oies sauvages » pourrait constituer un modèle alternatif pour le développement économique en Haïti.

Toutefois, sa réalisation dépendra d'un plan élaboré à l'avance ou concomitamment à celui-ci aux fins d'atteindre une quête de puissance (défensive). Cette dernière est absolument nécessaire pour que la nation parvienne à son émancipation politique sur la scène internationale. Conscients des obstacles potentiels — découlant des dépendances technologiques et techniques de l'Haïti périphérique — qui pourraient compromettre son cheminement vers un avenir autodéterminé, nous avons estimé qu'il est possible de concrétiser cette aspiration à la puissance (défensive) en multipliant de nouvelles alliances stratégiques multilatérales. Celles-ci permettront de s'affranchir des limites imposées par les relations bilatérales traditionnelles. Il s'agira donc d'entreprendre de nouvelles conventions pour garantir une forme d'immunité contre toutes potentielles représailles venant des alliés politiques et économiques traditionnels haïtiens, en raison des ressentiments éprouvés vis-à-vis des orientations politiques, économiques et commerciaux, souverains d'Haïti. Ces conventions séviront aussi pour protéger les ressources financières et naturelles contre la prédation intégrée au sein du système-monde d'économie existant. Elles fourniront enfin des techniques et des technologies qui permettront de matérialiser « vol d'oies sauvages » à travers ses différents cycles de production.

Pour étayer cette thèse, nous avons d'une part examiné le problème du développement économique d'Haïti, qui est initialement caractérisé par un ensemble de contre-effets découlant des relations entre Haïti et l'ancienne puissance coloniale française. Cette dernière a contraint ce pays à verser une indemnité de 12 000 000 de francs comme condition pour reconnaître son indépendance. Laquelle somme représentait dix fois le revenu annuel du pays à l'époque, soit en 1825, seulement deux décennies après son indépendance en 1804. Un montant exorbitant qui a plongé prématurément ce territoire dans un cercle vicieux de la dette, entravant gravement son essor économique déjà fragilisé par des divisions internes, un héritage colonial marqué par une exploitation abusive, une dégradation de l'environnement, une déforestation massive, ainsi que des montagnes arides et des plaines asséchées. À cette époque, le territoire était encore marqué par le fardeau d'un héritage lié aux conflits pour l'indépendance, ayant anéanti tous les systèmes de production coloniaux. Le problème du développement économique d'Haïti prend aussi sa source dans des rapports avec les États-Unis. À maintes reprises dans l'histoire, ceux-ci ont été à la base des spoliations des ressources financières au cours de l'occupation en 1915, des déprédations des ressources naturelles (guano de l'île de La Navase), des mesures de rétorsion commerciales visant

à imposer des traités injustes, des embargos imposés qui ont plongé l'économie du pays dans le chaos.

L'analyse de l'ensemble de ces effets néfastes révèle des entraves politiques, tant intérieures qu'extérieures, qui constituent des défis majeurs pour le développement économique d'Haïti. Remontant à sa fondation en tant que nation indépendante, ces entraves sont dues non seulement aux agissements de certaines puissances impérialistes occidentales, mais également aux conflits internes entre les classes sociales, exacerbés par des revendications partisans servant de monnaie d'échange dans un système manifestement inégalitaire. Lorsque ces obstacles finissent par s'enraciner en profondeur dans tous les aspects du domaine politique et social du pays, ils entraînent et favorisent la persistance des problèmes de sécurité publique et de banditisme, ce qui a un impact considérable sur l'économie nationale. Celle-ci est dotée d'une structure du commerce qui, en adoptant une approche excessivement libérale par l'entremise d'une panoplie d'accords commerciaux qui y gravitent, repose sur une politique commerciale défailante. Ainsi, les relations bilatérales traditionnelles regorgent d'un déséquilibre de l'échange commercial et d'une volonté de domination néocolonialiste et néo-impérialiste, qui étouffent les aspirations libérales d'Haïti. Une telle situation affaiblit la balance commerciale haïtienne, où les importations, principalement des produits des États-Unis, surpassent largement les exportations, réduites par la substitution des produits locaux par des biens manufacturés. Nous avons également constaté une diminution marquée de l'IDÉ, aggravée par les conséquences néfastes d'une politique de développement inspirée des modèles néocoloniaux occidentaux et axée sur une industrialisation déconnectée des réalités socio-économiques du pays. Cette politique menace le secteur agricole haïtien en drainant sa main-d'œuvre, comme ce fut le cas lors de l'industrialisation haïtienne des années 1960 et de l'implantation des programmes d'ajustement structurel des années 1980.

En abordant la question de la sécurité publique en Haïti, qui est marquée par le banditisme et qui découle des défis systémiques internes et externes susmentionnés, nous avons constaté qu'elle prend actuellement la forme d'un mouvement armé s'opposant à l'autorité suprême de l'État. Ce phénomène a commencé à apparaître après la chute du régime des Duvalier, en 1986, avec l'émergence des « brigades de vigilance ». Ces groupes émergent donc comme des structures informelles, puisant leurs racines à la fois dans une stratégie de combat politique et de maintien du pouvoir, mais aussi dans une demande sociale de sécurité publique au sein de la société haïtienne,

que les institutions publiques ont tant de mal à assurer adéquatement. Bien que la vocation politique de ces entités informelles demeure intacte au cours de leur évolution, leur rôle social s'est évaporé à la suite de leur transformation en organisations criminelles. C'est particulièrement le cas du phénomène de « banditisme », qui agit comme un vecteur de la terreur. Ce phénomène est alimenté par la détérioration continue des institutions, les inégalités économiques et sociales, ainsi que la pauvreté et le chômage, qui constituent des facteurs favorisant son ancrage social et sa propagation en Haïti.

En effet, cette première étape de notre démarche analytique s'est inspirée de deux approches issues de la théorie du néo-marxisme, à savoir le « système-monde » et la « dépendance ». L'approche du système-monde nous a permis de définir les liens entre les États comme faisant partie d'un système global composé de trois catégories : un centre dominant (qui inclue les pays du Nord puissants économiquement, militairement et nucléairement), des semi-périphéries (États émergents cherchant à occuper la position centrale), et des périphéries dominées (pays du Sud sous-développés). L'approche de la dépendance nous a, quant à elle, permis d'affirmer que les pays périphériques subissent l'exploitation des pays centraux, qui détiennent la technologie et les ressources nécessaires à leur développement. Tandis que lors de la deuxième étape de notre démarche, que nous détaillerons par la suite, nous avons recouru à la théorie du « réalisme » pour évaluer notre thèse de recherche. Cette théorie nous a permis de concevoir la puissance comme un instrument octroyant à l'État périphérique le moyen de s'affirmer et de défendre ses positions politiques, de terminer souverainement son orientation économique et idéologique sur la scène internationale, perçue comme un champ anarchique où s'affrontent différentes puissances.

Après avoir établi un bilan des principaux aspects du problème de développement en cause, nous avons identifié une solution optimale sous la forme d'un ensemble de stratégies fondées sur la théorie du « Vol d'oies sauvages ». Ce, dans le but de faire émanciper politiquement, économiquement et financièrement le pays. Nous avons ainsi examiné les fondements de notre proposition de recherche, en considérant l'idée de la quête de puissance (défensive) comme la seule option de survie pour l'État haïtien périphérique. Suivant le fait que le système-monde actuel se caractérise par une configuration d'État de nature, où il y a, d'un côté, des États puissants, occupants et colonisateurs, et, d'un autre côté, des États impuissants, occupés et serviles. Dans ce contexte, un État de la deuxième catégorie ne peut atteindre sa pleine émancipation et son

autonomie qu'en possédant une capacité militaire et/ou nucléaire équivalente à ses ambitions. Pour Haïti, cette puissance doit émaner d'une volonté politique profonde de la part d'une élite politique engagée et ancrée dans un plan de développement économique à long terme appelé « VOS ». Cela permettrait de libérer le pays de son autarcie idéologique traditionnelle (vassal des puissances occidentales) et d'ouvrir ses frontières diplomatiques à des partenaires variés et multilatéraux. Il est question donc de renforcer une politique étrangère en combinant des stratégies d'alliances politiques et militaires qui englobent les deux pôles idéologiques opposés du monde, depuis les superpuissances comme les États-Unis, la Chine, la Russie, jusqu'aux autres membres du bloc économique émergent que constitue le BRICS. Cette démarche met en évidence l'importance cruciale d'analyser correctement les mécanismes sous-jacents au système-monde d'économie actuel pour mener à bien le projet de développement économique en « VOS ». Ce projet, qui marche de pair avec son propre discours de développement faisant office de pilier pour ce nouveau cap économique, vise à mettre fin aux narratifs classiques des organisations internationales « développementistes » liant « développement économique » et « sécurité publique ». Ces narratifs contribuent à perpétuer les liens de dépendance des périphéries du centre au sein de ce système-monde.

Outre ce qui vient d'être évoqué, Haïti devrait mettre en place une politique commerciale ouverte, qui consiste à revoir ses traités actuels et à engager des pourparlers pour en signer de nouveaux, en mettant en première loge ses propres intérêts. Cela inclut l'établissement d'alliances avec des pays périphériques, semi-périphériques et centraux dans les domaines de la politique, de l'économie, de la technologie et de la défense. Cette approche permettra de s'affranchir de l'influence dominante des puissances occidentales et elle est essentielle pour la mise en œuvre du « VOS ». Pour ce qui est de la phase opérationnelle de celui-ci, nous avons envisagé la mise en place de deux grands cycles de production. D'une part, le premier est le cycle primaire de « développement endogène », qui vise principalement à prendre en compte les exigences actuelles et la qualité des ressources disponibles (qualité de la main-d'œuvre). Cela implique de prendre en considération des facteurs tels que le fort taux de chômage, la précarité alimentaire, la diminution de la production nationale face à la concurrence internationale, l'augmentation du nombre d'enfants et de jeunes sans accès à l'éducation, ce qui contribue malheureusement à la détérioration de la situation sécuritaire, en particulier dans le cas des enfants vivant dans les rues. Ce cycle comporte

trois étapes. D'abord, la première est celle de la «naissance de l'État commercial fermé (importation diversifiée)», qui permet à l'État d'intervenir directement sur le marché en fondant de grandes sociétés commerciales dans chaque département du pays. Cette démarche vise à encourager l'emploi, augmenter les recettes publiques, tout en garantissant aux citoyens des conditions idéales pour favoriser leur épanouissement individuel. Ensuite, la deuxième étape est celle du «début du processus de substitution de l'importation», qui permet à l'État de s'engager dans la production nationale de certains biens qui n'exigent pas obligatoirement une main-d'œuvre hautement qualifiée. Cela vise notamment à remplacer certains produits étrangers sur le marché local et à réduire du même coup la dépendance aux importations. Il s'agit donc de la production des biens de consommation courante et des biens intermédiaires à faible valeur ajoutée, que l'excédent de revenus généré dans la première étape peut grandement aider à sa concrétisation. Enfin, la troisième étape est celle des «grandes innovations», au cours de laquelle sont mises en place des réformes majeures qui servent de fondations structurelles et institutionnelles à l'essor du «VOS». Ces réformes nécessitent l'expertise et les compétences d'experts nationaux et internationaux. Elles concernent entre autres : la réforme de la formation universitaire, la réforme institutionnelle, la «technologisation» des industries et de l'agriculture.

D'autre part, le deuxième cycle est celui de la «transition au développement exogène». À ce stade, les conditions de vie de la population s'améliorent, car le taux de chômage baisse, que la production agricole augmente, que la fréquentation scolaire des enfants est en hausse et que la production des différents biens de consommation intermédiaires est accrue. L'État a désormais pour objectif d'exporter et d'industrialiser des marchandises spécifiques, avec pour but ultime de graduellement éliminer les importations dont la valeur ajoutée est plus grande. Ce cycle se divise en deux étapes. D'un côté, il y a l'étape du «grand lancement libéral», où l'État ouvre grandement ses portes à la libéralisation des échanges en augmentant ses exportations de biens de consommation ou intermédiaires pour lesquels il détient des avantages comparatifs. Par la suite, il délocalise ses industries vers des nations caribéennes où le coût de la main-d'œuvre est peu élevé. D'un autre côté, il y a l'étape du «début d'un second processus d'industrialisation», qui est soutenu par les avantages financiers, matériels et personnels découlant du premier. À ce moment-là, l'État entreprend l'implantation de nouvelles industries sidérurgiques et métallurgiques pour la fabrication de produits exigeant une main-d'œuvre spécialisée. Cela inclut des biens de

consommation durables, des biens intermédiaires comme les produits pétrochimiques et l'acier. Lorsque ces produits sont substitués sur le marché intérieur, la fabrication nationale en sera considérablement diminuée, entraînant ainsi la délocalisation des industries vers d'autres pays. Ce processus se répète ensuite dans d'autres cycles de production, notamment dans l'industrie électronique. Il est essentiel de souligner que, dans le cadre de la mise en œuvre des deux cycles de production de cette alternative de développement en « VOS », deux doctrines économiques diamétralement opposées s'intègrent successivement. Le protectionnisme (éducateur) intervient pendant la phase de production où il est nécessaire de protéger les industries naissantes, tandis que le libéralisme économique prend le relais lorsque les industries sont suffisamment matures pour affronter la concurrence étrangère.

À cela, aussi bien étoffée que puisse être le « VOS », il risque de rencontrer des obstacles politiques et systémiques, étant donné qu'elle vise un système politique (régime démocratique fondé sur les principes de la limitation du pouvoir dans le temps, de la séparation des pouvoirs, et de l'importance de l'opposition politique). Ce régime est diamétralement opposé à celui pour lequel elle a été créée — un régime impérial autoritaire où le temps est un facteur clé dans la continuité du « VOS », où l'action de l'empereur est irrévocable et écrase toute forme de contestation. Un défi supplémentaire est posé par la volonté politique des dirigeants haïtiens de mettre de côté leurs propres intérêts et de se consacrer à l'établissement de bases institutionnelles robustes, garantissant ainsi la réalisation à long terme de ce mégaprojet (VOS). Cela permettrait de remédier au problème récurrent de la personnalisation des actions gouvernementales : la tendance à privilégier l'aspect personnel plutôt que l'institutionnel, un travers observé chez tous les gouvernements depuis plusieurs décennies. Il est également important de souligner les tendances exclusives et discriminatoires observées dans tous les domaines de la sphère socio-économique, qui contribuent à l'emprise croissante d'une élite sur l'économie et la gouvernance en Haïti, au détriment de la population. Au vu de tous ces obstacles et défis mentionnés, le « VOS » aspire à faire évoluer de la mentalité de l'ensemble de la population haïtienne, une condition sine qua non à sa réalisation. Il prône un regard tourné vers l'avenir, en mettant de côté l'instinct de suspicion et de xénophobie qui caractérise cette nation depuis son indépendance. Ainsi, le « VOS » constitue un instrument déterminant pour renforcer la sécurité publique, ce qui favorise la croissance économique à long

terme. Il se penche entre autres sur les questions d'emploi et de chômage, deux leviers importants dans le maintien de l'ordre public en Haïti.

Les conclusions de cette étude mettent en relief les enjeux historiques liés à l'évolution économique d'Haïti, en particulier les répercussions économiques catastrophiques qui ont gravement affecté la société haïtienne et les fondements économiques du pays. Elles soulignent également les enjeux systémiques et structurels attachés au fonctionnement des groupes sociaux (élite et masse), en matière notamment d'inégalités économiques et sociales, de distribution des richesses, la privatisation du commerce, la clientélisation des services publics. Ces facteurs ont un impact significatif sur la hausse du taux de chômage, la criminalité et le banditisme, qui font partie des attributs du problème de sécurité publique en pleine expansion en Haïti. Enfin, elles mettent l'emphase sur le comportement mesquin des fonctionnaires publics, qui ont tendance à privilégier leurs intérêts personnels et ceux de leur clique au détriment de l'intérêt général, ainsi que sur l'état d'esprit dépassé de la population, qui considère comme une menace toute initiative innovante qui n'est pas strictement nationale. Cette méfiance est alimentée par une histoire trop parsemée d'embuches causées par des forces étrangères en complicité avec des acteurs nationaux corrompus. C'est ainsi que la nécessité d'une élévation de la mentalité de la population s'impose, car elle doit être capable de saisir les opportunités venant des agents extérieurs, et celle de réhabiliter les institutions publiques. Ces dernières doivent être en mesure de résorber les tendances partisans au sein des gouvernements et d'assurer la pérennité du « VOS », un projet axé sur le long terme. En effet, en combinant ces perspectives théoriques, nous en déduisons que, tant que les fondements politiques et économiques nécessaires à une autodétermination complète ne seront pas établis, le défi lié au développement économique d'Haïti depuis son indépendance demeurera entier. Puisque les mêmes acteurs qui ont été à l'origine de ce problème depuis des décennies sont toujours en place et ne montrent aucun signe de changement dans leur attitude envers Haïti. Leur comportement répétitif envers le pays révèle plutôt leurs véritables intentions de garder le pays sous leur influence. Ces acteurs détiennent aujourd'hui les think tanks mettant en œuvre les politiques « développementistes » néolibérales.

Fait à signaler, bien que cette recherche mette en avant le modèle de développement du « Vol d'oies sauvages » comme une alternative potentiellement efficace pour stimuler la croissance économique et l'émancipation politique des pays périphériques du système-monde actuel, des

réerves, tant générales que spécifiques, sont exprimées à son égard. De manière générale, ces réserves portent sur l'aspect protectionniste potentiel de ce modèle, qui pourrait entraîner un effondrement des échanges mondiaux si un grand nombre de pays périphériques l'adoptent simultanément. Une telle situation pourrait provoquer une crise économique mondiale, étant donné l'interconnexion des économies et leur fonctionnement basé sur le principe de réciprocité. Ainsi, ce modèle pourrait, paradoxalement, aggraver les problèmes qu'il cherche à résoudre. De manière spécifique, un autre problème à notre recherche concerne la délocalisation des entreprises d'État vers d'autres pays de la Caraïbe, tout en supposant qu'Haïti ne devienne pas une puissance impériale. Aussi intéressante soit-elle, cette idée ne répond pas à la question de la réaction des autres États, qui aspirent également à leur émancipation politique et économique. Enfin, une question complémentaire qui reste sans réponse dans notre étude, mais qui pourrait faire l'objet de recherches futures: comment structurer les institutions publiques pour assurer la continuité du modèle économique en « Vol d'oies sauvages » sur le long terme, tout en s'assurant que les responsables politiques respectent cette feuille de route durant leur mandat et en préservant le principe démocratique de la rotation quinquennale du pouvoir ?

BIBLIOGRAPHIE

1. (2001). 1. La sécurité en tant que facteur de développement. *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2(3) 137-152. <https://www.cairn.info/revue--2001-3-page-137.htm>
2. (2002). Action publique et sécurité: Circulaire du 9 mai 2001 - NOR : JUSD0130006C. *Journal du droit des jeunes*, 211, 46–51. <https://doi.org/10.3917/jdj.211.0046>
3. Adam, J.M. (1992). *Les textes : types et prototypes : récit, description, argumentation, explication et dialogue*. Nathan, 223.
4. Adélaïde-Merlande, J. (2002). *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes: De 1945 à nos jours*. Karthala, 248. <https://doi.org/10.3917/kart.adela.2002.01>
5. Akamatsu, P. (1968). *Meiji-1868 : revolution et contre-revolution au japon* (Ser. Les grandes vagues révolutionnaires). Calmann-Lévy, 382.
6. Albagli, C. (2005). L'Etat, les agents économiques et les règles. *Mondes en développement*, (129), 41-58. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/med.129.0041>
7. Albert, A. et Crener, M. A. (1982). *Les nouveaux pays industrialisés : Stratégies de développement industriel – le cas de la Corée du Sud et du Brésil*. Études internationales, 13(2), 227–245. <https://doi.org/10.7202/701348ar>
8. Aron, R. (1966). *Paix et guerre entre les nations* (4e éd. rev. et corr). Calmann-Lévy, 794.
9. Assie, G. R. et Kouassi, R.R. (2021). *Cours d'initiation à la Méthodologie de Recherche*, Ecole Pratique de la Chambre de Commerce et d'Industrie, 46.
10. Auriola, E. et Rapoport, H. (2021). L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance. *Conseil d'analyse économique*, (67), 12. <https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae-note067.pdf>
11. Auroi, C. (2002). *Un autre modèle de développement agricole dans le Sud est-il possible ? Annuaire suisse de politique de développement*, pp. 91-105.
12. Avril, P. (2004). *Haïti 1995-2000, Le livre noir de l'insécurité*, Universal Publisher, 392.

13. Banque de la République d'Haïti. (2022). *Note de politique monétaire — 4ème trimestre de l'exercice fiscal 2021-2022 (Juillet — Septembre 2022)*. BRH, 14. https://www.brh.ht/wp-content/uploads/Note-de-Politique-Monetaire-4eme-trim-2022_FINAL.pdf
14. Banque Mondiale (2013). *Rapport sur le développement dans le monde 2013 : Emplois, Abrégé*. Banque Mondiale, 52. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/c7bc435a-d635-5136-aacf-7cf0f5f3c6cf>
15. Barros, J. (1968). Une analyse de l'économie haïtienne. *Cahiers d'Outre-Mer*, 21(84), 421-424. <https://doi.org/10.3406/caoum.1968.2498>
16. Barthélemy G. (1992). *Les duvaliéristes après duvalier*. L'Harmattan, 144.
17. Battistella, D. (2009). *Chapitre 14. La sécurité*. Dans : D. Battistella, *Théories des relations internationales*. Presses de Sciences Po., 507-541. <https://doi.org/10.3917/scpo.batti.2009.01.0507>
18. Baudry, B. et Chassagnon, V. (2012). Ordre public versus ordre privé: Une approche critique de la conception williamsonienne des relations de travail aux États-Unis. *Revue économique*, 63, 1037-1054. <https://doi.org/10.3917/reco.636.1037>
19. Bauer, A. et Soullez, C. (2011). La criminalité en France : un panorama. Dans : Véronique Bedin éd., *Violence(s) et société aujourd'hui*. Éditions Sciences Humaines, 146-159. <https://doi.org/10.3917/sh.bedin.2011.01.0146>
20. Baumard, P. et Donada, C., Ibert, J. et Xuereb, J.-M. (2007). *La collecte des données et la gestion de leurs sources*. Dans R.-A. Thietart (dir.). *Méthode de recherche en management*, (3e éd.) Éditions Dunod, 228-247.
21. Baumard, P. et Ibert, J. (2014). Chapitre 4. Quelles approches avec quelles données ?. Dans : Raymond-Alain Thiétart éd., *Méthodes de recherche en management*. Dunod, 105-128. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dunod.thiet.2014.01.0105>
22. Ben Doudou, M. et Rahali, F. (2018). Démocratie, stabilité politique et croissance économique : Estimation à partir d'un modèle en panel dynamique. *L'Actualité économique*, 94(1), 55–89. <https://doi.org/10.7202/1065756ar>

23. Benicourt, E. (2001). La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale. *Études rurales*, 159-160. <http://journals.openedition.org/etudesrurales/68> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.68>
24. Béniès, N. (2008). Le libéralisme économique : une utopie réactionnaire agissante. *Raison présente*, (165), 81-92; doi : <https://doi.org/10.3406/raipr.2008.4076>
25. Bensidoun I., Chevalier A., Gaulier G. (2003). *Libre-échange ou libre-protectionnisme ?* , GRESEA Échos, (37), p.27
26. Bergeret, A. (2010). Sécurité et Développement : Les acteurs du développement et la petite paysannerie au Guatemala. *Revue de la régulation*, 1-22. <http://journals.openedition.org/regulation/7760> ; <https://doi.org/10.4000/regulation.7760>
27. Béville, A. (1960). Problèmes des pays sous-développés. *Présence Africaine*, 32/33, 20–48. <http://www.jstor.org/stable/24345658>
28. Bidet, J. (2007). Le système-monde et l'Etat-monde en gestation. *Revue Internationale de Philosophie*, 61(239 (1)), 57–80. <http://www.jstor.org/stable/23961175>
29. Bihr, A. et Pfefferkorn, R. (2008). *Le système des inégalités*. La Découverte, 128. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dec.bihr.2008.01>
30. Biziou, M. (2003). *Adam smith et l'origine du libéralisme* (1re éd, Ser. Fondements de la politique. série essais). Presses universitaires de France, 298.
31. Blancheton, B. (2020). 6. Le développement économique. Dans : B. Blancheton, *Sciences économiques*. Dunod, 14-15. <https://www.cairn.info/sciences-economiques--9782100805587-page-14.htm>
32. Bouët, A. (1998). *Le protectionnisme : analyse économique*. Vuibert, 299.
33. Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*. Fayard, 243.
34. Bourguignon, F. (2006). Stabilité, sécurité et développement : une introduction. *Revue d'économie du développement*, 14, 5-19. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/edd.204.0005>

35. Boyard, J. (2020). *Les grands débats et défis du nouveau système international en devenir*. KOPIVIT-L'action sociale Librairie Éditions, 420.
36. Brasseul, J. et Lavrard-Meyer, C. (2016). *Chapitre 3. Modèles et théories de développement*. Dans : J. Brasseul & C. Lavrard-Meyer (Dir), *Économie du développement: Les enjeux d'un développement à visage humain*. Armand Colin, 102-136. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/arco.brass.2016.03.0102>
37. Braudel, F. (1947). Misère et banditisme au XVIe siècle. *Annales Histoire, Sciences Sociales* 2(2), 129-142. <https://doi.org/10.3406/ahess.1947.3279>
38. Bruneau, J., Cornevin, R. (1980). *Haïti, Saint-Domingue*. Arthaud, 270. <https://doi.org/10.3917/arth.corne.1980.01>
39. Burdeau, G. (1979). 1 - Le phénomène politique. Dans : G. Burdeau, *La Politique au pays des merveilles*. Presses Universitaires de France, 11-32. <https://www.cairn.info/la-politique-au-pays-des-merveilles--9782130360780-page-11.htm>
40. Bussman, M., De Soysa, I., et O'Neal, J. R. (2002). *The effect of foreign investment on economic development and income inequality*. Center for Development Research (ZEF), (53), 35. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.18718>
41. Cabanis, A., et Martin, M. L. (2008). *Insécurité et développement économique - Propos sur la guerre, l'argent, le sexe et le capitalisme*. In Nicod, M. (Ed.), *Qu'en est-il de la sécurité des personnes et des biens ?* Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 35-46. doi:10.4000/books.putc.1834
42. Cadet, C. L. (1996). *Crise, paupérisation et marginalisation dans l'Haïti contemporaine*. Édition UNICEF, 146.
43. Calice, G.(2022). *Encourager l'Investissement Direct Etranger pour catalyser la croissance économique en Haïti (1980-2005)*. ResearchGate, 9. https://www.researchgate.net/publication/360577006_Encourager_l'Investissement_Direct_Etranger_pour_catalyser_la_croissance_economique_en_Haiti_1980-2005

44. Calvet, R. (2022). Chapitre 19. La première modernisation japonaise, de Meiji à la fin des années 1920. Dans : R. Calvet, *Histoire du Japon: De la Préhistoire aux enjeux contemporains*. Armand Colin, 229–246.
45. Camille, A. (2015). *Développement Industriel en Haïti : Regard, Enjeux et Perspectives*. *Academia.edu*, 24. https://www.academia.edu/19843350/D%C3%A9veloppement_Industriel_en_Ha%C3%AFTi_Regard_Enjeux_et_Perspectives
46. Çamlıbel, B. et Karci, M. (2020). Théorie du Néo-Marxisme. *Researchgate*, 1-9. DOI: 10.13140/RG.2.2.19717.58080 ;https://www.researchgate.net/publication/344708311_Theorie_du_Neo-Marxisme
47. Castro, D. (2020). Chapitre 3. La recherche à base de méthodologie mixte : une nécessité scientifique et professionnelle. Dans : Angélick Schweizer éd., *Les méthodes mixtes en psychologie: Analyses qualitatives et quantitatives : de la théorie à la pratique*. Dunod, 63-84. <https://doi.org/10.3917/dunod.schwe.2020.01.0063>
48. Cattaruzza, A. (2019). Chapitre 1. Qu'est-ce que la géopolitique ? Dans : K. Limonier, *Introduction à la géopolitique*. Armand Colin, 26-55. <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/introduction-a-la-geopolitique--9782200624392-page-26.htm>
49. Chaponnière, J.-R. et Lautier, M. (2014). *Les économies émergentes d'Asie: entre état et marché*. Armand Colin (U), 272. <https://go.openathens.net/redirector/umoncton.ca?url=https://www.cairn.info/les-economies-emergentes-d-asie--9782200288518.htm>
50. Cheikbossian, G. (2008). *L'économie politique de la politique commerciale*. Idées économiques et sociales, 151, 33-39. <https://doi.org/10.3917/idee.151.0033>
51. Chesnais, J.-C. (1996). Démographie et stratégie: le crépuscule de l'occident. *Defense Nationale -Paris- Etudes Politiques Stratégiques Militaires Economiques Scientifiques*, 52, 69–77.

52. Christaki, A. (2015). L'autorité dans la cité. *Topique*, 133, 33-45. <https://doi.org/10.3917/top.133.0033>
53. Coissard, S. (2009). *Paul krugman: un économiste engagé (Ser. L'économie en plus)*. Presses universitaires de Grenoble, 160.
54. Comeliau, C. (Ed.) (1996). L'économie à la recherche du développement: Crise d'une théorie, violence d'une pratique. *Graduate Institute Publications*, 17-33. doi : 10.4000/books.iheid.2803
55. Conan, M. (1988). États-Unis et Canada : La sécurité publique dans les quartiers. In: *Les Annales de la recherche urbaine*, (40). *Risques et périls*, 73–83. <https://doi.org/10.3406/aru.1988.1408>
56. Daudet, Y. et Centre de droit international de Paris I. (1996). *La crise d'Haïti (1991-1996)* (Ser. Cahiers internationaux / cedin-paris i, 12). Montchrestien, 206.
57. David, D. (2002). *Chapitre 1. Sécurité : définitions et évolutions*. Dans : D. David, *Sécurité - l'après-New York*. Presses de Sciences Po, 9–22. <https://www.cairn.info/secureite-l-apres-new-york--9782724608712-page-9.htm>
58. De Sousa Santos, B. (2004). *Le Forum social mondial : vers une mondialisation contre-hégémonique*. In *CETRI, Mondialisation des résistances. L'état des luttes 2004*. Syllepse, 185-204.
59. Deblock, C. (2019). La muleta du protectionnisme. In *É. Boulanger, É. Mottet, & M. Rioux (Eds.), Mondialisation et connectivité: Les enjeux du commerce, de l'investissement et du travail au XXIe siècle*. Presses de l'Université du Québec, 395–412. <https://doi.org/10.2307/j.ctvq4bz8j.30>
60. Deblock, C., Regnault, H. (2006). *Nord-sud : la reconnexion périphérique*. Athéna, 306.
61. Déjeux, J. (1991). Bandit d'honneur. *Encyclopédie berbère*, (9), 1328-1331.
62. Delavallade, C. (2014). 5. Pauvreté et corruption : un cercle vicieux. *Regards croisés sur l'économie*, 14, 72-83. <https://doi.org/10.3917/rce.014.0072>

63. Deprez, S. (2010). *Le concept de mentalité selon Lucien Lévy-Bruhl*. Les Classiques des sciences sociales, 60. http://classiques.uqac.ca/contemporains/Deprez_Stanislas/Concept_mentalite_chez_L Levy-Bruhl/Concept_mentalite_chez_L Levy-Bruhl_texte.html
64. Diatkine, D. (1989). Hume et le libéralisme économique. *Cahiers d'économie politique*, (16-17), 3-19. <https://doi.org/10.3406/cep.1989.1075> ; www.persee.fr/doc/cep_0154-8344_1989_num_16_1_1075
65. Diederich, B. et Burt, A. (1971). *Papa doc et les tontons macoutes : la vérité sur Haïti*. A. Michel, 382.
66. Docquier, F. et Rapoport, H. (2007). L'immigration qualifiée, remède miracle aux problèmes économiques européens ? *Reflets et perspectives de la vie économique*, XLVI(1), 95-111. <https://doi.org/10.3917/rpve.461.0095>
67. Dostaler, G. (2009). Les chemins sinueux de la pensée économique libérale. *L'Économie politique*, 44, 42-64. <https://doi.org/10.3917/leco.044.0042>
68. Dourille-Feer, É. (2014). *L'économie du Japon*. La Découverte, 128 <https://doi.org/10.3917/dec.douri.2014.01>
69. Douyon, F. (2004). *Haïti, de l'indépendance à la dépendance*. L'Harmattan, 177.
70. Ducrot, O. (1980). *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*. Éditions Hermann, 311.
71. Dujardin, B., Dujardin, M. et Hermans, I. (2003). Ajustement structurel, ajustement culturel ? *Santé Publique*, 15, 503-513. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/spub.034.0503>
72. Eabrasu, M. (2012). Les états de la définition wébérienne de l'État. *Raisons politiques*, 45, 187-209. <https://doi.org/10.3917/rai.045.0187>
73. Édouard, R. et Dandoy, A. (2017). *Le vigilantisme en Haïti. Manifestations des formes non étatiques de protection dans un contexte de crise humanitaire en milieu urbain*. Rapport de recherche. Oxfam-IIED, 54. <https://www.iied.org/fr/10843fiied>

74. Eggoh, J. et Kobbi, H. (2021). L'instabilité politique et ses déterminants : un réexamen empirique. *Revue française d'économie*, XXXVI(4) 219-263. <https://doi-org.proxy.bibliothèques.uqam.ca/10.3917/rfe.214.0219>
75. Eisenhart, C. et Johnstone, B. (2012, octobre 15). L'analyse du discours et les études rhétoriques. *Argumentation et Analyse du Discours*, 1-12. <http://journals.openedition.org.proxy.bibliothèques.uqam.ca/aad/1415> ; DOI : <https://doi-org.proxy.bibliothèques.uqam.ca/10.4000/aad.1415>
76. Eraly, A. (2019). Introduction. Dans : A. Eraly, *Une démocratie sans autorité*. Érès, 7-22. <https://www.cairn.info/une-democratie-sans-autorite--9782749264462-page-7.htm>
77. Escobar, A. (1984). Discourse and Power in Development: Michel Foucault and the Relevance of His Work to the Third World. *Alternatives*, 10(3), 377-400. <https://doi.org/10.1177/030437548401000304>
78. Escobar, A. (1995). *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton University Press, 211-226.
79. Esterle-Hedibel, M. (1996). Virées, incendies et vols de voitures: motivations aux vols et aux dégradations de voitures dans les bandes de jeunes de milieu populaire. *Déviance et société*, 20 (2), 119-139. <https://doi.org/10.3406/ds.1996.1600>
80. Étienne, H., et Holly, D.-A. (2010). *Dilemmes et enjeux des privatisations des entreprises publiques pour l'état haïtien* (dissertation). Université du Québec à Montréal, 125.
81. Etienne, S. P. (1997). *Haïti : l'invasion des ONG*. Editions du CIDIHCA, 327
82. Étienne, S. P. (2007). Chapitre 8. La crise de 1991-1994 ou l'effondrement de l'État haïtien. In *L'énigme haïtienne : Échec de l'État moderne en Haïti*. Presses de l'Université de Montréal, 269-318. <https://doi.org/10.4000/books.pum.15189>.
83. Fatton Jr., R. (2014). *Haïti : la politique d'industrialisation par invitation*. *Cahiers des Amériques Latines*, 75, 41-58. <https://doi.org/10.4000/cal.3109>
84. Fayat, H. (s. d.). *État, sociologie*. Encyclopædia Universalis. Consulté le 22 avril 2024, à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/etat-sociologie/>

85. Fayou, H. (2018). *Le lien entre les investissements directs étrangers et la performance des exportations : Cas des pays en voie de développement*. HAL open science 12. <https://hal.science/hal-01695881>
86. Federspiel, C. et Sadourny, M. (2019). Les formes actuelles de la concurrence imparfaite. *Regards croisés sur l'économie*, 25, 152-159. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/rce.025.0152>
87. Felli, R. (2011). Le quotidien libéral démocratique contre l'état d'exception. Notes à partir de la résurgence de Carl Schmitt. *Journal of Urban Research*, 1-6. <https://doi.org/10.4000/articulo.828>
88. Ferguson, J. (1987). *Papa doc, baby doc : Haiti and the duvaliers*. Basil Blackwell, 171.
89. Fèvre, R. (2019). 2. *L'évolution du concept de concurrence d'Adam Smith à Friedrich Hayek*. *Regards croisés sur l'économie*, 25, 24-35. <https://doi.org/10.3917/rce.025.0024>
90. Florida, D. et Redon, M. (2019). L'espace rural haïtien en mutation : du déclin de la caféiculture au développement de l'économie informelle dans la Chaîne des Cahos. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 279(1), 115–141. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.4000/com.9974>
91. Florival, J. (2007). *Duvalier : la face cachée de papa doc* (Ser. Collection chronique). Mémoire d'encrier, 296.
92. Foladori, G., Wise, R. D., et Tanimoune, N. A. (2015). *Le capitalisme contemporain: Le développement dans le contexte de la mondialisation néolibérale*. In H. Veltmeyer (Ed.), *Des outils pour le changement: Une approche critique en études du développement*. University of Ottawa Press, 61–65. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt16xwbjg.20>
93. Fourchard, L. (2018). Le vigilantisme contemporain. violence et légitimité d'une activité policière bon marché. *Critique Internationale*, 78(1), 169–186.
94. Fréguin, S. et Devienne, S. (2006). Libéralisation économique et marginalisation de la paysannerie en Haïti : le cas de l'Arcahaie. *Revue Tiers Monde*, 187, 621–642. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/rtm.187.0621>

95. FTQ. (2016). Portrait des inégalités sociales au Québec. *FTQ*, 23. <https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/12/Portrait-des-inegalites-sociales-au-Quebec-FTQ-Congres-2016.pdf>
96. Furtado, C. (1971). Dépendance externe et théorie économique. *L'Homme et la société*, (22), 53-65. http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1971_num_22_1_1456
97. Gabszewicz, J. (2003). *La concurrence imparfaite*. La Découverte, p.128 <https://doi.org/10.3917/dec.gabsz.2003.01>
98. Gandjon Fankem, G. (2017). *Régime politique et ouverture commerciale*. *Revue d'économie politique*, 127, 423-454. <https://doi.org/10.3917/redp.273.0423>
99. Gannon, M. (2001). Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis. *Juristat*, 21 (11), 1-13. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/85-002-x2001011-fra.pdf>
100. Gaulme, F. (2011). « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale. *Politique étrangère*, 17-29. <https://doi.org/10.3917/pe.111.0017>
101. Ghiglione, R., Bromber, M. et Landré, A. (1998). *L'analyse automatique des contenus*. Dunod, 160
102. Gills, B. (2013). La théorie du système monde (TSM) : Analyse de l'histoire mondiale, de la mondialisation et de la crise mondiale. *Actuel Marx*, 53(1), 28–39. <https://doi.org/10.3917/amx.053.0028>
103. Girault, R. (2000). *Être historien des relations internationales*. Éditions de la Sorbonne, pp. 111-127. doi : 10.4000/books.pSORbonne.47558
104. Gouenet, M. R. (2009). Instabilité sociopolitique et niveau de l'investissement privé : une évaluation empirique du cas du Cameroun. *Les Cahiers du CEDIMES*, 3 (1), 37-50.
105. Goyette, G. C. (2006). *Protectionnisme et réciprocité commerciale : Répertoire des obstacles au commerce maintenus par les États-Unis*. Cahiers de recherche - CEIM, 53.
106. Grandjean, A. (2012). « Volonté pure » et « volonté de volonté ». *Critique et métaphysique du vouloir*. *Revue de métaphysique et de morale*, 74, 181-193. <https://doi.org/10.3917/rmm.122.0181>

107. Granier, J. (2010). La volonté de puissance. Dans : Jean Granier éd., *Nietzsche*. Presses Universitaires de France, 90-111. <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/nietzsche--9782130582748-page-90.htm>
108. Granjon, M.-C. (1982). Les interventions des États-Unis en Amérique centrale (1885-1980) : le poids du passé. *Politique étrangère*, 47(2), 297-308. https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1982_num_47_2_3129
109. Grannage, E. (1984). *Théories de l'investissement direct étranger*. Economica, 215
110. Guero-Marester, V. (2002). Le processus de formation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et ses répercussions dans la Caraïbe. *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 13, 33-84. <http://journals.openedition.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/plc/289>
111. Guignard, S. (n.d.). *Nietzsche et la Volonté de Puissance*. La Philo, Consulté le 08 avril 2023, à l'adresse <https://la-philosophie.com/nietzsche-la-volonte-de-puissance>
112. Guillaumin, C. (2020). Chapitre 3. L'inflation et le chômage. Dans : C. Guillaumin, *Macroéconomie*. Dunod, 102-139. <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/macroeconomie--9782100793259-page-102.html>
113. Guillochon, B. (2001). *Le protectionnisme*. La Découverte, 124.
114. Guillochon, B., Peltrault, F. & Venet, B. (2020). Chapitre 5. Politiques commerciales. Dans : , B. Guillochon, F. Peltrault & B. Venet (Dir), *Économie internationale* (pp. 127-165). Paris: Dunod.
115. Hatto, R. (2021). Le Conseil de sécurité et les opérations de maintien de la paix. *Revue québécoise de droit international*, 57–69. <https://doi.org/10.7202/1087381ar>.
116. Heymann-Doat, A. (1998). *Les régimes politiques*. La Découverte, 128. <https://doi.org/10.3917/dec.heyma.1998.01>
117. Hobsbawm, É. J. (2018). *Les bandits*. Éditions La Découverte, 270.
118. Husson, M. (2009). *Protectionnisme et altermondialisme*. P.15, <https://hussonet.free.fr/protec11w.pdf>

119. Jabouin, E. (2010). Haïti, en situation post-séisme : quelques effets de la catastrophe du 12 janvier 2010 sur la population locale. *Études caribéennes*, 17. <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4842>
120. Jacquet, P. (2010). *Kaname Akamatsu et le vol d'oies sauvages*, Le Monde. https://www.lemonde.fr/economie/article/2010/06/21/kaname-akamatsu-et-le-vol-d-oies-sauvages-par-pierre-jacquet_1376018_3234.html
121. Jaitman, L. (2016). *The Costs of Crime and Violence New Evidence and Insights in Latin America and the Caribbean*. Inter-American Development Bank (IDB), 114.
122. Janne H. (2016). Le relationnel est vecteur de force sociale. *Revue de l'Institut de Sociologie*, 86, 67-71.
123. Jeangène Vilmer, J. (2020). *Théories des relations internationales*. Presses Universitaires de France, 128. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/puf.vilme.2020.01>
124. Joachim, B. (1982). *Les racines du sous-développement en Haïti*. Éditions Henri Deschamps, 253
125. Jong-A-Pin, R., (2009). On the measurement of political instability and its impact on Economic growth. *European Journal of Political Economy*, 25, 15-29.
126. Kay, C. et Tanimoune, N. A. (2015). *Les théories du développement vues de l'Amérique latine*. In H. Veltmeyer (Ed.), *Des outils pour le changement: Une approche critique en études du développement*. University of Ottawa Press, 48–51. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt16xwbjg.17>
127. Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*. Colin, 290
128. Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*. Armand Colin, 404.
129. Kolbe, A. et Muggah, R. (2011). Securing the State: Haiti before and after the Earthquake. In *Small Arms Survey 2011: States of Security* (Small Arms Survey). Cambridge University Press, 229-260. doi:10.1017/CBO9780511979118.012

130. Kolbe, A. R., et Hutson, R. A. (2006). Human rights abuse and other criminal violations in Port-au-Prince, Haiti: a random survey of households. *The Lancet*, 368(9538), 864-873.
131. Kolbe, A. R., Hutson, R. A., Shannon, H., Trzcinski, E., Miles, B., Levitz, N., Puccio, M., James, L., Noel, J. R., et Muggah, R. (2010). Mortality, crime and access to basic needs before and after the Haiti earthquake: a random survey of Port-au-Prince households. *Medicine, Conflict and Survival*, 26(4), 281–297. <https://www.jstor.org/stable/27018200>
132. Kolbe, A. R., Muggah, R., et Puccio, M. N. (2012). *The Economic Costs of Violent Crime in Urban Haiti: Results from Monthly Household Surveys August 2011- July 2012*. Igarape Institute, 1–12. <http://www.jstor.org/stable/resrep20636>
133. Krugman, P. R. (1998). *La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre-échange*. La Découverte, 218.
134. Krugman, P. R. (2000). *L'âge des rendements décroissants (3e éd)*. Economica, 194.
135. *La recherche et ses méthodologies* (s.d). Ift Ulaval. <https://www2.ift.ulaval.ca/%7Echaib/IFT-6001/Slides/Rech-method.pdf>
136. Lacoste, Y. (1968). La notion de sous-développement : recherche d'une définition objective. In: Raison présente. *La science et la faim*, (6), 39-51. <https://doi.org/10.3406/raipr.1968.1239>; https://www.persee.fr/doc/raipr_0033-9075_1968_num_6_1_123
137. Lacroix, L. et Le Guill, C. (2019). *Le « processus de changement » en Bolivie : La politique du gouvernement d'Evo Morales (2005-2018)*. Éditions de l'IHEAL, pp. 79-114. doi : 10.4000/books.iheal.6535
138. Laffey, M., et Weldes, J. (2004). « Methodological Reflections on Discourse Analysis », *Qualitative Methods. Newsletter of the American Political Science Association Organized Section on Qualitative Methods*, 2, 1, 28-30.
139. Lafortune, E. (2016). *Violence meurtrière et désordre social dans la perle des Antilles: un portrait des homicides en Haïti*, Mémoire, École de criminologie Faculté des arts et sciences, Université de Montréal, 129.

140. Larzillière P. (2008). L'influence des approches sécuritaires sur les politiques de développement au Proche-Orient. *Humanitaire*, 1-6. <http://journals.openedition.org/humanitaire/320>
141. Larzillière, P. (2016). La «réforme du secteur de la sécurité» Généalogie critique du discours sécurité et développement. *Revue Tiers Monde*, 226/227(3-4), 147–170. <http://www.jstor.org/stable/44948539>
142. Leconte, F. A., et Leconte, F.-A. (1999). *En grandissant sous Duvalier : l'agonie d'un état-nation*. Marrons du savoir, 336.
143. Levasseur, S. (2002). Investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales. *Revue de l'OFCE*, 83, 103-152. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/reof.074.0103>
144. Levitt, K. P., et Tanimoune, N. A. (2015). *Un retour en arrière*. In H. Veltmeyer (Ed.), *Des outils pour le changement: Une approche critique en études du développement*. University of Ottawa Press, 17–29. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt16xwbjg.12>
145. Lhomme, A. (2019). Analyse du Discours et analyse textuelle. *Argumentation et Analyse du Discours*, 1-19. <http://journals.openedition.org/aad/3254> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.3254>
146. List, F., et Richelot, H. (1857). *Système national d'économie politique*. Capelle, 583.
147. Livet, P. et Conein, B. (2020). *Ouverture. Les différents types d'interaction, exemples et concepts*. Dans : P. Livet & B. Conein (Dir), *Processus sociaux et types d'interactions*. Hermann, 15-36.
148. Lombroso, C. (2006). *L'homme criminel : criminel-né, fou moral, épileptique, criminel fou, criminel d'occasion, criminel par passion : étude anthropologique et psychiatrique : avec figures dans le texte (Vol. Tome premier /, Ser. Classiques des sciences sociales. les auteurs classiques)*. J.-M. Tremblay, 567. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/000206411>
149. Longuenesse, É. (2018). Du militantisme à l'activisme, remarques sur la circulation de quelques mots entre le français, l'anglais et l'arabe. *Revue internationale de politique comparée*, 25, 83-103. <https://doi.org/10.3917/ripc.251.0083>

150. Mainguy, C. (2004). *L'Impact Des Investissements Directs Étrangers Sur Les Économies En Développement. Region et Developpement*, 20, 65-89. <https://www.researchgate.net/publication/227626836>
151. Manigat, L. F. (1969). Les États-Unis et le secteur caraïbe de l'Amérique latine. *Revue française de science politique*, 19(3), 645-683. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1969.393172>
152. Mann, M. (2008). Impérialisme économique et impérialisme militaire américains: Un renforcement mutuel ?. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 171-172, 20-39. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/arss.171.0020>
153. Marcelin, L. H. (2015). Violence, Human Insecurity, and the Challenge of Rebuilding Haiti. *Current Anthropology*, 56(2), 230-255
154. Marie, B. et Anaïs, C. (2010). *Aide au développement Haïti*. Université Charles de Gaulle-Lille 3, 41. https://www.academia.edu/42251555/Aide_au_d%C3%A9veloppement_Ha%C3%AFti?rhid=27672027649&swp=rr-rw-wc-78907506
155. Maurin, M. (2010). J.M. Keynes, *le libre-échange et le protectionnisme*. *L'Actualité économique*, 86(1), 109–129. <https://doi.org/10.7202/045556ar>
156. Mende, T. (1975). *De l'aide à la recolonisation* (Ser. Politique, 75). Editions du Seuil, 318
157. Minda, A. et Nguyen, H. (2012). Les déterminants de l'investissement direct étranger d'exportation-plateforme: L'exemple du Vietnam. *Revue économique*, 63, 69-91. <https://doi.org/10.3917/reco.631.0069>
158. Montas, R. (2005). *La pauvreté en Haïti : Situation, causes et politiques de sortie*. CEPALC, 62. <https://www.cepal.org/fr/publicaciones/25746-la-pauvrete-haiti-situation-causes-et-politiques-sortie>
159. Moral, P. (1961). *Le paysan haïtien : étude sur la vie rurale en Haïti*. G. P. Maisonneuve & Larose, 375.

160. Moulin, S. (2014). Pourquoi les inégalités sociales sont-elles en hausse? *Revue Vie Économique*, 6(1), 1-6. https://www.eve.coop/mw-contenu/revues/22/213/RVE_vol6_no1_Moulin.pdf
161. Mucchielli, L. (2010). « Insécurité », « sentiment d'insécurité » : les deux veines d'un filon politique. *Après-demain*, 16, 3-6. <https://doi.org/10.3917/apdem.016.0003>
162. Müller-Lauter, W. (2020). *Nietzsche Physiologie de la Volonté de puissance*. Éditions Allia, 35-59. https://www.editions-allia.com/files/pdf_869_file.pdf
163. Mutel, J. (1970). *Histoire du japon*. Hatier, 224.
164. Nietzsche, F. et Albert, H. (2012). *Ainsi parlait Zarathoustra: Un livre pour tous et pour personne*. Edition numérique : Pierre Hidalgo, La Gaya Scienza, 436. https://philosophie-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/media-fichiers/2021-07/nietzsche_zarathoustra.pdf
165. OCDE (2008). *Dans perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030 : Développement économique*. Éditions OCDE, 83-97.
166. OCDE. (2006). Le traitement de la nation la plus favorisée dans le droit international des investissements. Dans *Droit international de l'investissement : Un domaine en mouvement : Complément aux Perspectives de l'investissement international*. Éditions OCDE, 1-20. <https://doi.org/10.1787/9789264011670-5-fr>
167. OCDE. (2008). *L'impact de l'investissement direct étranger sur les salaires et les conditions de travail*. OCDE-OIT. <https://www.oecd.org/fr/gouvernemententreprise/mne/40889808.pdf>
168. OMC (2003). *III. Analyse de politique et pratiques commerciales par mesure*. Dans : Examen des politiques commerciales. Organe d'examen des politiques commerciales, WT/TPR/S/99/Rev.1, 33-55.
169. OMC (2015). *Examen des politiques commerciales*. Organe d'examen des politiques commerciales sur Haïti, WT/TPR/S/327, 1-79.

170. Organisation Mondiale du Commerce (2003). *Examen des politiques commerciales, Haïti rapport du gouvernement, révision*. Organe d'examen des politiques commerciales, (03-5418), 22. https://www.wto.org/french//tratop_f/tp222_f.htm
171. Organisation Mondiale du Commerce (2015,). *Examen des politiques commerciales, Haïti rapport du gouvernement, révision*. Organe d'examen des politiques commerciales, (15-5668), 79
172. Parpart, J., Veltmeyer, H. et Tanimoune, N. A. (2015). *L'évolution d'une idée: Une approche critique en études du développement*. In H. Veltmeyer (Ed.), *Des outils pour le changement: Une approche critique en études du développement*. University of Ottawa Press, 5–14. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt16xwbjg.10>
173. Paul, B. et Valcin, R. (2023). Chapitre 7. La mécanisation agricole : levier de développement de l'agriculture haïtienne. Dans : Bénédicte Paul éd., *Innovations agricoles et agroalimentaires en Haïti*. Presses universitaires des Antilles, 167-183. <https://doi.org/10.3917/pua.bene.2023.01.0167>
174. Peixoto, A. C. (1977). La théorie de la dépendance: bilan critique. *Revue Française de Science Politique*, 27(4/5), 601–629. <http://www.jstor.org/stable/43116007>
175. Perrot, J.-C. (1992). *Une histoire intellectuelle de l'économie politique: XVIIe-XVIIIe siècle*. Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 496.
176. Perroux, F. (1972). Savoirs économiques mathématisés et théorie englobante. *Cahiers de l'ISMEA*, 8, 1635-1653.
177. Piché, V. (2019). Impact de l'immigration, conséquences pour les immigrants : nouveaux résultats utilisant des données d'entreprises et sociales. *Cahiers québécois de démographie*, 48(2), 195–212. <https://doi.org/10.7202/1074181ar>
178. Pierre, S., Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle, et Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle. (2010). *Construction d'une Haïti nouvelle : vision et contribution du granh*. Presses internationales Polytechnique, 617.

179. Pierre-Charles, G. (2004). Évolution historique de l'économie d'Haïti : de l'impulsion créatrice à la dégradation. *Présence Africaine*, 169, 57–66. <http://www.jstor.org/stable/43617172>
180. Pierre-François, S. (2016). *Moderne sans être occidental : aux origines du japon d'aujourd'hui*. Gallimard, 490.
181. Porcher, F. (2010). Utilité versus volonté de puissance: Sens et portée de l'anti-utilitarisme de Nietzsche. *Revue du MAUSS*, 35, 365-379. <https://doi.org/10.3917/rdm.035.0365>
182. Pouch, T. (2016). *L'État commercial fermé comme issue à l'impossible gouvernance des échanges internationaux de produits agricoles*. L'Homme & la Société, 199, 91-108. <https://doi.org/10.3917/lhs.199.0091>
183. Pouligny-Morgant, B. (1998). L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique récente d'Haïti. *L'Harmattan*, 135-190. <https://doi.org/10.4000/plc.576>
184. Prats, R. (1978). Haïti à la recherche de ses pôles de développement industriel : Un modèle d'économie extravertie. In Monbeig, P. (Ed.), *Foyers industriels nouveaux en Amérique latine, Afrique noire et Asie*. Éditions de l'IHEAL, 145-155. <https://doi.org/10.4000/books.iheal.6985>
185. PREPOC. (2021). *Plan de Relance Économique Post-Covid-19 pour la période 2020-2023*. MEF, 357. https://budget.gouv.ht/storage/app/media/apparution/PREPOC_Version_%20Finale%20%202020-2023_VF_10%20Mai%202021.pdf
186. Providence, C. (2022). *Chapitre 6. Une théorie d'incompatibilité des choix de politiques publiques en Haïti*. Dans : , C. Providence, *Les paradoxes du changement en Haïti: Politiques publiques et développement territorial* (pp. 141-178). Presses universitaires des Antilles.
187. Raffinot, M. (2015). *Économie du développement: Cours*. Dunod, 240. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dunod.raffi.2015.01>
188. Rainelli, M. (2015). *IV. Protection et libre-échange*. Dans : Michel Rainelli éd., *Le commerce international*, pp. 81-108), La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.raine.2015.01>

189. Régnier, P. (2007). Histoire de l'industrialisation et succès asiatiques de développement : une rétrospective de la littérature scientifique francophone. *Mondes en développement*, 139, 73–96. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/med.139.0073>
190. Rist, G. (2013). *Le développement: Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po, 512 <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/scpo.rist.2015.01>
191. Roché, S. (2001). Sécurité publique, marché, État: Vers la métropolisation de la sécurité. *Le Débat*, 115, 87-98. <https://doi.org/10.3917/deba.115.0087>
192. Roché, S. (2004). *Chapitre 5. L'insécurité comme problème politique : régulation et symboles du pouvoir*. Dans S. Roché, *Sociologie politique de l'insécurité: Violences urbaines, inégalités et globalisation*. Presses Universitaires de France, 153-192.
193. Rosental, P. (2007). L'argument démographique: Population et histoire politique au 20e siècle. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 95(3), 3–14. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/ving.095.0003>
194. Rossignol, M.-J. (2023). La doctrine Monroe, 1823 : les dernières heures d'un républicanisme interaméricain ? *IdeAs*, 22. <http://journals.openedition.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/ideas/16630>
195. Rostow, W. W. (1975). *Les cinq étapes de la croissance*. Dans *Les étapes de la croissance économique*. Seuil, 13-32.
196. Rouleau, R. (1997). L'insécurité urbaine. *Téoros*, 1-7. <http://journals.openedition.org/teoros/576>
197. Royer, I. et Zarlowski, P. (2014). Chapitre 6. Le design de la recherche. Dans : Raymond-Alain Thiétart éd., *Méthodes de recherche en management*. Dunod, 168-196. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dunod.thiet.2014.01.0168>
198. Sadourny, M. (2019). *La concurrence parfaite ou la cathédrale emportée*. Regards croisés sur l'économie, 25, 36-41. <https://doi.org/10.3917/rce.025.0036>
199. Saint-Louis, R. (2010). *Le vertige haïtien: réflexions sur un pays en crise permanente*. L'Harmattan, 338.

200. Saint-Louis, R. N. (2010). *Le vertige haïtien: réflexions sur un pays en crise permanente*. L'Harmattan, 338.
201. Sapir, J. (2022). *Le protectionnisme*. Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, p. **128**
202. Sarrasin, B. et Renaud, L. (2014). Quel tourisme pour Haïti : de la résilience à l'émergence d'une nouvelle destination ? *Études caribéennes*, 27-28. <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/6777>
203. Sartori, G. (1994). « Bien comparer, mal comparer ». *Revue internationale de politique comparée*, 1 (1), 19-36.
204. Schwab, K. (2017). *Rapport mondial sur la compétitivité 2017-2018*. Forum économique mondial (WEF), 393. <https://www.weforum.org/publications/the-global-competitiveness-report-2017-2018/>
205. Schwab, K. (2018). *Rapport mondial sur la compétitivité 2018*. Forum économique mondial (WEF), 671. <https://www3.weforum.org/docs/GCR2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2018.pdf>
206. Schwab, K. (2019). *Rapport mondial sur la compétitivité 2019*. Forum économique mondial (WEF), 666. <https://www.weforum.org/publications/global-competitiveness-report-2019/>
207. Schwob, C. (2015). Keynes, la politique commerciale et la coopération commerciale internationale. *Cahiers d'économie Politique*, 68, 61-90. <https://doi.org/10.3917/cep.068.0061>
208. Seignour, A. (2011). Méthode d'analyse des discours: L'exemple de l'allocution d'un dirigeant d'entreprise publique. *Revue française de gestion*, 211(2), 29-45. <https://www.cairn.info/revue--2011-2-page-29.htm>.
209. Sene, D. (2016). Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal. *Sciences & Actions Sociales*, 5, 124-138. <https://doi.org/10.3917/sas.005.0124>

210. Shamsie, Y. (2014). La construction d'un parc industriel dans l'arrière-pays rural d'Haïti. Quelques observations sur le partenariat État-société et les capacités de l'État, *Cahiers des Amériques latines*, 75, 79-96. <http://journals.openedition.org/cal/3131>
211. Simonneau, D. (2016). Entre suprématie blanche et cybersécurité : mutations contemporaines des pratiques de vigilantisme en Arizona. *Politix*, 115(3), 79-102. https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=POX_115_0079&download=1
212. Taglioni, F. (1997). L'Association des États de la Caraïbe dans les processus d'intégration régionale. Quelle insertion pour les Départements Français d'Amérique?. *Annales d'Amérique latine et des Caraïbes*, 14-15, 147-167. <https://shs.hal.science/halshs-00007523>
213. Théodat, J. (2009). Haïti : le bon grain et l'ivraie du commerce mondial des produits vivriers. *L'Information géographique*, 73, 65-81. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/lig.731.0065>
214. Théodat, J. (2013). Port-au-Prince en sept lieues. *Outre-Terre*, 35-36(1-2), 123-150. <https://doi.org/10.3917/oute.035.0123>
215. Therme, P. (2014). Haïti 2003-2012 : les mouvements de contestation populaire face aux logiques de l'aide : Une « interpellation plébéienne » ? *Cahiers des Amériques Latines*, 125-146. <https://doi.org/10.4000/cal.3175>
216. Treiber, H. (2016). État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber. *Trivium*, 1-33. <http://journals.openedition.org/trivium/3831> ; <https://doi.org/10.4000/trivium.3831>
217. UNCTAD. (2021). *World Investment Report 2021: Investing in Sustainable Recovery*. United Nations Publications, 257. <https://unctad.org/publication/world-investment-report-2021>
218. Vérez, J. (2016). Le libéralisme économique : atouts et limites. *L'Europe en Formation*, 381, 33-42. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/eufor.381.0033>
219. Vergne, C. et Laville, C. (2018). *Comment analyser le risque sociopolitique ? Une composante clé du risque-pays*. Dans : , C. Vergne & C. Laville (Dir), *Comment analyser le risque sociopolitique ? Une composante clé du risque-pays*. Agence française de développement, 1-52. <https://doi.org/10.3917/afd.vergn.2017.01.0001>

220. Verlin, J. (2014). Haïti : État failli, État à (re)construire. *Institut des hautes études de l'Amérique latine*, 25–40.
221. Viguier, J. (2008). *Sécurité et insécurité : le risque d'emballement d'une dialectique infernale ?* In Nicod, M. (Ed.), *Qu'en est-il de la sécurité des personnes et des biens ?* Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 241-250. doi :10.4000/books.putc.1857
222. Vindt, G. (2018). *1868 : l'industrialisation nationaliste de l'ère Meiji*, *Alternatives économiques*, (7). <https://www.alternatives-economiques.fr/1868-lindustrialisation-nationaliste-de-lere-meiji/00086289>
223. Vivien, F. (2003). Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. *Mondes en développement*, (121), 1-21. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/med.121.0001>
224. Voirol, O. (2012). Quel est l'avenir de la théorie critique ? *Questions de communication*, 21, 107-122. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.6601>
225. Wacquant, L. (1994). Le gang comme prédateur collectif. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, 88-100. <https://doi.org/10.3917/arss.p1994.101n1.0088>
226. Wallerstein, I. (1974). The Rise and Demise of the World Capitalist System: Concepts for Comparative Analysis. *Comparative Studies in Society and History*, 16 (4), 387-415. <https://www.jstor.org/stable/178015>
227. Wallerstein, I. (2009). 2. *Le système-monde moderne comme économie-monde capitaliste: Production, plus-value et polarisation. Dans : I. Wallerstein, Comprendre le monde: Introduction à l'analyse des systèmes-monde. La Découverte*, 43–69. <https://www.cairn.info/comprendre-le-monde--9782707157454-page-43.htm>
228. World Bank. (2012). Pauvreté et inclusion sociale en Haïti: gains sociaux à petits pas. <https://documents.worldbank.org/curated/en/162351468273709234/pdf/895220BRI0pauv0LIC00FRENCH0français.pdf>
229. Wotling, P. (2009). « La volonté de puissance est l'apologie du désir de domination. ». Dans : P. Wotling, *Nietzsche. Le Cavalier Bleu*, 83-87. <https://www.cairn.info/nietzsche--9782846702706-page-83.htm>

230. Yamamuro, S. (2013). L'empire du Japon et le choc de la Première Guerre mondiale. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 249 (1), 5–32. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/gmcc.249.0005>
231. Zarka, Y. (2015). VI. *La république selon Hobbes : la volonté politique publique*. Dans : , Y. Zarka, *Philosophie et politique à l'âge classique* (pp. 175-190). Paris: Hermann.

Article de presse et site web

1. Agence de Développement Économique (n.d.). Les chiffres du commerce international. AD'OCC. Consulté le 18 juin 2024, à l'adresse <https://export.agence-adocc.com/fr/fiches-pays/haiti/echanger-3#>
2. Agence France-Presse (2023, 28 Novembre). La violence des gangs s'étend aux zones rurales, selon l'ONU. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/caraibes/2023-11-28/haiti/la-violence-des-gangs-s-etend-aux-zones-rurales-selon-l-onu.php>
3. Alvarado, N. et Santiso, C. (2015, juin). Insécurité endémique en Amérique latine. *Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/2015/06/ALVARADO/53064>
4. Amaral dans les sillons de la France.(2009, 3 novembre). *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/75780/amaral-dans-les-sillons-de-la-france>
5. Asset, S. (n.d.). Quels facteurs affectent les taux de croissance économique? Spiegato, consulte le 10 avril 2023 à l'adresse <https://spiegato.com/fr/quels-facteurs-affectent-les-taux-de-croissance-economique>
6. Balance commerciale : définition et calcul. (2019, 1er Février). *Journal Du Net*. <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1198855-balance-commerciale-definition-et-calcul/>
7. Banque mondiale (n.d.). *Taux de mortalité, brut (pour 1 000 personnes) - Haiti*. Consulté le 05 juin2024 à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.CDRT.IN?end=1963&locations=HT&start=1960>

8. Banque mondiale. (n.d.). *La Banque mondiale en Haïti*. Consulté le 10 juin 2024 à l'adresse <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>
9. Barraza, C. (2023, 6 mars). *Avantages et inconvénients de l'investissement direct étranger (IDÉ)*. <https://barrazacarlos.com/fr/avantages-et-inconvenients-de-linvestissement-direct-etrananger-fdi/>
10. Beaulière, A. (2016, Avril 13). Haïti : Les inégalités socio-économiques, un frein au
11. Bernadin, R. (2021, 4 avril). *Dépréciation de la gourde vis-à-vis du dollar : 25 % déjà. Haïti Economie*. <https://haitieconomie.com/depreciation-de-la-gourde-vis-a-vis-du-dollar-25-deja/>
12. Bernadin, R. (2022, 8 Décembre). La dette d'Haïti s'alourdit. *Haïti Économie*. <https://haitieconomie.com/la-dette-dhaiti-salourdit/>
13. BINUH. (2021, 26 Janvier). *Les Nations Unies soutiennent les efforts nationaux renouvelés contre la détention préventive prolongée. Nations Unies*. <https://binuh.unmissions.org/fr/les-nations-unies-soutiennent-les-efforts-nationaux-renouvelés-contre-la-détention-préventive>
14. Brillant, R. (2020, septembre 30). Les différentes causes de l'immigration. *Ve Avocat*. <https://www.ve-avocat.fr/les-differentes-causes-de-limmigration/>
15. Canada: Immigration and Refugee Board of Canada (1990, 28 Mai). Haïti : information sur les Brigades Vigilance. *Refworld*. <https://www.refworld.org/docid/3ae6abd9b0.html>
16. Charles, J. (2023, 19 octobre). *Swimming pools, foundations: Haiti gangs interwoven in society, U.N. sanctions report says. Miami Herald*. <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article280629245.html>
17. Chery, D. (2013, June 12). *La Navase: Conservation of biodiversity by Haiti's sustainable practices*. News Junkie Post. <http://newsjunkiepost.com/2013/06/12/la-navase-conservation-of-biodiversity-by-haitis-sustainable-practices/>
18. Chomsky, N. (2000, Aout). L'Amérique, « État voyou ». *Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/2000/08/CHOMSKY/1930>

19. Claude, G. (2020, janvier 8). *Analyse de discours : définition générale, méthodologie et exemple*. Scribbr. <https://www.scribbr.fr/methodologie/analyse-de-discours/>
20. Comment Haïti est passé sous le contrôle de gangs, en infographies. (2024, Mars 13). *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/international/article/2024/03/13/comment-haiti-est-passe-sous-la-coupe-des-gangs-en-infographies_6221846_3210.html
21. Conseil de sécurité des Nations Unies. (2023). Vitelhomme Innocent. *Nations Unies*. <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/vitelhomme-innocent>
22. Côté-Paluck, É. (2023, 6 Juin). « Même les bandits ont commencé à avoir peur »: La population haïtienne prend les armes contre les gangs. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/caraibes/2023-06-06/crise-en-haiti/meme-les-bandits-ont-commence-a-avoir-peur.php>
23. *Cours 7 - Plans corrélationnels, recherches qualitative et plans de recherche à cas unique*. Université de Montréal (s.d.). Studocu. <https://www.studocu.com/fr-ca/document/universite-de-montreal/methodologie-de-recherche-en-psychologie/cours-7-plans-corrrelationnels-recherches-qualitative-et-plans-de-recherche-a-cas-unique/22474158>
24. Debret, J. (2018, mars 22). *Méthodologies de recherche : Différentes Méthodes de Recherche et Collecte de Données*. Scribbr. <https://www.scribbr.fr/methodologie/differentes-methodes-de-recherche/>
25. *Définition, types et exemples de recherche corrélacionnelle* (s.d.). Thpanorama. Consulté le 05 avril 2023, à l'adresse <https://www.thpanorama.com/blog/ciencia/investigacin-corrrelacional-definicion-tipos-y-ejemplos.html>
26. Délice, G. (2017, Octobre 11). Les trois grands maux de la justice haïtienne. *Challenges*. <https://challengesnews.com/les-trois-grands-maux-de-la-justice-haitienne/>
27. Deszpot, T. (2021, novembre 15). 500 "zones de non-droit" en France, selon Eric Ciotti : d'où vient ce chiffre souvent cité par le candidat LR ?. *TF1 Info*. <https://www.tf1info.fr/politique/fact-check-500-zones-de-non-droit-en-france-selon-le-candidat-lr-eric-ciotti-lors-du-debat-que-disent-vraiment-les-chiffres-2201949.html>

28. En Haïti, chimères et partisans de l'ancien président Aristide tentent de s'organiser. (2004, mars 10). *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/03/10/en-haiti-chimeres-et-partisans-de-l-ancien-president-aristide-tentent-de-s-organiser_356156_1819218.html
29. Franceschi, P. (2020, septembre 2). Zones sensibles de non-droit en France : le plan ! *Boulevard Voltaire*. <https://www.bvoltaire.fr/zones-sensibles-de-non-droit-en-france-le-plan/>
30. Frantz D. (2008, 31 mars). Xénophobie et Développement. *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/55898/xenophobie-et-developpement>
31. French, H. W. (1993, novembre 9). Study Says Haiti Sanctions Kill Up to 1,000 Children a Month. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/1993/11/09/world/study-says-haiti-sanctions-kill-up-to-1000-children-a-month.html>
32. French, H. W. (1994, janvier 11). UN Sanctions Against Haiti Are Hampering Relief Efforts. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/1994/01/11/world/un-sanctions-against-haiti-are-hampering-relief-efforts.html>
33. Girard, D. (2014, août 21). USA: ces quartiers que même la police évite (vidéo). *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2014/08/21/usa-ces-quartiers-que-meme-la-police-evite-video>
34. Giuliani, J.-C. (2017, mai 3). Quelles sont les causes et conséquences du chômage ? *Mouvement Pour un Développement Humain*. <https://www.mouvementpourundeveloppementhumain.fr/quelles-sont-les-causes-et-consequences-du-chomage/>
35. Guignard, S. (n.d.). *Nietzsche et la Volonté de Puissance*. La Philo, Consulté le 08 avril 2023, à l'adresse <https://la-philosophie.com/nietzsche-la-volonte-de-puissance>
36. Gustave, R. (2021, Mars 02). Kidnappings, meurtres et impunité: la criminalité fait rage en Haïti. *Haïti Économie*. <https://haitieconomie.com/kidnappings-meurtres-et-impunite-la-criminalite-fait-rage-en-haiti/>
37. Haïti Economie. (2018,17 Aout). *Les principales exportations d'Haïti*. Haiti Economie. <https://haitieconomie.com/les-principales-exportations-dhaiti/>

38. Haïti et les sanctions.(1993, 31 août). *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/1993/08/haiti-et-les-sanctions-910488>
39. Haïti Présentation.(n.d). *Banque mondiale*. Consulté le 24 avril 2024, à l'adresse <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>
40. Haïti représente l'un des pays les plus inégalitaires du monde. (2020, Juin 19). *Haiti Economie*. <https://haitieconomie.com/haiti-represente-lun-des-pays-les-plus-inegalitaires-du-monde/>
41. Haïti: après l'opération pays lock, voyage à travers des provinces. (2020, Février 4) en crise. *RFI*. <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200205-haiti-operation-pays-lock-voyage-provinces-crise>
42. Insee. *Balance commerciale*. (2016, 13 octobre). *Insee*. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1649>
43. *Investissement direct à l'étranger (IDÉ)*. (2019, 15 septembre). Apprendre gestion. <https://apprendre-gestion.com/investissement-directe-etranger/>
44. *Investissement Direct à l'Étranger (IDÉ)*. (n.d.) *Glossaire International*. Consulté le 29 mars 2024, à l'adresse <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/investissement-direct-a-l-etranger-ide.html>
45. *Investissements directs étrangers*. (2019, novembre 5). INSEE. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1263>
46. Joachim, D. (2014, 24 Mars). Le modèle économique haïtien cloué au pilori. *Le Nouvelliste*. <https://www.lenouvelliste.com/article/128970/le-modele-economique-haitien-cloue-au-pilori>
47. La sécurité personnelle, Parlons-en! (n.d.).*Face au conflit*. Consulté le 21 avril 2024, à l'adresse <https://face-au-conflit.com/la-securite-personnelle-parlons-en/>
48. Larané, A. (2022, octobre 26). 20 janvier 1949, Émergence du « sous-développement ». *Hérodote*. https://www.herodote.net/20_janvier_1949-evenement-19490120.php
49. Larose, C. (2021,15 juillet). *La crise en Haïti reflète l'échec de la communauté internationale pour stabiliser le pays*. The conversation. <https://theconversation.com/la-crise-en-ha-ti-reflete-lechec-de-la-communaute-internationale-pour-stabiliser-le-pays-164471>

50. Lefèvre, C. (2021, 9 Avril). 85% des détenus sont en détention préventive prolongée. *Le Nouvelliste*. <https://lenouvelliste.com/article/228129/85-des-detenus-sont-en-detention-preventive-prolongee>
51. *Les 7 caractéristiques d'un pays développé le plus important* (s.d.). Thpanorama. Consulté le 07 avril 2023, à l'adresse <https://www.thpanorama.com/blog/cultura-general/las-7-caractersticas-de-un-pas-desarrollado-ms-importantes.html>
52. *Les Investissements Directs Étrangers (IDÉ) - Fondements théoriques et évolution historique* (n.d.). Apprendre l'Économie et la gestion. Consulté le 29 mars 2024, à l'adresse <https://apprendreéconomie.com/investissements-directs-etranagers/>
53. *Les sanctions contre Haïti sont entrées en vigueur*. (1993, 20 octobre). Les Echos. <https://www.lesechos.fr/1993/10/les-sanctions-contre-haiti-sont-entrees-en-vigueur-913638>
54. *Les sanctions contre Haïti sont levées*. (1994, 17 octobre). Les Echos. <https://www.lesechos.fr/1994/10/les-sanctions-contre-haiti-sont-levees-891609>
55. Louis, L. (2021, 20 Janvier). En Haïti, ce sont les plus pauvres qui vont en prison. *Ayibo*. <https://ayibopost.com/en-haiti-ce-sont-les-plus-pauvres-qui-vont-en-prison/>
56. Méadel, C. (2004). L'audimat ou la conquête du monopole. *Le Temps des médias*, 3, 151-159. <https://doi.org/10.3917/tdm.003.0151>
57. Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (MIOM). (2022, juillet 01). Insécurité et délinquance : bilan statistique 2021. *Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer*. <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/insecurite-et-delinquance-bilan-statistique-2021>
58. Moreau, G. (2022, août 3). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021. *Juristat*, 1-75. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00013-fra.htm>
59. Mucchielli, L. (2010). « Insécurité », « sentiment d'insécurité » : les deux veines d'un filon politique. *Après-demain*, 16, 3-6. <https://doi.org/10.3917/apdem.016.0003>

60. Pecos Lundy, P. (2006, 25 Avril). Haïti : Retour sur les causes de l'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS) en Haïti, Quelques considérations sur les perspectives actuelles? *AlterPresse*. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article4538>
61. *Pourquoi migrer ? Les raisons derrière la migration* (2020, mars, 07). Parlement Européen. Consulté le 10 avril 2023, à l'adresse <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/world/20200624STO81906/pourquoi-migrer-les-raisons-derriere-la-migration>
62. *Processus Sociaux* (n.d.). ConcepToit. Consulté le 22 février 2024, à l'adresse <https://conceptoit.net/processus-sociaux/>
63. *Quels sont les avantages et les inconvénients des investissements directs étrangers ?*(n.d.). 123argent.ca. Consulté le 30 mars 2024, à l'adresse <https://www.123argent.ca/quels-sont-les-avantages-et-les-inconvenients-des-investissements-directs-etrangers/>
64. Racicot, A. (2013, 11 mars). *Les États américains : mode d'emploi*. WordPress. <https://andrericot.ca/les-etats-americains-mode-demploi/>
65. Rater, P. (2021, 14 octobre). *Fortes tensions américano-chinoises sur Haïti*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/international/2021-10-14/aux-nations-unies/fortes-tensions-americano-chinoises-sur-haiti.php>
66. Rountree, C. (n.d.). Chimères dans l'Hood: Tracking the 'ghosts of Cité Soleil'. *International Documentary Association*. Consulté le 19 avril 2024, à l'adresse <https://www.documentary.org/online-feature/chim%C3%A8res-dans-lhood-tracking-ghosts-cit%C3%A9-soleil>
67. Saint-Fleur, W. (2022, 25 Septembre). Inégalités et pauvreté en Haïti : à mieux comprendre ses enjeux et conséquences. *Centre de Recherche Intégrée et Scientifique d'Haïti*. <https://lescientifique.org/inegalites-et-pauvrete-en-haiti-a-mieux-comprendre-ses-enjeux-et-consequences>
68. Statista Research Department. (2023, 21 août). Taux de variation des importations de biens en Haïti entre 2014 et 2024. *Statista*. <https://fr.statista.com/statistiques/812847/taux-importations-bien-haiti/#statisticContainer>

69. Trading Economics. (s.d.). *Haïti - Importations*. Trading Economics. Consulté le 10 juin 2024 à l'adresse. <https://fr.tradingeconomics.com/haiti/imports>
70. Vie publique. (2023, février 13). Insécurité et délinquance : les premiers chiffres 2022. *Vie publique*. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/288058-insecurite-et-delinquance-les-premiers-chiffres-2022>
71. Wensi, J. (2016, avril 15). La Chine publie un rapport sur les droits de l'homme aux Etats-Unis. *CCTV.com*. <https://fr.cctv.com/2016/04/15/ARTI6okZpJK3zhxeI4IVnYG160415.shtml>
72. Wissenz, E. (2011, septembre 12). Truman et l'invention du sous-développement. *Natural writers*. <https://www.naturalwriters.org/fr/textes/histoire-s/truman-et-l-invention-du-sous>
73. Younge, G. et Brodzinsky, S. (2004, 6 mars). Aristide est parti — ses fantômes, les chimères, sont toujours avec nous. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/world/2004/mar/06/garyyounge.sibyllabrodzinsky>

Médiagraphie

1. Loriston, D. (2022, 7 décembre). *Daniel Loriston jenn gason k ap fè biznis ak politik nan Potpè ap esplike pakou li ak Guy wewe*. Guy wewe Radio a. Consulté le 14 décembre 2022, de <https://youtu.be/ec5gCrp1eas?t=1640>
2. Manigat, L. F. (2018, 28 avril). Les effets de l'embargo sur Haïti. https://www.youtube.com/watch?v=0KmrJWf_LdU

